

Document
de référence

2015



Table des matières

Mot de Christian Boiron.....	4
------------------------------	---



Présentation du groupe et de ses activités.....	6
---	---

1.1 Indicateurs et chiffres clés.....	7
1.2 Présentation et évolution du groupe.....	10
1.3 Description des activités.....	15
1.4 Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice.....	18
1.5 Facteurs de risques.....	32



Gouvernement d'entreprise.....	39
--------------------------------	----

2.1 Organes d'administration et de direction du groupe.....	40
2.2 Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs.....	43
2.3 Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise.....	50
2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président.....	61



Informations sociales, environnementales et sociétales.....	63
---	----

3.1 Note méthodologique.....	64
3.2 Informations sociales.....	65
3.3 Hygiène Sécurité Environnement.....	74
3.4 Informations sociétales.....	84
3.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales.....	86





Comptes annuels 89

4.1 Comptes consolidés	90
4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	148
4.3 Comptes sociaux.....	150
4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.....	179



Informations juridiques sur la société et son capital 181

5.1 Capital social.....	183
5.2 Principaux actionnaires	191
5.3 Actionnariat des salariés	194
5.4 Acte constitutif et statuts	195
5.5 Conventions règlementées	200
5.6 Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016	203



Autres informations 207

6.1 Responsable du document de référence.....	209
6.2 Contrôleurs légaux des comptes	210
6.3 Documents accessibles au public	211
6.4 Table de concordance du document de référence	212
6.5 Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion	216
6.6 Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales	219
6.7 Glossaire.....	221

Le mot de Christian Boiron

Le mot de Christian Boiron

Comme depuis l'origine de l'entreprise, notre objectif reste le développement mondial de l'Homéopathie.

En fonction des opportunités et de ses capacités financières, l'entreprise saura comme par le passé, se donner la possibilité de rejoindre d'autres acteurs industriels de l'Homéopathie afin de pouvoir répondre aux exigences, chaque jour plus grandes, des différentes administrations françaises et internationales.

L'évolution à court et à moyen terme de notre entreprise et du développement spécifique de l'Homéopathie, nous permet d'envisager plusieurs orientations :

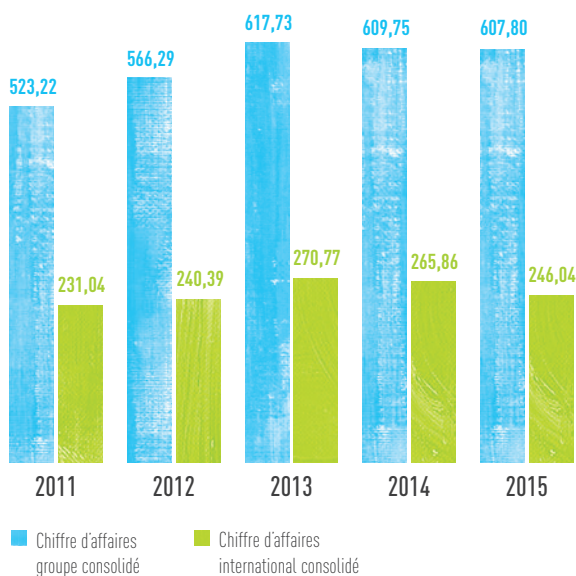
- 1 - Un développement équilibré entre la prescription médicale, le conseil pharmaceutique et l'automédication ;
- 2 - Cette évolution devrait donc se traduire, comme par le passé par une augmentation à la fois des médicaments génériques et des produits spécialisés ;
- 3 - Il est hautement probable que, comme dans le domaine de l'allopathie, la prescription de préparations magistrales soit progressivement et fortement restreinte. Cela se traduira nécessairement par une évolution de notre organisation, en particulier et essentiellement en France ;
- 4 - Sur le plan de la production, nous allons probablement faire face à une réalité multiple :
 - la réduction progressive du nombre et de la quantité des teintures mères qui sont de plus en plus considérées par le ministère français de la santé comme non homéopathiques ;
 - la réduction progressive des préparations magistrales ;
 - l'augmentation du nombre de nos filiales internationales ;
 - le rassemblement sur le nouveau site de Messimy d'une part croissante des activités industrielles, ce qui nécessitera des investissements de production ;
- 5 - En ce qui concerne le développement commercial, il faut se préparer à une augmentation des ventes dans la plupart de nos filiales ;
- 6 - Enfin, pour ce qui est de la recherche, une reconsidération totale de ses objectifs et de son organisation est actuellement en cours, qui devrait se traduire progressivement par une forte augmentation des dépenses qui lui seront consacrées.

Christian Boiron
Directeur Général

1. Présentation du groupe
et de ses activités

1.1 Indicateurs et chiffres clés

Évolution du chiffre d'affaires (en millions d'euros)



En 2015, le chiffre d'affaires du groupe est en recul de 0,3 %.
A taux de change constant, il diminue de 0,5 %.

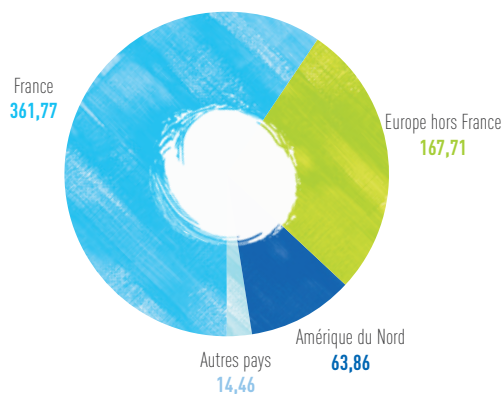
Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits



Les ventes de spécialités sont en baisse de 2,2 % et représentent 48,9 % du chiffre d'affaires.

Les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun progressent de 1,7 %.

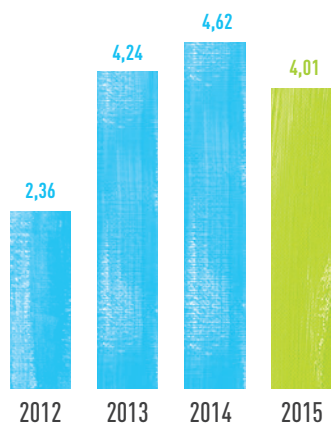
Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (en millions d'euros)



Compte de résultat simplifié (en millions d'euros)

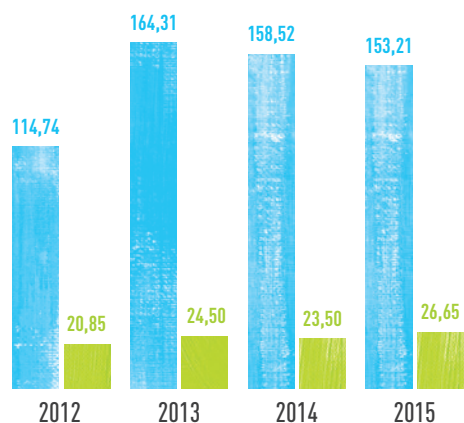
	2015	2014	Variation
Chiffre d'affaires	607,80	609,75	- 0,3 %
Résultat opérationnel	126,55	144,18	- 12,2 %
Impôts et autres éléments	(52,62)	(55,13)	- 4,6 %
Résultat net (part du groupe)	73,93	89,05	- 17,0 %

Évolution du résultat net par action (en euros)



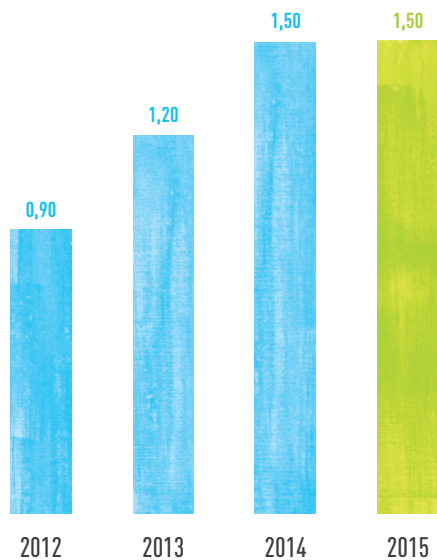
Le résultat net par action est déterminé après déduction du nombre d'actions auto-détenues sur l'année.

Investissements et autofinancement (en millions d'euros)

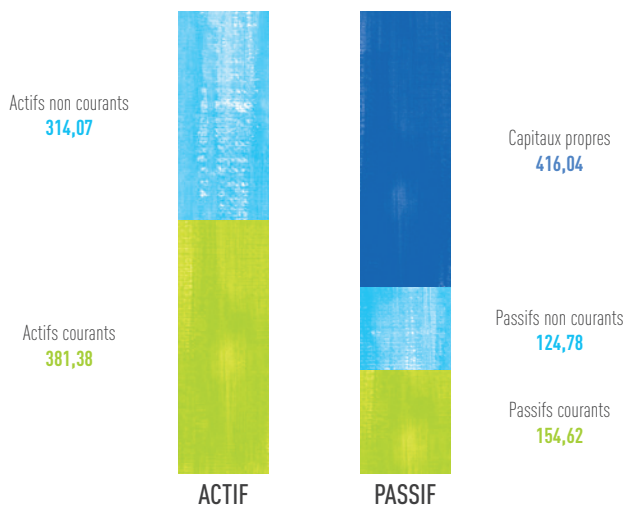


■ Capacité d'autofinancement ■ Investissements bruts

Évolution du dividende par action (en euros)



Bilan simplifié (en millions d'euros)



1.2 Présentation et évolution du groupe

1.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

BOIRON est né en France il y a près d'un siècle, sous l'impulsion de médecins et de pharmaciens homéopathes souhaitant bénéficier de médicaments les plus fiables possible. Ce qui caractérise notre entreprise, c'est sa conviction que l'avenir de l'homéopathie dépend à la fois du sérieux de la préparation des médications, de l'efficacité des spécialités, de l'importance de la recherche fondamentale et surtout de la compétence et du sérieux des médecins homéopathes. C'est cette philosophie qui a marqué l'histoire de notre entreprise et qui reste aujourd'hui notre guide.

Avec une présence de nos médicaments majeurs dans plus de 50 pays et sous l'animation de nos filiales, nous croyons que les médicaments homéopathiques, grâce à l'alliance de leur efficacité et de leur sécurité, sont des atouts considérables pour la santé de la population, avec l'aide fondamentale des médecins, des pharmaciens et de tous les partenaires de la santé publique.

Les médicaments homéopathiques représentent actuellement environ 0,3 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des médicaments dans le monde, mais il faut prendre en considération leur prix de vente considérablement plus faible, notamment en France, par rapport aux autres médicaments⁽¹⁾, généralement appelés "allopathiques".

Chaque médicament, chaque partie de la médecine a son rôle et les médecins intègrent chaque jour davantage l'intérêt des médicaments homéopathiques et de la culture médicale homéopathique dans leur exercice quotidien.

Il existe deux grandes familles de médicaments :

- **Les "médicaments à nom commun"**, comme "Nux vomica 9 CH" en doses ou "Ignatia amara 7 CH" en tubes de granules. Ce sont des génériques qui ne mentionnent aucune indication thérapeutique et s'appuient sur la connaissance de ce que l'on appelle la "matière médicale homéopathique internationale", enseignée dans les cours spécialisés destinés aux professionnels et également dans certains livres réalisés par des médecins. Ces médicaments permettent un traitement individualisé qui est l'apanage des médecins homéopathes et des pharmaciens compétents.
- **Les médicaments à "nom de fantaisie" appelés "spécialités"** représentent près de la moitié de notre chiffre d'affaires mondial. Ils sont en général la première marche vers le domaine de l'homéopathie. Ils se présentent sous forme de comprimés, de doses de globules, de flacons de gouttes, de sirops, de pommades.

(1) Notamment pour les médicaments remboursables en France, avec un prix public près de huit fois inférieur à la moyenne des médicaments remboursables (source : <http://www.ims-pharmastat.fr/index.php/tendances-du-mois/marche-des-medicaments>, Boiron - décembre 2015)

Nous choisissons de **fabriquer nos médicaments essentiellement en France**, à Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard et Montévrain. Les dilutions homéopathiques requièrent des modes de préparation et un environnement parfaitement adaptés à la maîtrise de l'infinésimal.

Notre spécificité homéopathique ne fait qu'ajouter des contraintes réglementaires dont nous sommes souvent à l'origine, comme par exemple l'imprégnation en trois fois que Jean Boiron a mis au point en 1975 et qui s'impose aujourd'hui à tous les laboratoires fabriquant des médicaments homéopathiques.

Au 31 décembre 2015, le groupe BOIRON comptait **3 711 salariés**.

La **philosophie sociale** de BOIRON fait clairement partie du savoir réussir de l'entreprise. Christian Boiron lui a consacré toute son énergie depuis plus de 40 ans. **Elle place l'épanouissement des hommes au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise.**

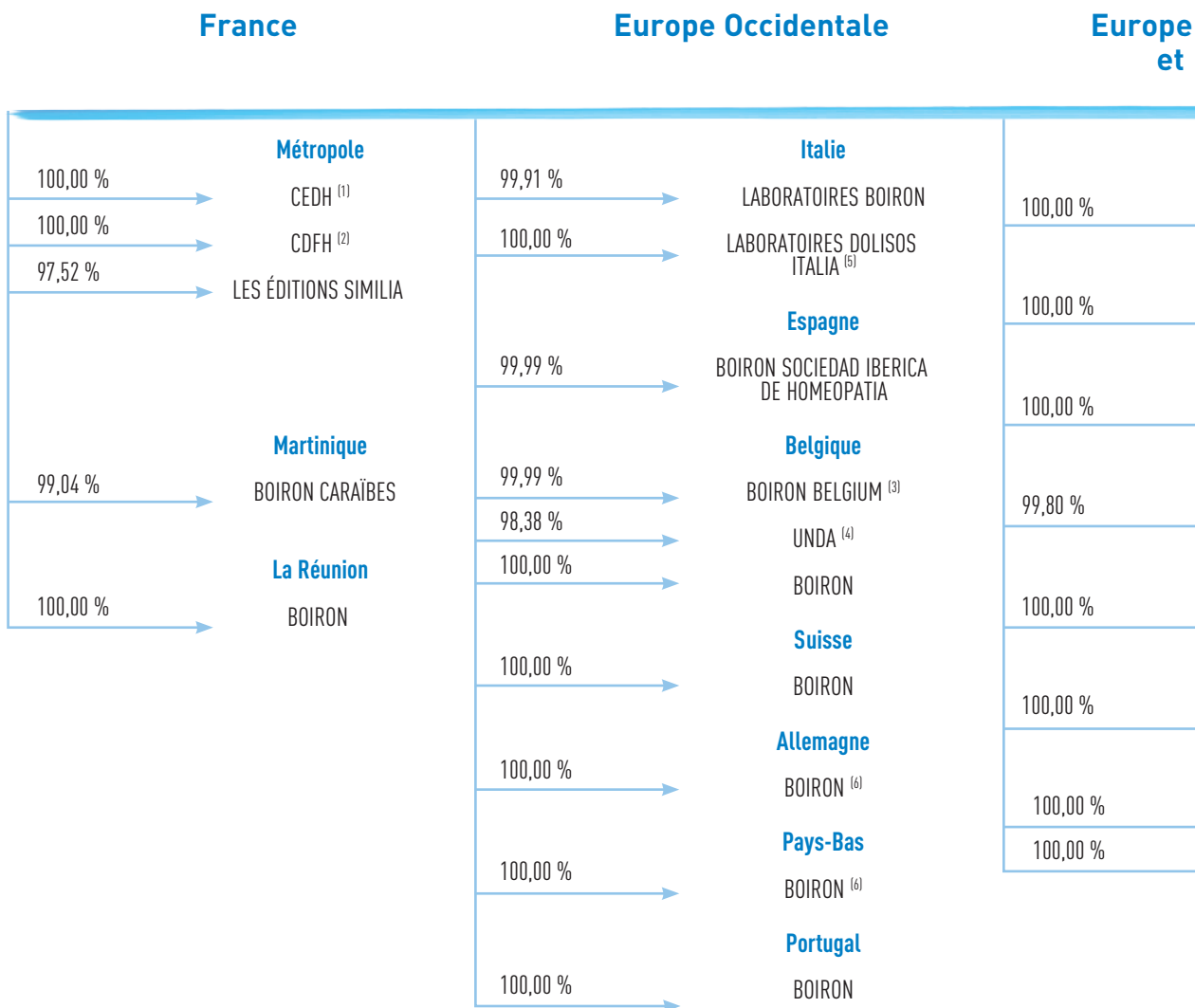
L'état d'esprit BOIRON ? Ce sont souvent nos visiteurs qui en parlent le mieux !

Nous préférons **le sourire et l'épanouissement** au stress ou à la morosité.

Nous favorisons **l'art et la couleur** pour inciter à la créativité et Christian Boiron s'occupe personnellement de l'aménagement des sites.

Nous aimons **la convivialité, les relations simples et directes, le dialogue dans l'écoute, le respect mutuel et la transparence** des règles du jeu.

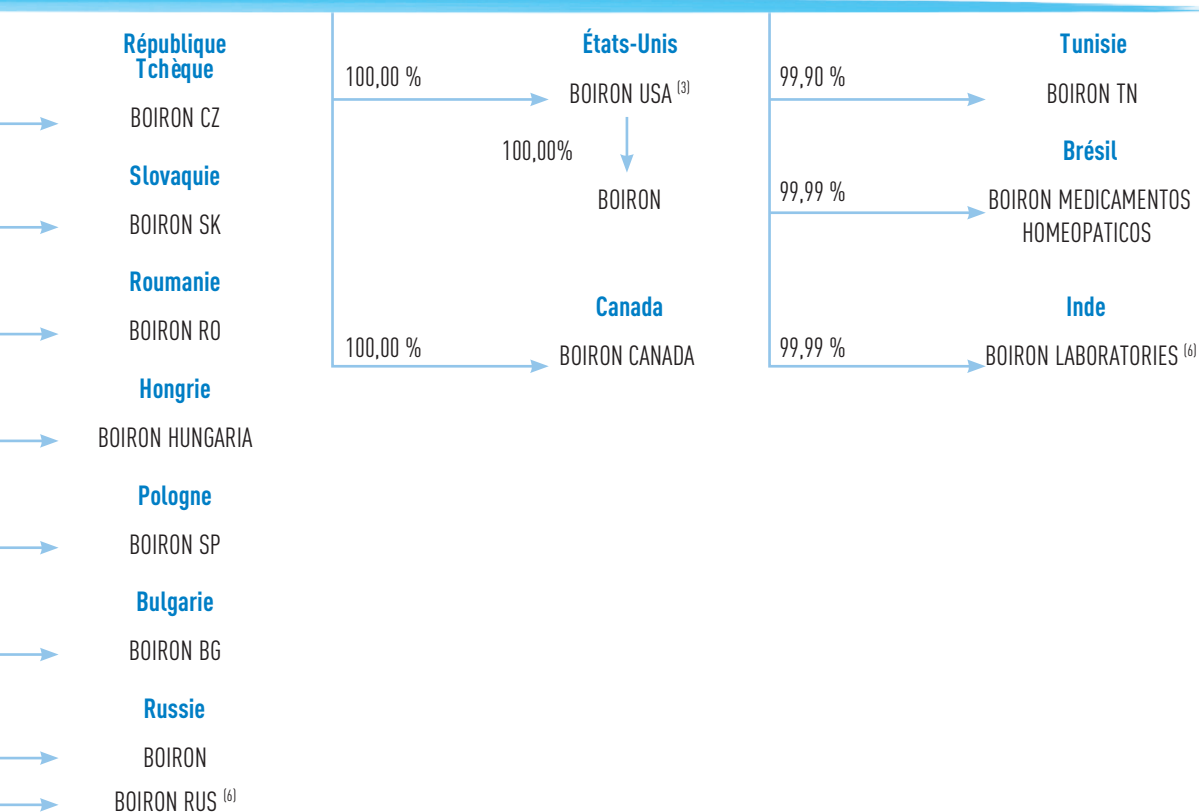
1.2.2 ORGANIGRAMME DU GROUPE



Centrale
Orientale

Amérique du Nord

Autres pays



(1) Centre d'Enseignement et de Développement de l'Homéopathie

(2) Centre De Formation en Homéopathie.

(3) Société holding.

(4) Détention directe et indirecte via BOIRON société mère et BOIRON Belgium.

(5) Société en cours de liquidation.

(6) Société sans activité.

1.2.3 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

1.2.3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES SIGNIFICATIVES EXISTANTES OU PLANIFIÉES

Le groupe BOIRON exploite cinq sites de production dont quatre sont situés en France. Le site de Messimy sera prochainement étendu à la suite de l'acquisition de nouveaux terrains jouxtant le site existant. Le groupe BOIRON dispose également, en pleine propriété ou en location, de 30 établissements de distribution en France ainsi que de différents locaux dans les pays où il possède des filiales. Le détail de la valeur des immobilisations corporelles figure en note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.2.3.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Pour plus d'informations sur les questions environnementales pouvant influencer l'exploitation des sites du groupe, voir le paragraphe 3.3.

1.3 Description des activités

1.3.1 MARCHÉ ET STRATÉGIE

En 2014, le marché mondial du médicament était évalué à environ 910 milliards de dollars ⁽¹⁾ de chiffre d'affaires et les 10 premières entreprises pharmaceutiques mondiales représentaient 38,9 % des parts de marché.

BOIRON, laboratoire pharmaceutique spécialisé dans l'homéopathie, a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 609,7 millions d'euros (607,8 millions d'euros en 2015) : sa part de marché en 2014 est donc de l'ordre de 0,1% du marché de la pharmacie.

BOIRON est présent dans plus de 50 pays et compte 20 filiales opérationnelles.

En Europe de l'Ouest, la commercialisation des médicaments BOIRON s'opère directement auprès des pharmacies, des chaînes de pharmacies et auprès de grossistes. Ces derniers sont les principaux clients du groupe en Europe de l'Est.

En Amérique du Nord, une part importante de la clientèle est représentée par la grande distribution ("Mass-Market") et par les magasins de produits naturels ("health and food stores").

Les ventes sont réalisées par des distributeurs dans les pays où BOIRON n'a pas de filiale.

La stratégie du groupe est reprise en introduction du présent document de référence.

(1) Source : <http://www.mypharma-editions.com/le-top-10-classement-mondial-des-laboratoires-pharmaceutiques-en-2014>, publié le 24 juillet 2015

1.3.2 RECHERCHE

La raison d'être de BOIRON est de proposer aux professionnels de santé et aux patients des médicaments efficaces, sûrs et utiles pour la santé publique.

Christian Boiron anime personnellement la direction de la recherche du groupe depuis janvier 2013 et en a défini ses stratégies. Il souhaite renforcer encore l'efficacité de l'homéopathie afin qu'elle soit mieux comprise, mieux promue et mieux prescrite.

En 2015, BOIRON a poursuivi ses investigations dans les domaines suivants :

- la mise en évidence de propriétés spécifiques de médicaments homéopathiques et la compréhension de leurs actions pharmacologiques à différents niveaux de dilution et dans différents systèmes vivants, dans des domaines comme l'inflammation, le système nerveux central ou l'oncologie,
- la compréhension des propriétés physicochimiques des dilutions infinitésimales,
- le développement de modèles cellulaires et animaux afin d'évaluer l'impact des processus de fabrication et de stockage sur l'efficacité de nos médicaments,
- la confirmation de l'intérêt thérapeutique de l'homéopathie et des médicaments homéopathiques, par la mise en œuvre des méthodes d'investigation les plus modernes. C'est le cas de l'étude EPI3, que nous avons réalisée avec l'une des meilleures équipes scientifiques dans le domaine de la pharmaco-épidémiologie. L'étude a duré plus de 6 ans et a donné des résultats très satisfaisants concernant l'intérêt de nos médicaments et la compétence des médecins à prescrire des médicaments homéopathiques dans trois groupes de pathologies : les troubles du sommeil et anxio-dépressifs, les infections des voies aériennes supérieures et les douleurs musculo-squelettiques.

Les dépenses consacrées à la recherche s'élèvent à 4 205 K€ en 2015.

Le groupe a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 1 359 K€ en 2015 (1 335 K€ en 2014).

1.3.3 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Des investissements sont réalisés chaque année par le groupe sur un ou plusieurs de ses sites de production pour garantir un niveau de qualité élevé, répondre aux exigences réglementaires ou encore accompagner la croissance de l'activité.

A la suite de l'acquisition de 17 hectares supplémentaires, le site de Messimy va être étendu et de nouveaux bâtiments de production vont être construits sur les terrains nouvellement acquis.

De même, l'entreprise a fait une proposition d'acquisition de 28 hectares sur la commune des Olmes, proche de Tarare (Rhône), devant accueillir à la fin de l'année 2017 la plateforme logistique du groupe.

Une autre part importante des investissements porte sur le système d'information avec pour objectifs de le simplifier, le moderniser et le centraliser, tout en optimisant les coûts, afin de faciliter et d'accompagner au mieux le développement de l'entreprise.

1.3.4 CONTRATS IMPORTANTS

La structure de la clientèle du groupe est atomisée et les fournisseurs du groupe sont nombreux. Il n'existe pas de contrat significatif entre BOIRON et un fournisseur ou un client qui mériterait d'être mentionné dans le présent document de référence.

1.4 Analyses et commentaires sur les activités de l'exercice

1.4.1 ÉVÈNEMENTS MARQUANTS EN 2015

Dans le contexte d'instabilité économique qu'a connu la **Russie** en 2015, les ventes du groupe dans ce pays ont subi un recul de 27 677 K€ par rapport à 2014, dont 8 096 K€ d'effet de change défavorable. Cette baisse a principalement impacté le second semestre et a été compensée par une progression des ventes de 18 597 K€ en **Métropole** et de 11 401 K€ aux **Etats-Unis** (dont 8 745 K€ d'effet change favorable).

L'année 2015 a été marquée par les **lancements de produits** suivants :

- Magnésium 300+[®], dans plusieurs pays : en Italie et en Belgique (en format 160 comprimés) ainsi qu'en Espagne et en Hongrie (en format 80 comprimés).
- En Italie, des nouveaux formats pour Arnigel[®] (120 grammes) et le collyre Euphralia[®] (30 doses).
- Au Brésil, Coryzalia[®], Homéopti[®] et huit références de tubes.
- En France, le sirop Stodaline[®] sans sucre, utilisé dans le traitement de la toux.

Une **nouvelle ligne de production** des sirops est opérationnelle depuis le mois de septembre et permet de doubler notre capacité de production.

Au cours du premier trimestre, BOIRON a procédé au rachat de 222 958 actions pour un montant total de 17 172 K€, dans le cadre du **programme de rachat d'actions** approuvé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014.

Dans le cadre de l'harmonisation progressive des outils informatiques dans les filiales, l'ERP Oracle **JD Edwards** a été déployé aux Caraïbes au premier semestre.

BOIRON a annoncé son intention d'implanter sa future **plateforme logistique** sur la commune des Olmes, près de Tarare, dans l'Ouest Lyonnais. Parallèlement, les travaux d'extension du site de Messimy ont débuté.

Le 19 janvier 2015, la Cour supérieure de Montréal a rejeté la demande d'ouverture d'une action de groupe initiée contre **notre filiale canadienne** le 13 avril 2012. Ce jugement fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel du Québec qui devrait rendre sa décision dans le courant de l'année 2016.

La Cour d'appel de Los Angeles (Etats-Unis) a confirmé, le 24 février 2015, l'approbation définitive de l'accord transactionnel signé le 6 mars 2012 et destiné à mettre un terme aux procédures de "class action" alors en cours contre **notre filiale américaine**. Celle-ci fait face à une nouvelle procédure de "class action" dans l'Etat de Californie portant sur le médicament Oscilloccinum[®] pour des ventes prétendument non couvertes par l'accord transactionnel.

Le distributeur des produits **UNDA** en Italie, Ce.M.O.N., a pris l'initiative de rompre de manière anticipée les contrats de distribution et de licence de fabrication qui le liaient à notre filiale belge UNDA. Face à l'impossibilité de trouver un accord amiable, UNDA a initié une procédure d'arbitrage devant la Cour Internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale à Paris, conformément aux dispositions contractuelles.

Une nouvelle filiale BOIRON a été créée le 22 décembre 2015 en **Inde**. La première étape sera l'obtention des autorisations de mise sur le marché de nos médicaments.

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2015 a nommé, en date du 1^{er} janvier 2016, Monsieur **Jean-Christophe Bayssat** Pharmacien Responsable et Directeur Général Délégué, à la suite du départ à la retraite de Monsieur Philippe Gouret.

1.4.2 ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE

Le critère d'affectation du chiffre d'affaires présenté ci-dessous est celui de la destination des ventes, comme dans les avis financiers sur le chiffre d'affaires. Quant au critère de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes, il est utilisé pour l'information sectorielle produite dans l'annexe aux comptes consolidés.

Chiffre d'affaires (en K€)	2015	2014	Variation
France	361 765	343 891	+ 5,2 %
Métropole	351 479	332 882	+ 5,6 %
Caraïbes	5 364	5 998	- 10,6 %
Réunion	3 577	3 592	- 0,4 %
Autres France	1 345	1 419	- 5,2 %
Europe hors France	167 714	198 918	- 15,7 %
Italie	56 374	57 101	- 1,3 %
Russie	24 332	52 009	- 53,2 %
Espagne	23 964	25 190	- 4,9 %
Belgique	17 897	17 651	+ 1,4 %
Roumanie	9 259	8 114	+ 14,1 %
République Tchèque	6 055	5 419	+ 11,7 %
Pologne	5 759	10 205	- 43,6 %
Bulgarie	5 715	5 742	- 0,5 %
Hongrie	4 214	5 008	- 15,9 %
Portugal	4 001	3 228	+ 23,9 %
Suisse	3 806	2 922	+ 30,3 %
Slovaquie	3 090	3 654	- 15,4 %
Autres Europe	3 248	2 675	+ 21,4 %
Amérique du Nord	63 858	52 813	+ 20,9 %
Etats-Unis	54 047	42 646	+ 26,7 %
Canada	9 811	10 167	- 3,5 %
Autres pays	14 466	14 126	+ 2,4 %
Tunisie	6 078	5 555	+ 9,4 %
Brésil	2 602	2 867	- 9,2 %
Autres	5 786	5 704	+ 1,4 %
GROUPE BOIRON	607 803	609 748	- 0,3 %
GROUPE BOIRON à taux de change constant			- 0,5 %

Chiffre d'affaires (en K€)	Médicaments à nom commun 2015	Médicaments à nom commun 2014	Variation	Spécialités 2015	Spécialités 2014	Variation
GROUPE BOIRON	310 555	305 501	+ 1,7 %	296 954	303 549	- 2,2 %
France*	242 314	237 865	+ 1,9 %	118 619	105 273	+ 12,7 %
Europe (hors France)	47 899	50 663	- 5,5 %	119 471	147 814	- 19,2 %
Amérique du Nord	18 430	15 017	+ 22,7 %	46 380	38 389	+ 20,8 %
Autres pays	1 912	1 956	- 2,2 %	12 484	12 073	+ 3,4 %

* Métropole et Outre-mer

Le **chiffre d'affaires du groupe** s'établit à 607 803 K€ en 2015, en diminution de 0,3 %. Ce recul résulte d'une baisse des volumes, que les hausses de prix et l'évolution des taux de change ne compensent pas :

- Les quantités vendues sont en recul principalement en Russie et en Pologne, neutralisant la croissance constatée en Métropole.
- Les ventes de spécialités ont à nouveau profité d'une hausse des prix de vente, notamment en Métropole, en Russie et aux Etats-Unis.
- L'effet change apporte 0,2 point de croissance : l'appréciation du dollar américain génère un impact favorable de 8 745 K€, neutralisé par un effet de change défavorable de 8 096 K€ sur le rouble.

En **France**, les ventes de médicaments à nom commun sont en hausse de 1,9 %. Le chiffre d'affaires des spécialités progresse de 12,7 %, principalement sur Oscillococcinum® (+ 24,5 %), Stodal® (+ 49,6 %, sous l'effet du lancement de Stodaline®) et Homéoplasmine® (+ 11,5 %). On note, à l'inverse, une diminution du chiffre d'affaires de Magnésium 300+® (- 24,4 %), qui avait bénéficié en 2014 du lancement du format en 160 comprimés.

Sur la zone **"Europe hors France"**, les ventes de médicaments à nom commun baissent de 5,5 % et les spécialités sont en recul de 19,2 %. A taux de change constant, la baisse de cette zone est de 11,9 %.

- En Russie, exprimée en euros, l'activité est en recul de 53,2 % et de 37,6 % à taux de change constant, en lien avec une baisse générale des volumes de spécialités et plus particulièrement d'Oscillococcinum®.
- Les ventes sont également en recul en Pologne (- 43,6 %), en Espagne (- 4,9 %) et en Italie sur les ventes réalisées par UNDA.
- A l'inverse, le chiffre d'affaires progresse en Roumanie (+ 14,1 %), en Suisse (+ 30,3 %) et au Portugal (+ 23,9 %), principalement sur les spécialités.

Les ventes en **Amérique du Nord** bénéficient d'un effet de change favorable en raison de l'appréciation du dollar américain : la progression de 20,9 % est ramenée à 3,8 % à taux de change constant et concerne les Etats-Unis, notamment Oscillococcinum® et les spécialités à l'arnica. Les ventes de spécialités au Canada sont en recul.

Dans la zone **"Autres pays"**, l'augmentation des ventes de spécialités de 3,4 % concerne principalement la Tunisie et le Kazakhstan.

1.4.3 SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Compte de résultat groupe BOIRON (en K€)

	2015	2014	Variation
Chiffres d'affaires	607 803	609 748	- 0,3 %
Résultat opérationnel	126 548	144 177	- 12,2 %
Résultat net - part de groupe	73 932	89 049	- 17,0 %
Capacité d'autofinancement	153 206	158 518	- 3,4 %

Le **résultat opérationnel** du groupe s'établit à 126 548 K€ contre 144 177 K€ en 2014. Il représente 20,8 % du chiffre d'affaires contre 23,6 % en 2014.

Les **coûts de production industrielle** s'établissent à 118 984 K€ contre 117 563 K€ en 2014, soit + 1,2 %. On constate une hausse, essentiellement en France, des charges de personnel (+ 1 966 K€), des services extérieurs (+ 1 853 K€) et des dotations aux amortissements (+ 1 088 K€). 929 K€ d'indemnités de licenciement ont été supportés en 2015 en Belgique au titre d'une réorganisation du site de UNDA.

A l'inverse, les consommations diminuent de 5 846 K€ en raison de la baisse des quantités vendues à l'international.

Les **coûts de préparation et de distribution** sont en hausse de 0,9 % et s'élèvent à 139 523 K€. Cette progression s'explique principalement par la hausse des impôts et taxes (+ 1 466 K€), notamment en France en raison de l'augmentation de la taxe sur les ventes directes (+ 678 K€) et de l'instauration d'une nouvelle taxe pharmaceutique, la "clause de sauvegarde L" (+ 655 K€).

Les **coûts de promotion** se montent à 136 538 K€ contre 129 838 K€ en 2014, en progression de 5,2 %, en raison principalement de l'augmentation de la masse salariale (+ 2 341 K€) et en France, de la hausse des dépenses de publicité (+ 1 249 K€) et de coûts liés au déploiement d'une solution de CRM⁽¹⁾.

Les **dépenses de recherche** s'élèvent à 4 205 K€ contre 5 403 K€ en 2014. Elles s'inscrivent dans le cadre de programmes pluriannuels.

Les charges liées aux **affaires réglementaires** sont de 7 399 K€, en croissance de 17,9 %, sous l'effet de la hausse des dépenses d'enregistrement de nos médicaments et des charges de personnel.

Les **coûts des fonctions "support"** sont stables (+ 0,5 %) et atteignent 75 519 K€, contre 75 164 K€ en 2014.

Les **autres produits opérationnels** atteignent 4 796 K€ contre 8 085 K€ en 2014.

- Ils intégraient en 2014 une plus-value de 1 181 K€ sur la vente d'un établissement de préparation et distribution en France et un profit de 1 232 K€ réalisé sur les instruments de couverture du risque de change.
- Le crédit d'impôt compétitivité emploi est stable et s'élève à 3 031 K€, contre 3 072 K€ en 2014.
- Le crédit d'impôt recherche se monte à 1 359 K€, contre 1 335 K€ en 2014.

Les **autres charges opérationnelles** sont de 4 042 K€ contre 1 434 K€ en 2014 : en 2015, elles comprennent notamment 2 600 K€ de coûts liés à un litige commercial supporté par la filiale belge UNDA (décrit en note 31.2 de l'annexe aux comptes consolidés) : dépréciation de créances et de stocks et honoraires juridiques.

Les **produits de placement et charges de financement** s'élèvent à 196 K€ contre 208 K€ en 2014.

Les **autres produits et charges financiers** se traduisent par une charge nette de 3 293 K€ contre 3 062 K€ en 2014. Ils sont essentiellement composés de la charge liée à la baisse dans le temps de l'impact de l'actualisation des engagements sociaux (- 2 814 K€) et du résultat de change sur les flux financiers (- 699 K€).

Le **taux d'impôt effectif** s'établit à 40,1 % contre 37,0 % en 2014. Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des pertes fiscales des filiales pour lesquelles le groupe n'a pas constaté de créance d'impôt différé (Brésil, Pologne et Russie).

Le **résultat net** ressort à 73 932 K€ contre 89 049 K€ en 2014. Le résultat par action passe de 4,62 € en 2014 à 4,01 € en 2015.

(1) Customer Relationship Management

1.4.4 RÉSULTAT PAR SOCIÉTÉ

Le résultat opérationnel par société est le suivant :

Résultat opérationnel par société (en K€)	2015	2014	Variation
BOIRON, société mère	107 770	107 502	+ 268
Italie	10 786	13 732	- 2 946
Etats-Unis	7 741	5 809	+ 1 932
Espagne	2 772	2 035	+ 737
Roumanie	1 076	1 392	- 316
République Tchèque	1 013	1 343	- 330
Suisse	711	341	+ 370
Portugal	501	551	- 50
Réunion	496	365	+ 131
Belgique (BOIRON)	367	- 1 000	+ 1 367
Canada	341	1 227	- 886
Caraïbes	294	712	- 418
Hongrie	233	742	- 509
Slovaquie	37	502	- 465
Brésil	- 1 154	- 719	- 435
Pologne	- 1 578	432	- 2 010
Belgique (UNDA)	- 2 452	1 246	- 3 698
Russie	- 2 573	7 829	- 10 402
Autres	167	136	+ 31
GROUPE BOIRON	126 548	144 177	- 17 629

1.4.4.1 BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé de BOIRON société mère, est en hausse de 5,5 % par rapport à 2014 et s'établit à 373 271 K€ :

- En Métropole, le chiffre d'affaires augmente de 5,6 % et atteint 351 372 K€ : les spécialités sont en croissance de 13,3 % principalement sur Oscillococcinum® et Stodal® (lancement en 2015 de Stodaline®) ; on note à l'inverse une baisse des ventes de Magnésium 300+®. Les médicaments à nom commun sont en hausse de 2,2 %.
- A l'export, l'activité est en croissance de 4,2 % et s'élève à 21 899 K€. Les ventes progressent principalement en Lituanie, Tunisie, Ukraine et Kazakhstan.

Le résultat opérationnel est de 107 770 K€ contre 107 502 K€ en 2014. La progression du chiffre d'affaires est absorbée par la hausse de l'ensemble des charges opérationnelles :

- Les coûts de production industrielle augmentent de 10,2 % sous l'effet de la hausse des ventes, des charges de personnel, des dotations aux amortissements et des frais d'entretien.
- Les coûts de préparation et de distribution progressent de 2,7 % et atteignent 118 888 K€ : la taxe sur les ventes directes augmente et l'année 2015 est impactée par l'instauration de la taxe "clause de sauvegarde L". On note également une hausse des frais de transport en lien avec la croissance des ventes.
- Les dépenses de promotion augmentent de 8,5 % et s'élèvent à 65 714 K€ : elles progressent principalement du fait de la masse salariale et des dépenses de publicité.
- Les coûts de recherche s'établissent à 3 623 K€, en diminution de 24,1 %, sur les honoraires et les charges de personnel.
- Les coûts des affaires réglementaires augmentent de 15,1 % et atteignent 4 687 K€.
- Les coûts des fonctions support s'élèvent à 49 858 K€, en hausse de 1,4 %, en raison principalement de la progression des honoraires.
- Les autres produits et charges opérationnels atteignent 3 241 K€ contre 5 825 K€ en 2014. Ils intégraient en 2014 une plus-value de 1 181 K€ sur la vente d'un établissement de préparation et distribution en France et un profit de 1 232 K€ réalisé sur les instruments de couverture du risque de change. Le crédit d'impôt compétitivité emploi et le crédit d'impôt recherche sont stables.

Les charges de financement et produits de placement se soldent par un profit net de 887 K€ contre 1 049 K€ en 2014, en lien avec la baisse des taux d'intérêt rémunérant la trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se traduisent par une charge nette de 3 074 K€ contre 3 027 K€ en 2014. Ces éléments sont commentés au paragraphe 1.4.3.

Compte tenu d'un taux d'impôt effectif de 39,6 %, le résultat net ressort à 63 736 K€, en diminution de 0,9 % par rapport à 2014.

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires s'élève à 470 020 K€ contre 448 447 K€ en 2014.

Le résultat d'exploitation s'établit à 133 580 K€, en croissance de 9 717 K€.

Le résultat financier se traduit par un profit de 19 457 K€ contre 19 511 K€ en 2014, intégrant 19 464 K€ de dividendes perçus des filiales.

Le résultat exceptionnel se traduit par une perte de 852 K€ contre un profit de 440 K€ en 2014. Il intégrait en 2014 une plus-value de 1 181 K€ réalisée sur la vente d'un établissement de préparation et distribution en France.

Le taux d'impôt effectif s'établit à 32,4 % contre 31,8 % en 2014.

Le résultat net social atteint 88 677 K€ contre 83 150 K€ en 2014.

Au titre des dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, la société a procédé à l'amortissement, pour un montant de 159 277,00 € de la fraction du prix d'acquisition des véhicules de tourisme dépassant 18 300 € (contre 125 605,00 € en 2014).

1.4.4.2 EUROPE (HORS FRANCE)

Italie

Les données commentées ci-après sont celles de Laboratoires BOIRON, filiale opérationnelle de BOIRON en Italie.

Le chiffre d'affaires atteint 55 116 K€, en progression de 1,7 %, essentiellement sous l'effet des lancements d'un nouveau produit (Magnésium 300+®) et de nouveaux formats (Euphralia® en format 30 doses, Arnigel® 120 grammes et HoméoptiC® en format 10 unidoses).

Le résultat opérationnel s'élève à 10 786 K€ contre 13 732 K€ en 2014. La croissance des ventes est absorbée par la hausse du coût des ventes, des dépenses de publicité et des coûts d'enregistrement.

Le résultat net se traduit par un profit de 7 512 K€ contre 8 951 K€ en 2014.

Russie

Le chiffre d'affaires s'élève à 24 332 K€, en recul de 27 677 K€, soit - 53,2 %. En roubles, il diminue de 37,6 %, principalement sur Oscillocochinum® et dans une moindre mesure sur Homéovox®, Stodal® et Camilia®.

Le résultat opérationnel est en baisse de 10 402 K€ et se traduit par une perte de - 2 573 K€. A taux de change constant, il diminue de 11 258 K€ : le fort recul de l'activité est accompagné d'une progression des charges opérationnelles, notamment de la masse salariale (hausse des effectifs et des salaires et réorganisation de l'équipe commerciale), des coûts de publicité et des frais de location des véhicules et des locaux.

Le résultat net ressort à - 3 319 K€ contre 5 656 K€ en 2014.

Espagne

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 23 957 K€, en recul de 4,9 % par rapport à 2014, sous l'effet de la baisse des ventes de médicaments à nom commun. Les spécialités sont en progression, notamment Stodal® et Magnésium 300+®.

Le résultat opérationnel s'élève à 2 772 K€ contre 2 035 K€ en 2014. La baisse de la marge brute, en lien avec le recul des ventes, est compensée par des économies sur l'ensemble des coûts, notamment les dépenses de publicité, les charges de personnel et les frais de transport.

Le résultat net s'élève à 1 920 K€ contre 1 427 K€ en 2014.

Belgique

Depuis début février 2014, en Belgique, deux sociétés distinctes permettent un développement autonome des médicaments BOIRON et des médicaments UNDA.

BOIRON a réalisé en 2015 un résultat opérationnel de 367 K€, contre une perte opérationnelle de 1 000 K€ en 2014.

La hausse du chiffre d'affaires (notamment sur Oscillocochinum®) a été accompagnée d'économies sur l'ensemble des charges opérationnelles.

Le résultat net s'établit à 159 K€ contre 302 K€ en 2014.

Le résultat opérationnel d'**UNDA** se traduit en 2015 par une perte de 2 452 K€ contre un profit de 1 246 K€ en 2014. Le chiffre d'affaires a été impacté par l'absence de ventes en Italie sur le second semestre 2015, à la suite du litige survenu avec le distributeur exclusif d'UNDA dans ce pays (cf. note 31.2 de l'annexe aux comptes consolidés).

En outre, ce litige a entraîné la dépréciation de créances à l'égard de ce client ainsi que d'une partie des stocks destinés au marché italien. De plus, des honoraires juridiques sont engagés dans le cadre de la procédure d'arbitrage en cours. Enfin, des indemnités de licenciement ont été supportées dans le cadre du départ de 4 salariés en fin d'année.

Ces éléments représentent un coût total de 3 794 K€ sur 2015, dont 2 600 K€ présentés en autres charges opérationnelles.

Le résultat net s'établit à - 1 660 K€ contre - 378 K€ en 2014.

Pologne

Le chiffre d'affaires est en recul de 43,6 %, passant de 10 205 K€ en 2014 à 5 755 K€ en 2015, en raison principalement de la baisse des ventes d'Oscillococcinum®, Stodal®, Drosetux® et Camilia®.

Le résultat opérationnel s'établit à - 1 578 K€ contre 432 K€ en 2014. Le recul des ventes est en partie compensé par la baisse des dépenses de publicité et de la masse salariale.

Le résultat net se traduit par une perte de 1 608 K€ contre un profit de 324 K€ en 2014.

Suisse

Le chiffre d'affaires s'établit à 3 806 K€ en 2015 contre 2 922 K€ en 2014, en croissance de 30,3 %. En Francs suisses, il est en hausse de 14,5 % grâce à la progression des ventes d'Oscillococcinum® et, dans une moindre mesure, de Stodal®.

Le résultat opérationnel s'élève à 711 K€ contre 341 K€ en 2014, les charges opérationnelles étant globalement stables.

Le résultat net s'établit à 711 K€ contre 339 K€ en 2014.

Portugal

Le chiffre d'affaires s'élève à 4 001 K€ contre 3 228 K€, en hausse de 24,0 % essentiellement sur Oscillococcinum® et Stodal®.

Le résultat opérationnel est de 501 K€ contre 551 K€ en 2014. La croissance de la marge brute est absorbée par la hausse des charges de personnel rattachées à la promotion et aux fonctions support, des dépenses de publicité et des taxes de renouvellement d'enregistrements.

Le résultat net atteint 346 K€ contre 374 K€ en 2014.

République Tchèque

Le chiffre d'affaires se monte à 6 055 K€ contre 5 419 K€ en 2014, soit une croissance de 11,7 %. En couronnes tchèques, il est en progression de 10,7 %, grâce à la croissance d'Oscillococcinum® et des médicaments à nom commun.

Le résultat opérationnel s'établit à 1 013 K€ contre 1 343 K€ en 2014. La hausse de l'activité est absorbée par la progression du coût des ventes et par l'augmentation des charges de personnel des équipes commerciales ainsi que des coûts de publicité.

Le résultat net s'élève à 809 K€ contre 1 083 K€ en 2014.

Hongrie

Le chiffre d'affaires s'établit à 4 214 K€ contre 5 008 K€ en 2014, en recul de 15,9 % principalement sur les médicaments à nom commun, Dapis Gel® et Oscillococcinum®.

Le résultat opérationnel s'élève à 233 K€, en recul de 509 K€. Il est impacté par la baisse de la marge brute mais bénéficie d'économies sur la masse salariale des fonctions support.

Le résultat net ressort à 210 K€ contre 659 K€ en 2014.

Roumanie

Le chiffre d'affaires s'établit à 9 259 K€ contre 8 028 K€ en 2014, en progression de 15,3 % principalement sur Oscillococcinum®, Stodal® et les médicaments à nom commun.

Le résultat opérationnel diminue de 315 K€ et s'élève à 1 076 K€. La croissance des ventes est absorbée par la hausse du coût des ventes, des dépenses de publicité et des charges de personnel.

Le résultat net ressort à 898 K€ contre 1 143 K€ en 2014.

1.4.4.3 AMÉRIQUE DU NORD

États-Unis

Le chiffre d'affaires consolidé de la filiale américaine s'élève à 52 968 K€ contre 41 857 K€ en 2014, en hausse de 26,5 %. En dollars américains, cette croissance est ramenée à 5,7 % et porte principalement sur Oscillococcinum®,

Coryzalia®, les spécialités à l'arnica et les médicaments à nom commun. En revanche, on constate une baisse des ventes sur Stodal®.

Le résultat opérationnel augmente de 1 932 K€ et atteint 7 741 K€. Il bénéficie d'un effet change positif de 1 278 K€. Retraité de cet élément, il est en hausse de 654 K€, sous l'effet de l'augmentation de la marge brute. Les charges de publicité et les charges de personnel augmentent.

Le résultat net s'établit à 4 838 K€ contre 3 653 K€ en 2014.

Canada

Le chiffre d'affaires de la filiale atteint 8 778 K€ contre 9 300 K€ en 2014, en recul de 5,6 %. En dollars canadiens, la baisse est de 8,8 % et porte notamment sur Camilia®, Oscillococcinum® et les spécialités à l'arnica.

Le résultat opérationnel atteint 341 K€ contre 1 227 K€ en 2014. Cette baisse s'explique principalement par le recul de la marge brute (en lien avec la baisse des volumes), la hausse des dépenses de publicité et des charges de personnel rattachées à la promotion.

Le résultat net s'établit à 241 K€ contre 888 K€ en 2014.

1.4.4.4 AUTRES PAYS

Brésil

Le chiffre d'affaires atteint 2 602 K€ contre 2 866 K€ en 2014, soit une baisse de 9,2 %. En réals brésiliens, les ventes progressent de 7,3 % principalement sur Oscillococcinum® et grâce aux lancements d'Homéoptictic® et Coryzalia® sur le second semestre.

La perte opérationnelle atteint 1 154 K€ contre 719 K€ en 2014. Elle est impactée d'un effet change positif de 210 K€. Retraité de cet élément, le résultat opérationnel est en recul de 645 K€ : la hausse de la marge brute est neutralisée par la progression des dépenses de publicité et des charges de personnel, en raison de la reconstitution de l'équipe dirigeante de la filiale début 2015 et de la réorganisation des équipes commerciales.

Le résultat net se traduit par une perte de 1 368 K€ contre une perte de 929 K€ en 2014.

1.4.5 FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élevèrent à 103 164 K€ contre 96 156 K€ en 2014.

La capacité d'autofinancement atteint 153 206 K€, en diminution de 5 312 K€ par rapport à 2014 (25,2 % du chiffre d'affaires contre 26,0 % en 2014) en lien avec la baisse de la rentabilité. En 2014, elle était impactée par des décaissements liés aux réorganisations provisionnées en 2013.

Les impôts versés sur 2015 s'élevèrent à 51 250 K€, en baisse de 8 691 K€.

La variation du besoin en fonds de roulement se traduit par une ressource de 1 208 K€ contre un emploi de 2 421 K€ en 2014 : la baisse des créances clients en Italie et en Roumanie (diminution des délais de règlement), ainsi qu'en Russie et en Pologne (baisse de l'activité) est en partie compensée par une hausse des stocks en France et en Russie.

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** atteignent 26 448 K€ contre 22 075 K€ en 2014 :

- Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élevèrent à 16 903 K€ et portent essentiellement sur le site de Messimy, sur les bâtiments et matériel de production ainsi que sur des travaux d'aménagement des terrains acquis en 2014.
- Les investissements en immobilisations incorporelles représentent 9 148 K€ et concernent les projets informatiques groupe et le déploiement d'une solution CRM en France.

Les **flux liés aux opérations de financement** sont de 44 629 K€ contre 77 132 K€ en 2014 :

- BOIRON a procédé à des rachats d'actions pour un montant de 17 172 K€ dans le cadre du programme de rachat d'actions, contre 54 665 K€ en 2014.
- Les dividendes versés s'élevèrent à 27 656 K€ contre 23 328 K€ en 2014 (1,50 € par action contre 1,20 € en 2014).

La **trésorerie nette du groupe** atteint 191 865 K€ à fin 2015 contre 156 173 K€ à fin 2014.

1.4.6 BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan s'élevé à 695 447 K€ à fin 2015 contre 669 550 K€ à fin 2014.

A l'actif, en dehors de la hausse de la trésorerie commentée plus haut, on retiendra :

- Une baisse des créances clients de 10 718 K€, en lien avec la baisse d'activité en Russie et en Pologne et avec la diminution des délais de règlement en Italie et en Roumanie.
- Une augmentation des stocks de 6 988 K€, notamment en France et en Russie.

Au passif, les capitaux propres augmentent de 36 164 K€ : le résultat consolidé est diminué des dividendes versés par la société-mère et du rachat des actions propres commentés au paragraphe précédent. La baisse des écarts actuariels sur les engagements sociaux génère une hausse des capitaux propres de 6 066 K€ et une baisse des engagements sociaux de 9 251 K€.

1.4.7 EVOLUTION PRÉVISIBLE, PERSPECTIVES D'AVENIR ET ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le présent chapitre contient les perspectives du groupe, reflets de ses estimations et de ses convictions. Les résultats réels peuvent différer significativement de ces orientations, en particulier en fonction des risques et incertitudes mentionnés dans le paragraphe 1.5.

Les travaux d'extension de Messimy et de regroupement des activités actuellement localisées à Sainte-Foy-lès-Lyon vont se poursuivre sur les deux à trois prochains exercices afin de renforcer les capacités de production du groupe. En outre, l'implantation de la future plateforme logistique de BOIRON sur la commune des Olmes, près de Tarare, dans l'Ouest Lyonnais pourrait être effective d'ici deux ans.

Les problématiques réglementaires, notamment en France et en Europe, restent importantes et sont susceptibles d'avoir un impact sur l'activité et la rentabilité du groupe. Ainsi, l'activité au Canada pourrait se trouver affectée par les déclarations du ministère de la santé visant à limiter les allégations concernant les médicaments homéopathiques contre la toux, le rhume et la grippe destinés aux enfants de 12 ans ou moins. BOIRON étudie les voies de recours et d'accompagnement de cette mesure.

BOIRON poursuit toujours avec la même passion le développement de l'homéopathie dans le monde. En 2016, le groupe BOIRON reste prudent sur les évolutions de son chiffre d'affaires et de son résultat.

Il n'a pas été identifié d'élément post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du groupe.

1.4.8 PRÉSENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE

Bénéfice de l'exercice 2015	88 676 565,43 €
+ Report à nouveau bénéficiaire	31 468 129,86 €
= BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	120 144 695,29 €
- Dividende de 1,50 euro par action sur la base de 19 441 713 actions	- 29 162 569,50 €
= Solde à affecter	90 982 125,79 €
- Autres réserves	- 61 000 000,00 €
= REPORT À NOUVEAU	29 982 125,79 €

Le Conseil d'Administration vous propose de fixer le dividende à 1,50 euro au titre de l'exercice 2015, soit un taux de distribution de 37 % du résultat net par action (hors actions auto-détenues). L'intégralité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40 % (article 158-III-2 du CGI). Les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon n'ouvrent pas droit au dividende. Les dividendes attribuables à ces actions seront portés au crédit du compte report à nouveau. Le dividende sera mis en paiement le 3 juin 2016 et le détachement du coupon interviendra le 1^{er} juin 2016.

1.4.9 INFORMATION SUR LES DIVIDENDES

Les distributions de dividendes relatives aux trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercices	Montant des revenus éligibles à la réfaction de 40 % (article 158-III-2 du CGI)		Montant des revenus non éligibles à la réfaction de 40 %
	Dividendes ⁽¹⁾	Autres revenus distribués	
2012	17 497 541,70 €	-	-
2013	23 330 055,60 €	-	-
2014	29 162 569,50 €	-	-

(1) dont mis en report à nouveau (correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues)

- 20 946,60 € en 2012
- 1 676,40 € en 2013
- 1 506 837,00 € en 2014

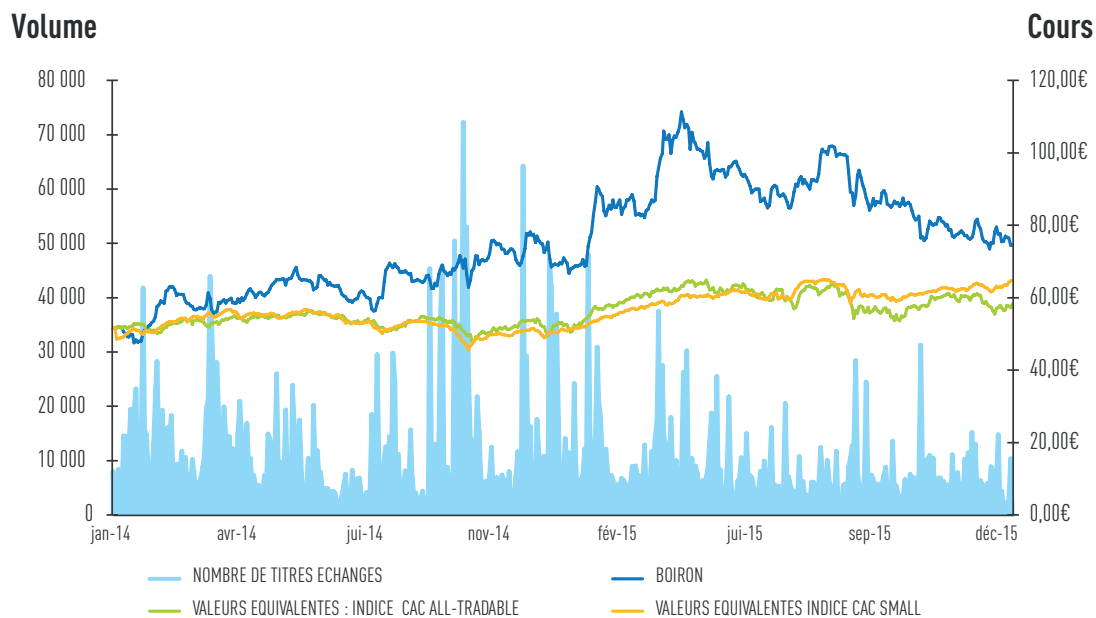
1.4.10 BOURSE ET ACTIONNARIAT

1.4.10.1 ÉVOLUTION DU TITRE

Le titre BOIRON a clos l'année 2015 avec un cours à 74,50 euros, en hausse de 7,2 % par rapport à son niveau de 69,52 euros du 2 janvier 2015 (cours d'ouverture). Le titre BOIRON a connu son cours le plus haut en séance le 10 avril 2015, à 112,80 euros et son cours le plus bas en séance le 8 janvier 2015, à 66,01 euros. Sur l'année, les transactions ont porté sur 2 006 331 titres, soit une moyenne de 7 837 titres par séance de bourse. Par rapport à 2014, le nombre de titres échangés en 2015 est en baisse de 30,1 % et représente 10,3 % du capital de la société.

	Cours moyen de clôture	+ haut en séance	+ bas en séance	Moyenne des titres échangés par séance	Volume des transactions	Titres traités dans le mois
	en euros	en euros	en euros		en millions d'euros	
2014	en euros	en euros	en euros		en millions d'euros	
Janvier	50,26	52,99	47,12	11 957	13,11	263 049
Février	59,60	63,43	51,76	12 319	14,57	246 371
Mars	57,65	64,50	55,19	14 250	17,38	299 257
Avril	59,96	62,70	57,60	11 399	13,60	227 976
Mai	63,76	67,49	59,99	10 124	13,60	212 613
Juin	64,74	68,39	62,01	7 040	9,54	147 850
Juillet	60,64	63,87	56,84	4 778	6,59	109 902
Août	65,09	70,70	56,02	9 812	13,39	206 049
Septembre	65,31	69,00	62,52	10 800	15,65	237 599
Octobre	68,78	72,11	62,53	19 008	30,16	437 184
Novembre	72,86	76,00	68,33	8 499	12,17	169 984
Décembre	73,64	80,12	68,39	14 909	22,90	313 081
2015	en euros	en euros	en euros		en millions d'euros	
Janvier	72,58	91,92	66,01	12 357	19,36	259 506
Février	86,04	92,00	80,55	7 714	13,30	154 275
Mars	91,09	110,00	81,35	11 532	23,55	253 708
Avril	104,07	112,80	97,42	9 203	19,32	184 059
Mai	95,76	105,00	91,00	8 203	15,72	164 068
Juin	89,46	94,10	83,51	6 599	12,99	145 179
Juillet	91,00	101,45	84,76	5 801	12,18	133 427
Août	97,09	102,25	85,18	7 441	14,77	156 260
Septembre	87,15	95,03	82,01	6 468	12,41	142 303
Octobre	81,89	89,00	74,10	7 233	12,83	159 133
Novembre	78,48	84,46	74,75	6 367	10,44	133 707
Décembre	76,87	84,69	73,02	5 487	9,32	120 706

1.4.10.2 MOYENNE DES COURS DE CLÔTURE



(Source Euronext)

1.4.10.3 DONNÉES PLURIANNUELLES

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions	21 482 556	21 482 556	19 441 713	19 441 713	19 441 713
Données de base ajustées par action					
Résultat net ⁽¹⁾	1,97	2,55	4,24	4,77	4,01
Capacité d'autofinancement ⁽¹⁾	4,02	5,91	8,46	8,50	8,32
Dividende net	0,70	0,90	1,20	1,50	1,50
Ratio de distribution ⁽¹⁾	35 %	35 %	28 %	31 %	37 %
Cours fin d'année	20,02	26,17	51,24	69,73	74,50
Rendement (dividende net / cours fin d'année)	3,50 %	3,44 %	2,30 %	2,15 %	2,01 %
PER fin d'année (année n)	10,16	11,32	12,08	15,22	19,59
Volume moyen mensuel ⁽¹⁾	245 977	147 563 ⁽²⁾	260 236	239 243	167 194
Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions)	430	562	995	1 356	1 356

(1) Hors actions auto-détenues.

(2) Hors achat des actions auprès de PIERRE FABRE S.A.

Code ISIN : FR0000061129 (BOI)

Reuters : BOIR.PA

Bloomberg : BOI FP

Action cotée sur NYSE EURONEXT PARIS - Compartiment A

Action incluse dans les indices Euronext FAS IAS, CAC Small, ENT PEA-PME 150, CAC Pharma & Bio, CAC Health Care, CAC PME, CAC Mid & Small, CAC All Shares, CAC All-Tradable et I.A.S. (Indice Actionnariat Salarié)

Etablissement chargé du service des titres : BNP PARIBAS Securities Services

Contrat d'animation : NATIXIS

1.5 Facteurs de risques

Dans le cadre de la préparation du présent document, la société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

La procédure relative à l'identification et à l'évaluation des risques est décrite dans le rapport du Président en paragraphe 2.3.

1.5.1 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Seules les activités des sites de production BOIRON sont susceptibles de générer des risques environnementaux.

Les principaux risques environnementaux identifiés sont les suivants :

- Pollution des eaux industrielles ou pluviales : ce risque est considéré comme modéré en raison de la nature des principaux produits manipulés (sucre, éthanol, vaseline). Les principales mesures prises concernent la mise en place de cuves de neutralisation, de bassins de rétention et séparateurs d'hydrocarbures, de bacs à graisse (lorsque le type de rejet le justifie) et de locaux dédiés au stockage des produits dangereux.
- Pollution de l'air : le risque concerne Messimy et est lié à la libération de composants organo-volatiles dans l'air (éthanol). Afin de limiter ce risque, à la suite d'une étude technico-économique, une tour de lavage de gaz a été mise en place. Deux bio-percolateurs ont été ajoutés pour réduire de moitié la consommation d'eau nécessaire au fonctionnement de l'installation.
- Incendie, explosion : ces risques sont considérés comme modérés sur les sites de Sainte-Foy-lès-Lyon et Harzé (UNDA) et faibles sur les autres sites. Les mises en conformité ATEX des locaux, l'usage de systèmes de détection d'incendie et d'extinction automatique ainsi que la formation des équipes permettent de limiter ce risque. De plus, les sites font l'objet d'une visite annuelle d'un organisme extérieur sur le thème de la prévention incendie.

Concernant l'organisation mise en place pour faire face aux incidents environnementaux, les sites de production sont dotés d'un plan de continuité ou d'un plan d'urgence, réalisé en tenant compte de l'avis des services d'urgence.

Les sites de production basés en France relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont soumis à déclaration seule, à déclaration avec contrôle ou à autorisation. Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs et ne fait donc partie de la liste prévue au paragraphe IV de l'article L. 515-8 du Code de l'environnement. Le groupe n'est donc pas visé par l'article L. 225-102-2 du Code du commerce relatif à la communication sur la prévention des accidents technologiques.

Une vigilance particulière est portée à l'obsolescence de certaines installations et entraîne des travaux préventifs de rénovation.

Le respect des arrêtés types ou arrêtés d'autorisation permet de réduire significativement les risques environnementaux. L'entreprise est régulièrement en contact avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), en particulier dans le cadre de projets de construction ou de réaménagements de locaux. Ces échanges ont pour but de définir les meilleurs choix techniques pour permettre de limiter les risques environnementaux potentiels générés par ces projets. Des études d'impacts sont également réalisées.

L'extension du site de Messimy a fait l'objet d'une étude d'impacts et générera un nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter en 2016.

Les mesures liées à la prévention des risques industriels et environnementaux sont précisées dans le paragraphe 3.3.

REACH ⁽¹⁾

L'évolution des tonnages des substances fabriquées par BOIRON en 2015 n'a pas entraîné de nouveau cas concerné par cette réglementation.

Deux substances restent donc impactées et devront être enregistrées avant le 1^{er} juin 2018.

Un organisme extérieur a été missionné pour accompagner cette démarche.

1.5.2 RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET PHARMACEUTIQUES

1.5.2.1 RISQUES LIÉS À LA REMISE EN QUESTION DU STATUT DES MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES, DES ENREGISTREMENTS ET VISAS PUBLICITAIRES

Les autorités de régulation imposent de plus en plus de contraintes réglementaires, que ce soit au niveau de l'accès au marché (enregistrement, autorisation de mise sur le marché), de la commercialisation, de la promotion, de la fabrication des médicaments homéopathiques, ou de la mise en conformité des sites de fabrication.

Les procédures permettant de démontrer la conformité de nos médicaments à ces obligations, peuvent prendre plusieurs années et nécessitent des ressources financières et humaines importantes. Des changements de la réglementation applicable aux médicaments homéopathiques, telles que des modifications des procédures d'enregistrement ou d'obtention d'autorisations liées à la commercialisation et à la publicité ont un impact sur les activités du groupe.

Les questions réglementaires sont gérées tant au siège que dans les filiales par des services dont l'objectif est d'assurer une veille permanente et de prévenir ou d'anticiper les évolutions susceptibles d'avoir des conséquences sur la commercialisation de nos médicaments.

Depuis 2001, une directive européenne prévoit un certain nombre de dispositions transposées en France en instaurant deux statuts réglementaires pour :

- l'Enregistrement Homéopathique (EH) qui autorise, pour une souche donnée, les médicaments homéopathiques répondant aux critères suivants : l'absence d'indication thérapeutique, des hauteurs de dilution encadrées, l'administration par voie orale ou externe, la fabrication sur des sites pharmaceutiques industriels autorisés,
- l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour les médicaments exclus du champ de l'EH.

BOIRON a anticipé ce processus depuis 2001.

Un dossier d'EH ou d'AMM devait être déposé par chaque laboratoire homéopathique français à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) avant fin 2015 : ce délai a été respecté, à l'exception des macérats glycinés et des Formules de Prescriptions Composés (FPC) pour lesquels le délai a été repoussé à fin 2016.

A fin décembre 2015, sur les 1 163 souches remboursées, 1 012 dossiers ont été déposés, 286 EH ont été effectivement obtenus et 65 souches abrogées (obligation d'arrêter la production). Les autres dossiers déposés sont en cours d'examen. Le calendrier de réponse pour les EH est indéterminé et dépendra de l'ANSM.

L'obtention de l'EH pour une souche donnée aura un impact sur :

- les formes pharmaceutiques délivrées : ainsi certaines formes galéniques non autorisées dans le cadre de l'EH sont ou seront arrêtées progressivement,
- les différents niveaux de dilution autorisés : pour un niveau de dilution non prévu dans le cadre de l'EH, une demande d'AMM pourra être faite pour la souche considérée.

(1) Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

C'est notamment le cas pour certaines teintures mères qui ont fait l'objet d'un dépôt d'AMM.

Si les dispositions de la directive concernant la mise sur le marché des médicaments homéopathiques ont bien été transposées dans la plupart des pays européens, il n'en est pas encore de même en Italie, en Espagne, en Belgique. Néanmoins, dans ces pays la transposition de la directive européenne est en cours et devrait permettre de faire évoluer le statut des médicaments homéopathiques :

- En Espagne, le projet d'Ordre Ministériel, paru le 3 décembre 2013, est toujours en attente de publication. Au regard de sa rédaction, il ne devrait constituer qu'une étape dans le processus d'évaluation des médicaments homéopathiques.
- En Italie, l'ensemble des médicaments homéopathiques destinés à la commercialisation devra être enregistré avant juin 2017 auprès de l'AIFA (agence du médicament italienne). L'agence devra ensuite rendre son avis avant le 31 décembre 2018. A fin 2015, 285 dossiers sur 400 environ ont été déposés : 85 mesures d'instruction ont été reçues. BOIRON répond progressivement aux questions posées par l'AIFA.
- En Belgique, l'évaluation des médicaments homéopathiques par l'AFMPS (Agence du médicament belge) est effective. Le dépôt des dossiers d'enregistrement est réalisé selon un calendrier propre à chaque laboratoire et établi en concertation avec l'AFMPS, qui n'a pour l'instant pas fixé de délai.

Au Canada, fin juillet 2015, le ministère fédéral de la santé, Santé Canada, a publié une déclaration de la Ministre : à partir de juillet 2016, les allégations précises concernant la santé sur les médicaments homéopathiques contre la toux, le rhume et la grippe destinés aux enfants de 12 ans ou moins, ne seront plus autorisées, à moins que ces allégations soient étayées par des données scientifiques. BOIRON étudie les voies de recours et d'accompagnement de cette mesure.

Aux Etats-Unis, des discussions sont en cours entre la FDA (Food and Drug Administration) et la FTC (Federal Trade Commission) afin d'évaluer la réglementation actuelle sur les médicaments homéopathiques et l'éventuelle nécessité de la faire évoluer.

Un marché unique du médicament est créé au sein de l'Union Economique Eurasiatique⁽¹⁾ à compter de 2016. Pour commercialiser des médicaments sur le territoire de l'UEE, il suffira à terme de les enregistrer dans un seul des pays membres.

Par ailleurs, en Russie, une nouvelle loi est entrée en vigueur au 31 décembre 2015. Elle instaure notamment une inspection de nos sites de production par l'agence russe du médicament avant toute demande d'autorisation de mise sur le marché.

1.5.2.2 RISQUES LIÉS À LA FABRICATION DE MÉDICAMENTS

Le groupe est soumis à de fortes contraintes et de nombreuses exigences de fabrication propres aux laboratoires pharmaceutiques afin de fabriquer des médicaments de qualité. Tout en respectant ces exigences et les processus qui en découlent, le groupe ne peut pas complètement écarter le risque d'un incident de production pouvant entraîner un rappel de lot.

Afin de s'en prémunir, le groupe développe et améliore son système d'assurance de la qualité. Parmi les actions récentes et significatives, on peut noter :

- La réorganisation et le renforcement des équipes assurance qualité et notamment la création d'un pôle assurance qualité produit et conformité réglementaire.
- L'optimisation du processus de libération et de certification des lots de médicaments.
- L'extension du processus annuel de "revue qualité produit" à l'ensemble des produits BOIRON, qui est un outil majeur au service de la maîtrise de la qualité de nos médicaments.

Au-delà du contrôle interne du système qualité, réalisé par des programmes d'audit exhaustifs, le groupe est régulièrement soumis à des inspections des autorités de santé.

Les réglementations pharmaceutiques des différents pays possèdent très souvent leur propre système d'inspection. En France, l'inspection est réalisée par l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé (ANSM), qui contrôle nos sites industriels tous les deux ans.

(1) Union fondée en mai 2014, dont les pays membres sont la Biélorussie, le Kazakhstan, la Russie, l'Arménie et le Kirghizistan

Ces inspections sont reconnues par différents pays dans le cadre d'un système de reconnaissance mutuelle, mais ces accords sont limités, ce qui amène certaines administrations à mener leurs propres inspections pharmaceutiques. Ceci a été le cas avec le Brésil et le Kazakhstan par exemple, en 2011 et 2014.

En janvier 2015, l'agence américaine FDA (Food and Drug Administration) a mené des inspections sur nos sites de Messimy, Sainte-Foy-lès-Lyon et Montévrain. Ce processus d'inspection a donné satisfaction aux autorités américaines, ce qui sécurise la distribution de nos médicaments aux Etats-Unis et constitue un gage de confiance pour de nombreux pays.

1.5.2.3 DÉCOUVERTE D'EFFETS INDÉSIRABLES

A ce jour, les médicaments homéopathiques sont sûrs et ne présentent des effets secondaires ou iatrogènes qu'exceptionnellement. C'est un avantage concurrentiel face aux autres médicaments. Pour autant, malgré les hauts niveaux de dilution des souches, qui constituent les principes actifs contenus dans les médicaments homéopathiques, il n'est pas possible, comme pour tout médicament, d'écartier la survenance d'effets indésirables inconnus à ce jour.

Les processus de pharmacovigilance en place dans l'entreprise, sous la supervision d'un responsable de pharmacovigilance, consistent justement à suivre et déclarer aux Autorités de Santé l'ensemble des effets indésirables survenus à l'occasion de l'administration d'un de ces médicaments. Dans cette éventualité, BOIRON pourrait devoir adapter les notices d'information des produits afin de limiter les risques et d'informer les professionnels de santé et patients susceptibles d'utiliser nos médicaments.

De même, une cosméto-vigilance, une nutri-vigilance et une pharmacovigilance pour les médicaments homéopathiques vétérinaires existent dans l'entreprise sous la même responsabilité.

1.5.2.4 RISQUES LIÉS AUX PRIX ET AUX REMBOURSEMENTS

Les médicaments homéopathiques peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les organismes publics d'assurance maladie ou par les assurances de santé privées. Le remboursement par les organismes publics de santé est possible, selon des modalités différentes, en France, au Royaume-Uni, en Suisse, en Belgique et dans certains Länder allemands. Les assurances de santé privées qui prennent en charge les médicaments homéopathiques existent dans de nombreux pays. La modification des conditions de prise en charge des médicaments homéopathiques peut avoir une incidence significative sur l'activité et la rentabilité de l'entreprise.

Depuis le 2 mai 2011, en France, le taux de prise en charge par l'assurance maladie des médicaments remboursés est de 30 %.

Par ailleurs, l'encadrement des prix peut amener une évolution des prix de vente ou des marges de distribution à la hausse ou à la baisse. Ainsi, en janvier 2012, pour la première fois depuis 23 ans, une modification des marges de distribution a permis à BOIRON d'augmenter, en France, les prix de vente d'une partie des médicaments remboursables.

1.5.3 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

1.5.3.1 SAISONNALITÉ

L'activité du groupe est saisonnière en raison du niveau de pathologie et de l'étendue de la gamme des spécialités hivernales. Les résultats annuels dépendent généralement de l'activité réalisée sur le second semestre de l'exercice. Par conséquent, les résultats du premier semestre peuvent ne pas être représentatifs des résultats pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice.

1.5.3.2 RISQUES LIÉS À L'INTERNATIONALISATION

Compte tenu de sa présence à l'international, le groupe peut être davantage exposé à une instabilité politique et économique, à des spécificités culturelles ou réglementaires, ou encore à des risques de contrefaçons. La survenance de l'une ou l'autre de ces difficultés peut avoir des conséquences sur la planification de production, l'activité ou la rentabilité du groupe.

Pour s'en prémunir autant que possible, le groupe tend à renforcer la protection juridique de ses médicaments et à mettre en place une veille active en matière réglementaire sur chacune des zones dans laquelle il est présent.

L'entreprise, en tant qu'importateur, fabricant et exportateur, est engagée dans une démarche de certification douanière AEO/OEA (Opérateur Economique Agréé). Cette certification européenne est délivrée par le service des douanes et permettra à l'entreprise d'être reconnue comme un partenaire fiable de la chaîne logistique internationale. Cette certification facilitera également le commerce international avec les pays reconnaissant le statut AEO.

1.5.3.3 SITUATION DU GROUPE EN RUSSIE

En 2014, les ventes en Russie atteignaient 52 009 K€ et représentaient 8,5 % du chiffre d'affaires du groupe.

En 2015, elles s'élèvent à 24 332 K€, en recul de 27 677 K€ par rapport à l'an passé, pénalisée par un effet change négatif de 8 096 K€. Dans le contexte de récession et d'instabilité que connaît la Russie, le recul des volumes vendus a été accentué par une politique de réduction des stocks chez nos distributeurs, la refonte de la stratégie et la réorganisation des équipes commerciales de la filiale.

Cette baisse d'activité a eu un impact direct sur le niveau de rentabilité du groupe : le résultat opérationnel de la filiale se traduit par une perte de 2 573 K€ en 2015 contre un bénéfice de 7 829 K€ en 2014.

Les actifs en Russie sont peu significatifs et la filiale emploie 225 salariés (contre 183 fin 2014).

Les créances constatées fin 2014 par le groupe à l'égard de ses clients russes ont toutes été recouvrées sur 2015. Tout au long de l'année, le groupe a fait preuve de vigilance dans le choix de ses partenaires en déterminant le niveau de ventes qu'il acceptait de réaliser avec chacun d'eux. Cette vigilance accrue perdurera en 2016.

1.5.3.4 RISQUES LIÉS AUX APPROVISIONNEMENTS ET À LA MISE EN PLACE DE PARTENARIATS

Dans le cadre d'une conjoncture dégradée et dans un contexte de consolidation des secteurs pouvant concerner ses fournisseurs et prestataires de services, BOIRON poursuit sa démarche de sécurisation de ses approvisionnements et de ses partenariats.

Au-delà du maintien de sa politique de diversification de ses approvisionnements, les services achats, en relation avec les services financiers, mesurent l'aptitude des fournisseurs et partenaires à répondre de façon pérenne aux attentes de BOIRON en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives.

Délai de règlement fournisseurs

Au 31 décembre 2015, les dettes de BOIRON société mère à l'égard des fournisseurs s'élevaient à 28 357 K€ (en baisse de 1 699 K€ par rapport à 2014).

Conformément à la loi LME N° 2008-776 du 4 août 2008, les délais de paiement des dettes fournisseurs respectent la règle de 45 jours fin de mois, sauf conditions spécifiques plus favorables, notamment celles de la loi Hamon relatives aux factures récapitulatives.

1.5.3.5 RISQUES DE DÉFAILLANCE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Toute défaillance ou dysfonctionnement des applications informatiques ou du réseau de communication pourrait pénaliser l'activité et entraîner des pertes financières pour BOIRON.

Depuis plusieurs années, BOIRON déploie des programmes informatiques majeurs (ERP SAGE X3 en France depuis 2011, ERP Oracle JD Edwards en filiales depuis 2014...), visant à simplifier et centraliser le système d'information du groupe. Par ailleurs, ces déploiements sont effectués depuis 2013 sur un socle technique standard et unique pour le groupe, basé en France, dont l'objectif est à terme d'héberger l'ensemble des applications informatiques du groupe.

Ces projets représenteraient des risques significatifs pour l'activité de la société, dans le cas où les précautions mises en œuvre pour leurs déploiements s'avèreraient inadéquates ou insuffisantes. Par ailleurs, l'utilisation de ces outils pourrait révéler des failles ou des insuffisances, ce qui pourrait entraîner des coûts additionnels, une remise en cause des organisations existantes ou une perte d'informations.

Les systèmes informatiques évoluant extrêmement rapidement, la direction des services informatiques doit faire face à des mises à jour régulières de ses infrastructures et applications afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs mais aussi pour couvrir d'éventuelles vulnérabilités informatiques.

Enfin, avec le développement de la cybercriminalité, la sécurité des systèmes d'information est un enjeu important pour BOIRON.

L'entreprise déploie en France une solution CRM⁽¹⁾. Ce déploiement et les changements qu'il occasionne engendrent une surcharge de travail au niveau des réseaux commerciaux.

Les mesures de couverture des risques informatiques sont détaillées dans le rapport du Président en paragraphe 2.3.

1.5.3.6 RISQUES DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché est décrite dans la note 21 de l'annexe aux comptes consolidés, qui traite des risques de taux, de change, de crédit, de liquidité et de contrepartie.

Délai de règlement clients

Le groupe BOIRON porte une attention particulière au recouvrement de ses créances et continue, dans le contexte économique actuel, à développer ses outils de gestion du risque de crédit.

Chaque société du groupe possède des services propres qui assurent le traitement des opérations de relance et de recouvrement. Le délai de recouvrement moyen des créances du groupe est de 54 jours au 31 décembre 2015 contre 55 jours au 31 décembre 2014.

Il n'y a pas eu d'évolution majeure de la structure de la balance âgée entre 2014 et 2015.

(1) Customer Relationship Management

1.5.4 POLITIQUE D'ASSURANCE

Le groupe bénéficie d'un programme d'assurance de "responsabilité civile" qui couvre son activité à hauteur d'un plafond de 30 millions d'euros.

En outre, les filiales internationales de distribution disposent de polices de responsabilité civile locales.

Les biens de l'entreprise sont garantis par une police patrimoine qui couvre tant les dommages directs subis par les biens que les pertes d'exploitation consécutives. Des inspecteurs de la compagnie d'assurance visitent régulièrement les sites industriels et sont associés à la politique de prévention des risques mise en œuvre par la direction de l'organisation et des méthodes. Les compagnies d'assurances sont sollicitées pour avis en amont des projets d'extension et de construction.

BOIRON dispose en outre d'une police multirisques des responsabilités environnementales couvrant les atteintes à l'environnement, pouvant résulter de l'exploitation de ses sites.

Cette garantie bénéficie notamment aux quatre sites de production situés en France, à savoir, Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard et Montévrain, ainsi qu'au site d'Harzé en Belgique.

Le montant des primes d'assurance acquittées en 2015 s'est élevé à 2 327 K€ contre 2 445 K€ en 2014.

1.5.5 LITIGES EN COURS

Les litiges sont présentés dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

2. Gouvernement d'entreprise

2.1 Organes d'administration et de direction du groupe

2.1.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DU GROUPE

(MANDATS EN DATE DU 16 MARS 2016)

Nom, Prénom, Mandat, Âge	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société <i>Observations</i>
Thierry Boiron <u>Administrateur</u> , <u>Président du Conseil</u> <u>d'Administration</u> 55 ans De nationalité française	En qualité d'administrateur : CA 18/09/1996 En qualité de Président du Conseil d'Administration : CA 19/05/2011 à effet du 1 ^{er} juillet 2011	AGO 2017 AGO 2017	Président du Conseil d'Administration	Néant	Administrateur de SODEVA ⁽¹⁾ , Gérant de SOFABI ⁽³⁾ , Gérant de SODEGE ⁽³⁾ , Gérant de la SCI SOKYE. <i>Frère de Michèle et Christian Boiron.</i>
Christian Boiron <u>Administrateur</u> , <u>Directeur Général</u> 68 ans De nationalité française	En qualité d'administrateur : AGE 12/12/1973 En qualité de Directeur Général : CA 19/05/2011 à effet du 1 ^{er} juillet 2011	AGO 2016 Durée indéterminée	Directeur Général	Néant	Administrateur et Président Directeur Général de SODEVA ⁽¹⁾ , Administrateur d'UNDA ⁽²⁾ (Belgique), de LABORATOIRES BOIRON ⁽²⁾ (Italie), Administrateur de l'Université CLAUDE BERNARD LYON 1, Administrateur de la Faculté de Médecine LYON SUD-CHARLES MERIEUX <i>Frère de Michèle et Thierry Boiron.</i> <i>Père de Stéphanie Chesnot et de Virginie Heurtaut.</i>
Valérie Poinot <u>Administrateur</u> , <u>Directrice Générale Déléguée</u> 47 ans De nationalité française	En qualité d'administrateur : AGM 22/02/2014 En qualité de Directrice Générale Déléguée : CA 19/05/2011 à effet du 1 ^{er} juillet 2011	AGO 2017 Durée indéterminée	Directrice du Développement (salariée)	Néant	Administrateur et Président Directeur Général de LES EDITIONS SIMILIA ⁽²⁾ , Administrateur et Président de BOIRON ⁽²⁾ (Suisse), Administrateur de BOIRON USA ⁽²⁾ (USA), de BOIRON ⁽²⁾ (USA), de BOIRON CANADA ⁽²⁾ (Canada), des LABORATOIRES BOIRON ⁽²⁾ (Italie), de BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS ⁽²⁾ (Brésil), Représentant permanent de BOIRON au Conseil d'Administration d'UNDA ⁽²⁾ (Belgique), Administrateur du LEEM, Gérante de BOIRON ⁽²⁾ (Allemagne)
Jean-Christophe BAYSSAT <u>Directeur Général Délégué</u> 53 ans De nationalité française	CA 16/12/2015 à effet du 1 ^{er} janvier 2016	Durée indéterminée	Pharmacien Responsable, Directeur du Développement Pharmaceutique (salarié)	Néant	Administrateur de l'AFIPRAL
Philippe Gouret <u>Directeur Général Délégué</u> 60 ans De nationalité française	CA 15/12/2010 A effet du 1 ^{er} janvier 2011	31/12/2015	Pharmacien Responsable, Directeur du Développement Pharmaceutique (salarié)	Néant	Administrateur de l'AFIPRAL, Administrateur de l'IPIL.
Jacky Abécassis <u>Administrateur</u> 74 ans De nationalité française	AGO 06/05/1987	AGO 2017	Néant	Néant	Administrateur de LABORATOIRES BOIRON ⁽²⁾ (Italie).

Nom, Prénom, Mandat, Âge	Date de première nomination	Date de fin de mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société <i>Observations</i>
Michèle Boiron <u>Administrateur</u> 71 ans De nationalité française	CA 18/09/1996	AGO 2017	Néant	Pharmacien Consultant	Administrateur de SODEVA ⁽¹⁾ et de BOIRON ⁽²⁾ (Suisse). <i>Sœur de Christian et Thierry Boiron</i>
Jean-Pierre Boyer <u>Administrateur</u> 70 ans De nationalité française	AGO 18/05/2000	AGO 2018	Néant	Néant	Membre du Comité d'Audit de BOIRON, Administrateur de la SOCIETE HENRI BOIRON (SHB) ⁽¹⁾ .
Bruno Grange <u>Administrateur représentant les salariés actionnaires</u> 63 ans De nationalité française	AGM 23/05/2002	AGO 2017	Contrôleur international (salarié)	Néant	Membre du Comité des Rémunérations de BOIRON.
Christine Boyer-Boiron <u>Administrateur</u> 72 ans De nationalité française	AGO 22/05/2003	AGO 2018	Néant	Néant	Administrateur de la SOCIETE HENRI BOIRON (SHB) ⁽¹⁾ . <i>Cousine de Michèle, Christian et Thierry Boiron.</i>
Stéphanie Chesnot <u>Administrateur</u> 44 ans De nationalité française	CA 10/03/2010	AGO 2018	Néant	Conseil en gestion et administration	Administrateur de SODEVA ⁽¹⁾ . Membre du Comité d'Audit de BOIRON. <i>Fille de Christian Boiron.</i>
Michel Bouissou ⁽⁴⁾ <u>Administrateur indépendant</u> 74 ans De nationalité française	AGO 20/05/2010	AGO 2016	Néant	Président Directeur Général	Président du Comité d'Audit de BOIRON, Membre du Comité des Rémunérations de BOIRON, Président Directeur Général de CITA S.A. ⁽³⁾ .
Virginie Heurtaut <u>Administrateur</u> 41 ans De nationalité française	AGM 23/05/2013	AGO 2016	Néant	Architecte	Administrateur de SODEVA ⁽¹⁾ , Gérante de LA SUITE ARCHITECTURE EURL ⁽³⁾ . <i>Fille de Christian Boiron.</i>

(1) société du concert familial (société non cotée)

(2) société du groupe BOIRON (société non cotée)

(3) société non cotée

(4) Concernant les critères d'indépendance retenus par la société, il convient de se reporter au rapport du Président figurant au paragraphe 2.3

Mandats (hors filiales) des administrateurs au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus en cours à ce jour :

- Michel Bouissou : Président du Directoire de SEVENTURE PARTNERS (jusqu'en février 2014)
Membre du Conseil de Surveillance de SEVENTURE PARTNERS (jusqu'en juillet 2015)
Membre du Conseil de Surveillance de ISATIS CAPITAL (jusqu'en septembre 2015)
Administrateur de NATIXIS VENTURE SELECTION (représentant SEVENTURE PARTNERS) (jusqu'en juillet 2015)
Administrateur de la SAIRE (jusqu'en juillet 2015)
- Bruno Grange : Président du Conseil de Surveillance du FCPE BOIRON (jusqu'au 22 septembre 2015)
- Christian Boiron : Administrateur et Président de CHR (jusqu'au 18/03/2015 - fusion absorption de CHR par SODEVA)
- Stéphanie Chesnot : Administrateur de CHR (jusqu'au 18/03/2015 - fusion absorption de CHR par SODEVA)
- Virginie Heurtaut : Administrateur de CHR (jusqu'au 18/03/2015 - fusion absorption de CHR par SODEVA)

Les mandats d'administrateur de Madame Virginie Heurtaut et de Messieurs Christian Boiron et Michel Bouissou arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. Ces administrateurs se représentent à vos suffrages et il vous sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2016 de renouveler leur mandat pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

2.1.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

INFORMATIONS PARTICULIÈRES RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre,
- n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il existe des restrictions acceptées par certains membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société (cf. paragraphe 5.1.5).

Madame Michèle Boiron, Administrateur, perçoit des honoraires versés par la société, au titre d'une convention relative à des prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international (cf. paragraphe 5.5). Aucun autre contrat de service ne lie les membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale à la société ou à l'une de ses filiales.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été identifié en cette qualité.

2.1.3 COMITÉS SPÉCIALISÉS

Ce point est traité au paragraphe 2.3.2.5.

2.2 Rémunération et avantages des dirigeants et administrateurs

Les modalités de détermination et de validation des rémunérations des dirigeants sont détaillées dans le rapport du Président en paragraphe 2.3 du document de référence.

Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération fixe au titre de son mandat social.

Le Directeur Général bénéficie d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à son mandat social.

Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à leur contrat de travail. Ils bénéficient également d'une rémunération fixe liée à leur mandat social. Il est précisé qu'ils ne bénéficient pas de rémunération pluriannuelle.

Ces rémunérations variables sont calculées sur la base d'un pourcentage du résultat opérationnel du groupe de l'exercice précédent. Le niveau de réalisation attendue du critère quantitatif précité a été préétabli par le Conseil d'Administration mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité. La rémunération variable annuelle est versée au cours de l'année qui suit l'exercice auquel elle se rattache.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent en outre des droits attachés à leur contrat de travail, au même titre que les autres salariés. Ils bénéficient également des droits relatifs à l'accord sur la préparation à la retraite et à des indemnités de départ à la retraite. Ces droits relèvent du régime des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et sont calculés selon la méthode des Unités de Crédit Projetées.

Aucun mandataire social ne bénéficie d'action attribuée gratuitement, ni d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Les montants présentés dans les tableaux ci-après correspondent à des rémunérations brutes et sont exprimés en euros.

2.2.1 TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Thierry Boiron, Président du Conseil d'Administration

Thierry Boiron Président du Conseil d'Administration	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	193 494	209 454	187 561	187 561
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	12 146	11 351	11 351	10 811
Avantages en nature ⁽¹⁾	6 813	6 813	5 361	5 361
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	212 453	227 618	204 273	203 733
Engagements sociaux ⁽²⁾	25 879	15 960	39 329	

(1) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.

(2) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail évalués au 31 décembre pour les montants dus. Le montant versé en 2015 est relatif à la médaille du travail. Ce dernier est également inclus dans la rémunération fixe versée sur l'exercice.

Christian Boiron, Directeur Général

Christian Boiron Directeur Général	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	316 326	316 326	306 095	306 095
Rémunération variable ⁽¹⁾	506 230	648 800	649 550	604 380
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	12 146	11 351	11 351	10 811
Avantages en nature ⁽²⁾	17 195	17 195	15 996	15 996
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	851 897	993 672	982 992	937 282
Engagements sociaux				

(1) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement au résultat opérationnel du groupe, provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus) ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés).

(2) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.

Valérie Poinot, Directrice Générale Déléguée

Valérie Poinot Directrice Générale Déléguée	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	212 478	224 668	200 004	200 004
Rémunération variable liée au contrat de travail ⁽²⁾	349 497	321 015	321 142	302 436
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	12 146	6 935	6 935	
Avantages en nature ⁽³⁾	12 212	12 212	9 769	9 769
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	586 333	564 830	537 850	512 209
Engagements sociaux ⁽⁴⁾	376 547	12 190	336 096	

(1) Elle correspond à la rémunération versée au titre de son contrat de travail et à la rémunération versée au titre de son mandat social.

(2) La rémunération variable est exclusivement liée au contrat de travail. Elle se compose de la prime d'intéressement au résultat opérationnel du groupe, de l'intéressement attribué au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, de la participation légale et de l'abondement au PEE et au PERCO. Pour les primes d'intéressement et la participation légale, il s'agit des montants provisionnés au 31 décembre (pour les montants dus) ou distribués au cours de l'année considérée (pour les montants versés).

(3) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.

(4) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail ainsi qu'aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail et évalués au 31 décembre (cf. note 2.9.1. de l'annexe aux comptes consolidés). Le montant versé en 2015 est relatif à la médaille du travail. Ce dernier est également inclus dans la rémunération fixe versée sur l'exercice.

Philippe Gouret, Directeur Général Délégué

Philippe Gouret Directeur Général Délégué	Exercice 2015		Exercice 2014	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	221 622	221 622	209 918	209 918
Rémunération variable liée au contrat de travail ⁽²⁾	286 355	321 153	321 279	302 573
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature ⁽³⁾	12 264	12 264	11 622	11 622
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice				
TOTAL	520 241	555 039	542 819	524 113
Engagements sociaux ⁽⁴⁾	698 387	16 218	692 643	27 290

(1) Elle correspond à la rémunération versée au titre de son contrat de travail et à la rémunération versée au titre de son mandat social.

(2) La rémunération variable est exclusivement liée au contrat de travail. Elle se compose de la prime d'intéressement au résultat opérationnel du groupe, de l'intéressement attribué au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, de la participation légale et de l'abondement au PEE et au PERCO. Pour les primes d'intéressement et la participation légale, il s'agit des montants provisionnés au 31 décembre (pour les montants dus) ou distribués au cours de l'année considérée (pour les montants versés).

(3) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.

(4) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail ainsi qu'aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail et évalués au 31 décembre (cf. note 2.9.1 de l'annexe aux comptes consolidés). Le montant versé correspond à la préparation retraite. Ce dernier est également inclus dans la rémunération fixe versée sur l'exercice.

2.2.2 CONTRATS DE TRAVAIL, RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES ET INDEMNITÉS EXERCICE 2015

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Versement à un régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI ⁽⁵⁾	NON	OUI	NON
Thierry Boiron Président du Conseil d'Administration 19/05/2011 ⁽¹⁾ AGO 2017 ⁽²⁾		X	4 318 ⁽³⁾			X		X
Christian Boiron Directeur Général 19/05/2011 ⁽¹⁾ Indéterminée ⁽²⁾		X	22 301 ⁽³⁾			X		X
Valérie Poinot Directrice Générale Déléguée 19/05/2011 ⁽¹⁾ Indéterminée ⁽²⁾	X		11 453 ⁽⁴⁾		364 347			X
Philippe Gouret Directeur Général Délégué 15/12/2010 ⁽¹⁾ 31/12/2015 ⁽²⁾	X		11 505 ⁽⁴⁾		698 387			X

(1) Correspond à la date de la première nomination.

(2) Correspond à la date de fin du mandat en cours.

(3) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire article 83 du CGI.

(4) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire article 83 du CGI et de l'abondement à un PEE et à un PERCO.

(5) Montants correspondant aux indemnités de départ à la retraite et à l'accord sur la préparation à la retraite liés aux contrats de travail dont les Directeurs Généraux Délégués bénéficient sans conditions, à l'instar de l'ensemble du personnel de l'entreprise par application de leur contrat de travail (cf. note 2.9.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

2.2.3 RÉMUNÉRATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration, ceux versés aux membres du Comité d'Audit et aux membres du Comité des Rémunérations, viennent avant tout rémunérer leurs fonctions et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions. La répartition se fait à parts égales et au prorata temporis (en nombre de jours).

La politique de rémunération des mandataires sociaux prévoit également les cas de figure suivants :

- la cessation des fonctions d'un administrateur et nomination d'un administrateur en remplacement : la répartition des jetons de présence se fait au prorata de la durée du mandat de chaque administrateur, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation et celle du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination, sauf décision spécifique du Conseil d'Administration,
- la cessation des fonctions d'un administrateur sans remplacement : la répartition se fait à parts égales et au prorata temporis, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation des fonctions,
- la nomination d'un administrateur supplémentaire en cours d'exercice : la répartition se fait à parts égales et au prorata temporis en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination.

Le Conseil d'Administration conserve toute latitude pour décider le cas échéant d'une répartition différente.

Les montants présentés dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants		Montants versés au cours de l'exercice 2015	Montants versés au cours de l'exercice 2014
Jacky Abécassis	Jetons de présence	11 351	10 811
Michèle Boiron	Jetons de présence	11 351	10 811
	Autres rémunérations ⁽¹⁾	68 320	77 772
Michel Bouissou	Jetons de présence	39 769	36 899
Christine Boyer-Boiron	Jetons de présence	11 351	10 811
Jean-Pierre Boyer	Jetons de présence	27 687	25 662
Stéphanie Chesnot	Jetons de présence	27 687	25 662
Bruno Grange⁽²⁾	Jetons de présence	14 135	13 595
	Autres rémunérations ⁽³⁾	123 472	114 055
Virginie Heurtaut	Jetons de présence	11 351	7 494
François Marchal	Jetons de présence ⁽⁴⁾	4 416	10 811
TOTAL		350 890	344 383

(1) Ces rémunérations se composent essentiellement d'honoraires facturés dans le cadre d'une convention régie relative à des prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie (cf. rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés). Les montants versés en 2015 au titre des honoraires s'élèvent à 65 520 euros TTC contre 75 660 euros TTC en 2014. Le reliquat est constitué des droits d'auteurs perçus par Madame Michèle Boiron.

(2) Etant salarié de l'entreprise, il bénéficie des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 154 462 euros au 31 décembre 2015.

(3) Ces rémunérations se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière intègre l'intéressement versé au titre de l'accord d'intéressement d'entreprise, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré.

(4) Son mandat d'administrateur a pris fin le 22 mai 2014.

L'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015 a fixé le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à 201 952 euros.

Compte tenu de l'alourdissement de la responsabilité des administrateurs et de la complexité croissante des exigences légales et réglementaires, compte tenu également de la grande qualité du travail fourni par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et tout particulièrement de ceux qui assument en son sein des fonctions spécifiques, le Conseil d'Administration propose une augmentation du montant des jetons de présence de 5 %. Il sera donc proposé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2016 de fixer l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à un montant de 212 046 euros au titre de l'exercice 2016.

2.2.4 ATTRIBUTIONS DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CRÉANCE, D'OPTION D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	NÉANT
Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	NÉANT
Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	NÉANT
Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	NÉANT
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	NÉANT
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	NÉANT

2.2.5 OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(Article L.621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Nom et prénom Raison sociale	Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Nom de la personne liée à la personne ci-devant	Nombre total d'actions cédées	Prix moyen pondéré en euros	Total des cessions	Nombre total d'actions acquises	Prix moyen pondéré en euros	Total des acquisitions
Michèle Boiron	Administrateur		2 600	94,26	236 784,73			
Christian Boiron	Administrateur Directeur Général					8 719	86,34	794 310,32
SODEVA		Christian Boiron				40 937	96,97	3 949 999,68
SHB		Christine Boyer-Boiron Jean-Pierre Boyer				3 500	77,66	270 460

2.3 Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

L'objet de ce rapport est notamment de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Les diligences mises en œuvre par l'audit interne pour la rédaction de ce rapport portent sur la réalisation de travaux d'analyse et la collecte d'informations auprès des principales directions de l'entreprise. Des consultations et des validations ont également eu lieu avec le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016. Il a également été transmis aux commissaires aux comptes.

2.3.1 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Notre entreprise a pris connaissance des dispositions des codes de gouvernement d'entreprise publiés par MIDDLENEXT en décembre 2009 et par l'AFEP-MEDEF en novembre 2015 et les a analysées au regard de ses propres principes.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, la société précise qu'elle ne se réfère à aucun des codes de gouvernement d'entreprise mentionnés ci-dessus.

Sa gouvernance repose sur des réalités et des principes qui lui sont propres, parmi lesquels :

- la volonté de favoriser un actionariat stable, représentatif à la fois de son caractère familial, largement ouvert aux salariés et comprenant également de nombreux autres actionnaires investis sur le long terme,
- la recherche d'un équilibre dynamique au sein du Conseil d'Administration entre les administrateurs issus du cercle familial, les administrateurs salariés et les autres administrateurs ayant noué une relation étroite et durable avec l'entreprise. La notion d' "indépendance" étant pour l'entreprise, transcendée par la personnalité, la droiture et l'authenticité,
- un Conseil d'Administration dont l'efficacité dépend largement des compétences techniques des administrateurs, de leur connaissance approfondie de l'entreprise et de leur personnalité,
- la dissociation des fonctions du Président et du Directeur Général, ce dernier étant assisté de Directeurs Généraux Délégués,
- la prise en considération d'une représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein du Conseil d'Administration,

- l'authenticité et la transparence de la communication entre les différents organes de gouvernance (le Conseil d'Administration, les Comités d'Audit et des Rémunérations, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués) et entre ces organes et les commissaires aux comptes,
- la transparence des rémunérations versées aux administrateurs et aux dirigeants.

En outre, la société s'est fixée, au-delà des exigences prévues par la loi, différentes règles en matière de gouvernement d'entreprise, notamment :

- les réunions du Conseil d'Administration, dont la fréquence et la durée permettent aux administrateurs d'examiner en détail les points abordés à l'ordre du jour,
- les réunions du Comité d'Audit, dont la fréquence et la durée permettent à leurs membres d'examiner en détail les thèmes abordés,
- le recours à un Comité des Rémunérations chargé d'éclairer le Conseil d'Administration sur les rémunérations des mandataires sociaux,
- la fixation de la durée des mandats pour tous les administrateurs à trois ans, dont le Président et les membres des Comités, avec possibilité de renouvellement,
- les réunions du Conseil d'Administration pour la validation de la communication financière de la société,
- la présence d'un administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration.

2.3.2 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.3.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les articles 16 à 21 des statuts qui prévoient en particulier l'obligation pour un administrateur d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 10 (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, en application de la loi).

Le Conseil d'Administration comprend cinq femmes sur un total de onze administrateurs, ou de dix administrateurs si l'on exclut du calcul l'administrateur représentant les salariés actionnaires conformément à l'article L.225-27 du Code de commerce (cf. paragraphe 2.1.1).

Ainsi, la société est en conformité avec les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'Administration et de Surveillance et l'égalité professionnelle.

Les salariés actionnaires sont représentés par un administrateur : Monsieur Bruno Grange. Le ou les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les salariés actionnaires sont désignés par le Conseil de Surveillance du FCPE saisi par le Président du Conseil d'Administration, trois mois au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale (article 16 des statuts) qui procède à sa nomination ou son renouvellement.

Le Conseil d'Administration comprend en son sein un administrateur indépendant : Monsieur Michel Bouissou. Les critères d'indépendance retenus étant les mêmes que ceux détaillés au paragraphe 2.3.2.5.1.2.

2.3.2.2 PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2004 a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Thierry Boiron exerce la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte

à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale, en s'assurant notamment de la régularité des convocations, de la tenue des réunions, du respect du droit de communication des actionnaires. Il veille également à ce que les commissaires aux comptes soient avisés des conventions soumises à contrôle, à ce que les administrateurs soient en mesure de remplir leur mission et disposent à cet effet de toutes les informations nécessaires pour pouvoir délibérer en toute connaissance de cause.

2.3.2.3 MANDAT DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 17 des statuts de la société, la durée des mandats d'administrateur est de trois ans et le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 85 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. L'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel cette limite serait atteinte.

Le tableau récapitulatif des mandats des administrateurs figure au paragraphe 2.1.1.

2.3.2.4 ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au-delà des règles de fonctionnement définies dans les statuts, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 mars 2007, a adopté un règlement intérieur qui prévoit la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'établissement des comptes annuels et semestriels de l'exercice, y compris les comptes consolidés.

Ce règlement intérieur est disponible sur le site internet www.boironfinance.com.

2.3.2.4.1 Préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration communique à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Quatre représentants du personnel élus par le Comité d'Entreprise participent aux réunions du Conseil d'Administration et bénéficient dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui établissent les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels.

2.3.2.4.2 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'est réuni huit fois au cours de l'année 2015. La durée moyenne des réunions du Conseil d'Administration est de 3 heures environ (2 heures pour celles ouvertes à la conférence téléphonique).

Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration en 2015 est de 98,88 %.

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'Administration a eu connaissance, a examiné ou pris des décisions concernant notamment les points suivants : la stratégie du groupe et son activité, la consultation du Comité d'Entreprise sur les orientations stratégiques de l'entreprise dans le cadre de la loi sur la sécurisation de l'emploi, les comptes consolidés annuels et semestriels, les avis financiers, les documents prévisionnels, la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale, la rémunération des mandataires sociaux, la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, les conventions réglementées, les projets de renouvellement d'administrateurs et des membres de comités, les autorisations à donner à la Direction Générale pour consentir des cautions, avals et garanties, la création de filiales en Inde et en Colombie, le rachat par BOIRON des parts détenues par l'IFCH dans le CEDH, la recapitalisation de filiales, l'extension du site de Messimy, l'achat de terrains, la nomination d'un nouveau Directeur Général Délégué et Pharmacien responsable.

2.3.2.4.3 Gestion des conflits d'intérêts

Dans une situation de conflit d'intérêts même potentielle entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en faire état au Conseil d'Administration et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Les informations relatives aux éventuels conflits d'intérêts au sein du Conseil d'Administration figurent au paragraphe 2.1.2.

2.3.2.5 COMITÉS SPÉCIALISÉS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.3.2.5.1 Comité d'Audit

2.3.2.5.1.1 Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de Monsieur Michel Bouissou, Président, ainsi que de Madame Stéphanie Chesnot et de Monsieur Jean-Pierre Boyer en tant que membres. Chacun dispose de compétences particulières compte tenu de sa formation et de son expérience professionnelle :

- Monsieur Michel Bouissou (membre indépendant) dispose de compétences particulières en matière financière : après avoir exercé des fonctions d'ingénieur-conseil, il a pris diverses responsabilités en matière de financement d'entreprises au sein de divers établissements bancaires et financiers.
- Madame Stéphanie Chesnot dispose de compétences particulières en matière juridique et en gestion : diplômée en droit international des affaires, en fiscalité et en administration des entreprises, elle a exercé la profession de consultante en stratégie, en droit et en gestion-administration.
- Monsieur Jean-Pierre Boyer dispose de compétences particulières en matière comptable et financière : il a une formation d'expertise comptable et d'études comptables supérieures et a exercé notamment les fonctions de responsable administratif et financier au sein de plusieurs sociétés.

2.3.2.5.1.2 Indépendance des membres au sein du Comité d'Audit

Conformément aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'Audit comprend, en la personne de son Président, au moins un membre présentant des compétences particulières en matière financière ou comptable et indépendant au regard des critères suivants :

- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle BOIRON détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de BOIRON (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur,
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

2.3.2.5.1.3 Missions du Comité d'Audit

Une charte, établie en mars 2000 et mise à jour en janvier 2010, décrit les différentes attributions et modalités de fonctionnement de ce Comité.

Ses missions recouvrent ainsi quatre domaines, détaillés ci-après :

- Le Comité d'Audit est chargé de vérifier la qualité et la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière fournie aux actionnaires et au public. Il veille au respect des obligations réglementaires en la matière. Il examine la situation de l'entreprise, les risques existants et est informé des moyens organisationnels et des principes et méthodes comptables appliqués par la société. Il peut échanger sur tout sujet pouvant nécessiter un complément d'information directement avec les commissaires aux comptes ou avec les salariés en charge de l'établissement des comptes de BOIRON société mère et du groupe. Il apprécie notamment l'adéquation des provisions constituées au regard des risques identifiés.

- Il examine et évalue l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du groupe. Les rapports d'audit et la cartographie des risques mise à jour annuellement lui sont communiqués. Il participe à la détermination du plan d'audit et réalise un suivi des travaux effectués et des recommandations émises par l'audit interne. Le Comité d'Audit et le service d'audit interne se rencontrent au minimum 4 fois par an.
- Il apprécie la qualité du contrôle légal effectué par les commissaires aux comptes. Son rôle est de faciliter la communication entre le Conseil d'Administration, les commissaires aux comptes et la Direction Générale de l'entreprise. Il permet au Conseil d'Administration de mieux percevoir la nature de l'intervention des commissaires aux comptes, de suivre leurs travaux et de bien appréhender les raisons de leurs observations.
- Il apprécie également le degré d'indépendance des commissaires aux comptes. Pour ce faire, ceux-ci communiquent chaque année au Comité d'Audit, à fin d'examen, une déclaration d'indépendance, ainsi qu'une actualisation des informations mentionnées à l'article L.820-3 du Code de commerce détaillant les prestations fournies par le réseau auquel ils appartiennent. Dans ce cadre, au moment du renouvellement de leur mandat, il donne son avis au Conseil d'Administration sur le choix des commissaires aux comptes, ainsi que sur le montant de leurs honoraires et les missions qui pourraient leur être confiées.

Il n'a aucun pouvoir de décision et réserve au Conseil d'Administration les conclusions de ses travaux et propositions.

La société respecte certaines recommandations issues du rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par Monsieur Poupert-Lafarge sur les comités d'audit datant du 22 juillet 2010 et notamment, les recommandations relatives à la composition du comité, aux modalités d'information et aux comptes rendus.

Au cours de l'exercice 2015, le Comité d'Audit s'est réuni à 4 reprises lors de réunions d'une durée moyenne de 5 heures. Deux d'entre elles ont été notamment consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels. Le taux de participation des membres du Comité d'Audit s'élevait en 2015 à 100 %.

A l'issue de ces réunions, un compte-rendu est présenté au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

2.3.2.5.2 Composition et rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de deux membres :

- Monsieur Michel Bouissou (membre indépendant),
- Monsieur Bruno Grange.

Son rôle consiste à examiner annuellement et proposer au Conseil d'Administration les montants et modalités des rémunérations fixes et variables, y compris les avantages en nature et les rémunérations différées, du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ses modalités de fonctionnement et ses attributions sont décrites dans une charte validée par le Conseil d'Administration du 17 décembre 2003.

En 2015, les membres du Comité des Rémunérations se sont rencontrés en février et ont échangé à plusieurs reprises lors de réunions téléphoniques et par messagerie électronique. Le principal sujet étudié lors de ces entretiens concernait l'évolution des rémunérations accordées aux membres de l'équipe de Direction Générale. En décembre, ce comité a formulé des préconisations relatives à la rémunération de Jean-Christophe Bayssat, Directeur Général Délégué en charge du Développement Pharmaceutique et donné son opinion sur les changements de taux d'intéressement des membres de la Direction Générale.

2.3.2.6 PROCÉDURE DE CONTRÔLE DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.3.2.6.1 Rémunération des administrateurs

Les membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations perçoivent des jetons de présence au titre de leurs fonctions, dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les modalités de répartition des jetons de présence et le détail de la rémunération des administrateurs figurent au paragraphe 2.2.

2.3.2.6.2 Rémunération des dirigeants et du Président du Conseil d'Administration

Leur rémunération est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations.

La composition des rémunérations ainsi que les modalités de calcul sont détaillées au paragraphe 2.2.

2.3.3 ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET COORDINATION AVEC LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Christian Boiron exerce la fonction de Directeur Général.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires, ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Il est assisté dans sa fonction par Madame Valérie Poinso et par Monsieur Jean-Christophe Bayssat, lequel a succédé à Monsieur Philippe Gouret à compter du 1^{er} janvier 2016, Directeurs Généraux Délégués, chacun d'entre eux disposant à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Chaque Directeur Général Délégué exerce des fonctions techniques distinctes de son mandat et conserve à ce titre son contrat de travail : Madame Valérie Poinso exerce la fonction de Directeur du Développement et Monsieur Jean-Christophe Bayssat celles de Pharmacien Responsable et de Directeur du Développement Pharmaceutique, fonctions exercées jusqu'au 31 décembre 2015 par Monsieur Philippe Gouret.

Pour garantir la coordination entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale, le Président et le Directeur Général se rencontrent périodiquement.

2.3.4 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée figurent dans les données juridiques au paragraphe 5.4.2.

2.3.5 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent au paragraphe 5.1.5 du document de référence.

2.3.6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.3.6.1 PRÉAMBULE

BOIRON société mère est la société la plus importante du groupe en termes de volume d'activité, de total de bilan et de niveau de risque.

Par ailleurs, elle assure l'essentiel de la production distribuée par ses filiales au moyen de quatre sites de production situés à Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard et Montévrain. Ainsi dans ce rapport, l'accent est mis sur ses procédures de contrôle interne.

Au niveau international, le contrôle interne est décentralisé au sein des filiales, sous la responsabilité des acteurs locaux du contrôle interne. Des missions de contrôles sont régulièrement initiées et effectuées par les auditeurs de BOIRON société mère au niveau des différentes sociétés du groupe.

2.3.6.2 OBJECTIFS ET LIMITES DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF et sur son guide de mise en œuvre.

En conséquence, les procédures de contrôle interne en vigueur visent à fournir une assurance raisonnable sur :

- la conformité aux lois et aux règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

La gestion des risques et le contrôle interne font partie des responsabilités des différentes directions au niveau du siège et des filiales.

En 2014, une charte de bonne gouvernance a été signée entre BOIRON société mère et chaque dirigeant de ses filiales. Elle formalise les règles internes de bonne gouvernance concernant le patrimoine, le suivi des risques clients et de la trésorerie, ainsi que la gestion et la politique commerciale des filiales.

Cette charte a pour objectif de garantir :

- un équilibre entre le développement, le contrôle et la gestion des risques des filiales et du groupe BOIRON,
- une meilleure communication et un partage d'information entre la société mère et ses filiales,
- la correcte application de la stratégie du groupe BOIRON.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement maîtrisés.

2.3.6.3 LES PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

La politique de l'entreprise en la matière consiste à développer la sensibilité de chaque collaborateur, service et domaine d'activité de l'entreprise aux responsabilités et risques inhérents à leur fonction.

Ce mode de fonctionnement leur permet, individuellement et collectivement, de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par la Direction Générale.

Parmi les principaux acteurs du contrôle interne, nous pouvons citer :

- le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit,
- le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et les Directeurs Généraux Adjointes,
- le Pharmacien Responsable (Directeur Général Délégué) et les pharmaciens responsables intérimaires,
- les responsables fonctionnels, notamment la direction des affaires réglementaires, la direction juridique, la direction financière, la direction de l'assurance qualité, l'animateur qualité informatique,
- le comité des risques financiers,
- le service d'audit interne.

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que le Conseil d'Administration, à travers le Comité d'Audit, participent aux activités de pilotage et de supervision du contrôle interne.

2.3.6.4 SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Le service d'audit interne examine, au travers de ses missions, l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Dans ce cadre, il formule des recommandations dont il assure le suivi. Il agit aussi bien dans des domaines purement financiers que sur des sujets plus opérationnels (analyse des processus achats, ventes, audits organisationnels, audits informatiques...) et ce, tant en France qu'à l'international. Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit remis aux audités, à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Président du Conseil d'Administration. De plus, le service d'audit interne assure en partenariat avec le service de trésorerie groupe des actions de veille et de sensibilisations au risque de fraude : fraude au président, cybercriminalité, falsifications de données...

Une charte, établie en avril 2008, décrit les modalités de fonctionnement du service d'audit interne. Cette charte a été mise à jour et approuvée lors du Comité d'Audit du 26 juin 2015.

Depuis juin 2014, l'audit interne est directement rattaché au directeur financier, pour des raisons pratiques de management de proximité. Comme prévu par sa charte, l'audit interne doit alerter les Directeurs Généraux Délégués de tout risque identifié dans le cadre de ses missions. Il a également le mandat pour lancer des missions et assurer le suivi de plans d'actions proposés.

Le service d'audit interne est un interlocuteur privilégié du Comité d'Audit et des commissaires aux comptes avec lesquels il échange régulièrement.

Par ailleurs, l'entreprise, en tant qu'importateur, fabricant et exportateur, est engagée, dans une démarche de certification douanière AEO/OEA (Opérateur Economique Agréé), depuis 2016. Cette certification européenne est délivrée par le service des douanes et permettra à l'entreprise d'avoir le statut de partenaire fiable en matière de sûreté et sécurité de la chaîne logistique internationale. Elle impose une bonne maîtrise des activités et des risques, et oblige à renforcer les procédures dans les domaines logistiques, douaniers, sûreté et sécurité. Le service d'audit interne est fortement impliqué dans ce projet.

2.3.6.5 PROCÉDURE RELATIVE À L'IDENTIFICATION ET À L'ÉVALUATION DES RISQUES

Depuis 2000, une cartographie des risques est réalisée conjointement par la Direction Générale, les directions opérationnelles concernées et le service d'audit interne. Elle fait l'objet d'échanges avec les commissaires aux comptes et est communiquée au Comité d'Audit. Cette cartographie est mise à jour une fois par an. Elle sert en partie à bâtir le plan d'audit.

Le recueil des informations permettant d'identifier les facteurs de risques est réalisé par l'intermédiaire d'entretiens avec les directions opérationnelles, ou dans le cadre de missions menées par le service d'audit interne. Lorsque des risques résiduels considérés comme significatifs persistent, des recommandations sont émises et des plans d'actions sont définis avec les directions opérationnelles concernées.

La démarche de compréhension des processus menée par le service d'audit interne est aujourd'hui complétée et facilitée par le déploiement du programme informatique de gestion documentaire (ACCORD). Ce dernier a en effet nécessité un découpage de l'entreprise en processus opérationnels.

2.3.6.6 PROCÉDURES RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE INFORMATIQUE

La direction des services informatiques (DSI) exerce des activités de contrôle tant au travers de la construction du système d'information de l'entreprise (projets) que de sa gestion quotidienne (maintenance, exploitation, support). Les applications et les infrastructures du système d'information font également l'objet de différents processus visant à sécuriser leur usage et leur transformation.

Par ailleurs, une démarche de gestion du portefeuille des projets implique la Direction Générale, les directions métiers et la DSI dans l'élaboration, l'arbitrage, la priorisation et la planification pluriannuelle des projets informatiques. Cette démarche permet également de construire le plan de moyens associés : investissements, prestations externes pour la DSI. La mise en place de projets informatiques groupe a conduit à désigner, à la DSI, des animateurs informatiques dédiés aux filiales.

Parallèlement, des travaux sont menés chaque année pour renforcer la sécurité et la disponibilité des systèmes : protection contre les actes de cybercriminalité, politique antivirale, sécurité physique des données (stockage et sauvegarde des données, serveurs), plan de reprise d'activités intersites, sécurisation du réseau informatique.

La DSI participe activement à la validation pharmaceutique des systèmes informatisés liés aux applications de production via la validation des systèmes de production. Ce processus implique simultanément plusieurs autres directions : la direction de l'assurance qualité, le domaine de la gestion de production, les directions de production.

En outre, la validation pharmaceutique s'applique au système informatique de distribution/préparation de commandes (programme ARPEGE), au système de ramassage centralisé de commandes (WMS pour le réapprovisionnement des établissements), à la gestion documentaire (programme ACCORD).

En complément, des missions de revues des bonnes pratiques et d'identification des risques informatiques ont été intégrées au plan d'audit 2015 de l'audit interne et ont fait l'objet de suivi au cours de la même année.

2.3.6.7 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

2.3.6.7.1 Objectif

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer :

- de la fiabilité des comptes annuels et des comptes consolidés du groupe établis selon les normes IFRS (consolidation statutaire), communiqués à la Direction Générale, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration,
- du contrôle financier des filiales,
- de la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

2.3.6.7.2 La direction financière : acteur du contrôle interne et de la gestion des risques dans le domaine comptable et financier

Les services financiers de BOIRON sont regroupés au sein de la direction financière et intègrent les services comptables, contrôle de gestion, gestion clients France, administration des applications finances/gestion, consolidation, contrôle international, fiscalité groupe, trésorerie groupe et risques clients internationaux, communication financière ainsi que l'administration des ventes export et l'administration des ventes France, administration des données commerciales et statistiques, gestion opérationnelle des réseaux commerciaux.

Des comités spécialisés au sein des services administratifs et financiers se réunissent régulièrement dans le but d'assurer le pilotage des risques de leurs domaines :

- la gestion des risques clients France métropole : le service gestion clients France suit quotidiennement la santé financière des principaux clients, le recouvrement et les encours de l'ensemble des comptes clients,
- le comité des risques clients groupe et export : composé des personnes en charge des risques clients internationaux, du directeur financier et de représentants de la direction du développement export. Ce comité se réunit une fois par mois et analyse la situation et l'évolution des risques clients de chaque filiale du groupe. Il revoit également les limites de crédits internes et externes et examine les retards de paiement des clients export ainsi que leur situation financière, afin de déterminer les actions correctives à mettre en place,
- le comité de trésorerie : composé du responsable de la trésorerie groupe, du directeur des comptabilités et des supports groupe et du directeur financier ; il se réunit chaque mois pour examiner la situation financière des sociétés du groupe, la gestion centralisée des excédents de trésorerie et des risques financiers (risques de change, de taux, de liquidités) et vérifier leur conformité avec les politiques définies par la Direction Générale,
- le comité des risques financiers : composé de responsables de la direction financière, du directeur financier, de la direction juridique, de la direction des ressources humaines et de l'audit interne. Ce comité évalue les risques susceptibles d'avoir des impacts financiers au niveau du groupe. Les résultats de leurs travaux sont présentés au Comité d'Audit.

En 2015, un séminaire avec les responsables financiers des filiales et leurs interlocuteurs siège a permis d'échanger sur les projets structurants du groupe impactant leur domaine. Ce type d'évènement permet de faciliter la communication entre les acteurs de ce processus et de gagner en efficacité.

2.3.6.7.3 Élaboration des comptes consolidés statutaires et du reporting groupe

Les processus de consolidation statutaire et de reporting groupe sont composés des principales étapes suivantes :

- collecte auprès des filiales de leurs données financières et de leurs analyses sur leur activité et leur situation financière au regard des réalisations de l'année précédente, du budget, ou des dernières révisions budgétaires,
- contrôle des données collectées,
- réalisation et validation des états statutaires consolidés et du reporting groupe.

Le progiciel utilisé, SAP BFC, bénéficie d'adaptations régulières en fonction des évolutions de la réglementation et des besoins exprimés par ses utilisateurs. Il dispose de diverses fonctionnalités de contrôle afin de s'assurer de la cohérence des informations renseignées.

Un planning propre à chaque clôture est communiqué à l'ensemble des sociétés du groupe : il décrit le rôle de chaque intervenant dans le processus de clôture tout en veillant à séparer les tâches d'exécution et de contrôle.

La direction financière réalise une veille réglementaire et fait appel semestriellement à un expert IFRS afin de procéder à une mise à jour de l'actualité comptable et des obligations en matière de publication de comptes consolidés. Un manuel des normes comptables groupe est régulièrement actualisé et tenu à disposition de l'ensemble des sociétés du groupe.

Toute proposition de changement significatif des principes et options comptables fait l'objet d'une note explicative à destination de la Direction Générale.

Ces changements éventuels, après validation des commissaires aux comptes, sont explicités au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Au cours de réunions trimestrielles, en présence de la Direction Générale, l'activité et la rentabilité des filiales et du groupe sont analysées par rapport à l'année précédente, par rapport au budget ou aux dernières révisions budgétaires.

2.3.6.7.4 Procédure d'évaluation des passifs sociaux

Le service consolidation recense les passifs sociaux sur la base des renseignements fournis par les filiales et valide leur traitement comptable et leurs modalités d'évaluation. La direction financière fait appel à un actuaire indépendant pour l'évaluation de ces engagements.

2.3.6.7.5 Procédure d'élaboration de la communication financière

Une partie des opérations de diffusion, d'organisation et de publication de la communication financière est externalisée. Un planning de communication déterminant les rôles et échéances à respecter est fixé chaque année.

Tous les communiqués financiers sont revus par la Direction Générale et le Conseil d'Administration. Avant toute diffusion au Conseil d'Administration, les documents liés à l'information réglementée sont également revus par la Direction Générale, les commissaires aux comptes et le Comité d'Audit.

Le document de référence bénéficie d'un comité de relecture pluridisciplinaire.

2.3.6.7.6 Relations avec les commissaires aux comptes

Dans le cadre de leurs missions, les commissaires aux comptes effectuent des revues relatives aux principaux processus comptables. Les recommandations émises à l'issue de ces travaux sont examinées par la Direction Générale, le Comité d'Audit et font l'objet, le cas échéant, de décisions d'actions, suivies par l'audit interne.

2.3.7 PLAN D' ACTIONS 2016

Ce plan d'actions prévoit notamment :

- la poursuite du déploiement des revues de processus au sein des sociétés du groupe,
- la mise à jour des travaux relatifs à la cartographie des risques,
- la poursuite du déploiement de l'ERP Oracle JD Edwards en filiales.

Fait à Messimy.

Le Président du Conseil d'Administration

Thierry Boiron

2.4 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

MAZARS

Le Premium
131, boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société BOIRON.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société BOIRON et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Villeurbanne et Lyon, le 7 avril 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Frédéric Maurel

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

3. Informations sociales,
environnementales et sociétales

Les informations présentées ci-après ont été établies en application des dispositions de l'article L.225-101-1 du Code de commerce. Une table de concordance est disponible au paragraphe 6.6.

3.1 Note méthodologique

3.1.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les données sociales sont consolidées pour l'ensemble des sociétés du groupe BOIRON.

Le groupe BOIRON a, jusqu'à ce jour, fait le choix d'investir principalement en France pour servir le développement de l'homéopathie dans le monde. Ainsi, la fabrication des médicaments BOIRON est répartie sur quatre sites de production localisés sur le territoire français. Quelques médicaments sont par ailleurs commercialisés par la filiale UNDA et produits sur le site d'Harzé en Belgique. Les autres sites du groupe basés en France et dans les filiales assurent exclusivement la préparation et la distribution des médicaments.

Compte tenu des faibles enjeux que représente globalement l'impact environnemental des établissements, le groupe BOIRON a choisi de restreindre son périmètre de consolidation des données environnementales à l'ensemble des sites de production basés en France et en Belgique, sites qui présentent les consommations d'énergie les plus élevées.

Enfin, compte tenu du poids de la France dans l'activité du groupe, les informations sociétales concernent uniquement la France.

3.1.2 LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies de collecte et de calcul de certains indicateurs peuvent présenter des limites en raison :

- de l'absence de définition au niveau mondial, notamment dans le domaine de l'emploi : un certain degré d'interprétation est donc accepté dans les informations fournies par les filiales,
- d'estimations nécessaires, notamment en matière environnementale,
- de la représentativité de certaines mesures,
- des modalités pratiques de collecte et de calcul elles-mêmes.

3.1.3 INDICATEURS ET RÉFÉRENTIELS

BOIRON a défini son propre référentiel en termes de relations humaines et d'environnement : la définition des indicateurs utilisés est mentionnée dans les paragraphes auxquels ils se réfèrent.

3.1.4 INFORMATIONS REQUISES NON PERTINENTES DANS LE CONTEXTE BOIRON

Au-delà du respect des réglementations en vigueur, BOIRON a inscrit le développement personnel et le bien-être au travail dans sa philosophie à travers la signature d'accords et le développement du dialogue avec les salariés et leurs représentants.

Cela exclut de fait les notions de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de non-respect des droits de l'homme.

3.1.5 CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

Les données sociales et environnementales sont collectées et consolidées respectivement par la direction des ressources humaines et le pôle Hygiène Sécurité Environnement (HSE) de BOIRON.

Les informations collectées auprès des filiales le sont par le moyen d'un questionnaire intégrant les définitions retenues pour les différents indicateurs.

Des contrôles de cohérence sont réalisés au cours des travaux de consolidation par rapport aux données des exercices antérieurs et aux informations fournies par le progiciel de consolidation financière.

3.1.6 CONTRÔLES EXTERNES

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers conduit sa mission en application du septième alinéa de l'article L.225-102-1, BOIRON a mandaté le cabinet FINEXFI pour effectuer les vérifications requises sur ces informations.

Le rapport de l'organisme tiers est présenté au paragraphe 3.5.

3.2 Informations sociales

“ Dès mon accession au poste de directeur général, à la fin des années 1970, j'ai voulu démontrer que l'on pouvait diriger une entreprise autrement. C'était une vision politique. Je voulais dépasser le clivage entre les patrons et le personnel, en finir avec la sempiternelle culture du bras de fer. J'ai donc mis en place un certain nombre de mesures favorables aux salariés, que nous appliquons toujours aujourd'hui. ” Christian Boiron

Dans un secteur caractérisé par de fortes mutations, la politique des ressources humaines du groupe continue d'anticiper et d'accompagner les évolutions en matière d'emploi et d'employabilité. Ainsi, ces dernières années, de nouvelles contraintes réglementaires et économiques n'ont cessé de se multiplier et ont conduit à une réflexion visant à favoriser la souplesse et la mobilité au sein des organisations et des métiers.

La philosophie sociale de BOIRON place l'épanouissement des hommes au cœur de l'efficacité économique de l'entreprise. C'est dans cet esprit que le groupe met en œuvre les changements nécessaires à son développement, notamment en France. Dans les autres sociétés du groupe, des évolutions sont également envisagées de manière individualisée et adaptée, en fonction des spécificités économiques, sociales et réglementaires.

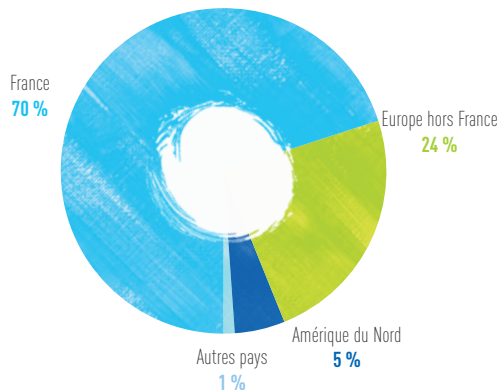
3.2.1 EFFECTIFS

3 711 salariés dans le groupe, dont 96 % sont en contrat à durée indéterminée.

La notion d'effectif renvoie au nombre total de contrats à durée déterminée et contrats à durée indéterminée hors intérim, inscrits au 31 décembre (effectifs physiques).

70 % des salariés travaillent en France.

	2015	2014
TOTAL GROUPE	3 711	3 681
France	2 586	2 605
Europe hors France	906	865
Amérique du Nord	170	170
Autres pays	49	41

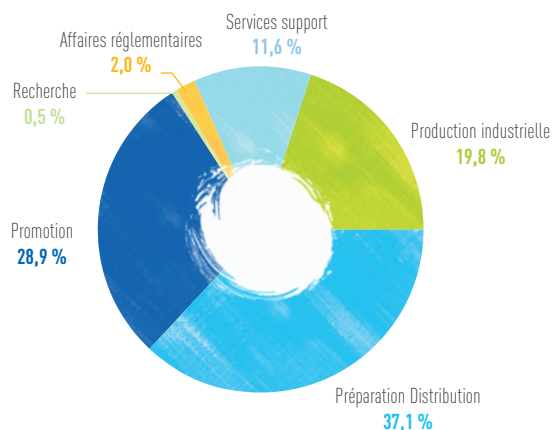


La répartition entre BOIRON société mère et les filiales est la suivante :

	2015	2014
TOTAL GROUPE	3 711	3 681
BOIRON société mère	2 554	2 571
Filiales	1 157	1 110

57 % des salariés travaillent pour la production et la préparation/distribution.

	2015	2014
TOTAL GROUPE	3 711	3 681
Production industrielle	736	725
Préparation distribution	1 375	1 425
Promotion	1 073	1 014
Recherche	19	21
Affaires réglementaires	76	64
Services support	432	432



Les activités présentées ci-dessus sont décrites dans le glossaire au paragraphe 6.7.

3.2.2 DIVERSITÉ

La diversité, une source d'intelligence collective.

L'entreprise accorde une importance particulière à la diversité, source de complémentarité, de créativité, d'équilibre social et d'efficacité économique.

73 % des salariés du groupe sont des femmes.

	2015	2014
TOTAL GROUPE	3 711	3 681
Femmes	2 695	2 663
Hommes	1 016	1 018



En France, 241 femmes occupent des postes de managers sur 425 managers.

Un accord spécifique d'entreprise relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est en vigueur en France : il porte sur les conditions d'accès à l'emploi, l'articulation entre l'activité professionnelle et les responsabilités familiales, la rémunération et la classification.

L'entreprise se fonde uniquement sur les compétences et capacités des candidats ou collaborateurs pour prendre des décisions relatives à leur embauche, à leur gestion de carrière ou à leur sanction/départ. Cette primauté des compétences permet d'éviter d'avoir un jugement biaisé par des stéréotypes qui pourraient conduire à de la discrimination.

Au 31 décembre 2015, les personnes handicapées ou invalides employées par BOIRON société mère représentaient 5,9 %⁽¹⁾ de l'effectif (contre 5,5 % en 2014).

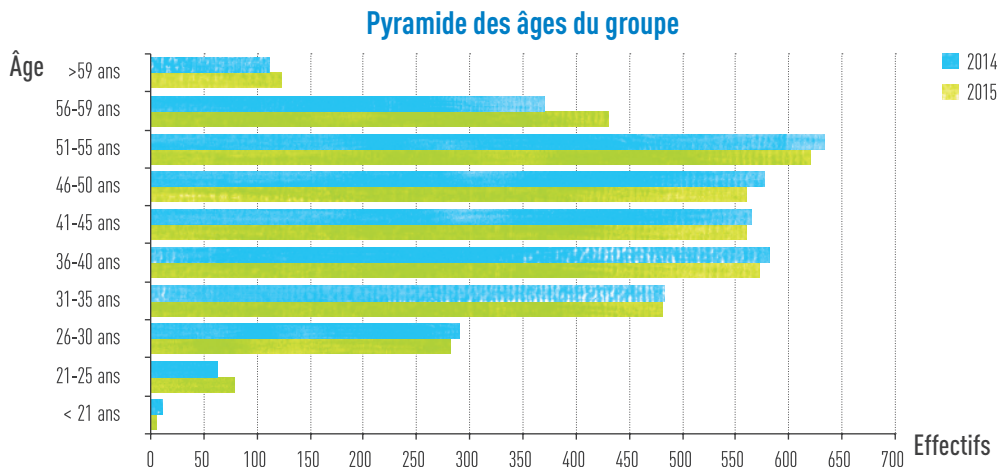
Depuis 1987, BOIRON s'est efforcé d'avoir une politique active dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, par l'application de huit accords triennaux entre 1989 et 2013, tous agréés par la DIRRECTE.

Tous ces accords ont pour objectif de favoriser l'intégration de personnes en situation de handicap. Cela repose sur la volonté de ne faire aucune différence entre les salariés handicapés et les salariés valides en ce qui concerne la nature des contrats de travail, la classification, les rémunérations, la formation ou les opportunités professionnelles.

Environ 50 % des personnes en situation de handicap présentes aujourd'hui dans l'entreprise ont plus de 20 ans d'ancienneté.

L'entreprise a mis en place une mission handicap qui est coordonnée par une personne dédiée à ce sujet à plein temps. Elle est assistée par des relais handicap présents dans chacun des sites français. La mission handicap a pour vocation de faciliter la prise en compte des différences et l'épanouissement des personnes. Les objectifs de 2015 sont centrés sur la détection des situations de handicap, sur le suivi dans le temps des salariés handicapés, sur l'augmentation du nombre de candidats en situation de handicap présentés en entretien de recrutement.

23 % des salariés du groupe ont moins de 36 ans, 46 % ont entre 36 et 50 ans, 31 % ont plus de 50 ans.



Les salariés bénéficient en France d'un accord d'entreprise "contrat de génération".

(1) Correspond au taux d'emploi communiqué à l'AGEFIPH.

3.2.3 MOBILITÉ

En France, des mesures ont été prises dans le cadre d'un accord portant sur la mobilité, pour mettre en adéquation les nouveaux besoins de l'entreprise et les ressources disponibles afin notamment de prendre en compte les évolutions réglementaires et leurs effets sur les organisations.

Cette approche se traduit par des préconisations individuelles en matière de formation, par des propositions de missions vers des métiers en développement ou en déficit de compétences mais aussi par un travail permanent sur les organisations.

La mobilité est conçue comme l'un des principaux facteurs de réussite de la politique de gestion des ressources humaines de BOIRON, et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, contribuant à :

- anticiper l'évolution des besoins de l'entreprise en matière d'emploi,
- faciliter les évolutions de carrière et le développement des compétences,
- répondre aux aspirations professionnelles des salariés, et plus largement à leur épanouissement personnel.

278 missions, d'une durée allant de cinq jours à plus d'un an, ont ainsi été réalisées en France.

Le turn-over⁽¹⁾ du groupe est de 7,6 %.

Les données ci-dessous portent sur les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée n'étant pas significatifs :

	2015	2014
Nombre d'embauches	245	198
Nombre de départs	269	270
Départs à l'initiative de l'employeur	75	112
Départs à la retraite	50	46
Autres départs à l'initiative du salarié	116	81
Autres causes	28	32
Turn-over	7,6 %	7,6 %

(1) Rapport entre le nombre total de départs et les effectifs physiques inscrits au 31 décembre.

L'ancienneté moyenne des salariés de BOIRON société mère est de 18 ans.

L'ancienneté moyenne dans les filiales varie de 2 ans (Brésil, Russie) à 13,5 ans (Belgique, Caraïbes et Océan Indien).

3.2.4 ORGANISATION DU TRAVAIL

La gestion des temps relève d'une véritable démarche managériale et s'inscrit dans une relation de confiance entre les salariés et l'entreprise.

Le groupe applique la durée légale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où il est implanté.

“ Plus on donne de liberté aux salariés dans leur organisation personnelle, plus l'entreprise y gagne en performance et en cohésion.” Christian Boiron

En 2015, **18 % des salariés du groupe travaillent à temps partiel**, avec un écart notable entre les filiales qui emploient entre 2 % (Russie) et 39 % (Belgique) de leurs salariés à temps partiel.

En France, 22 % des salariés sont en temps partiel.

Cette répartition est stable par rapport à 2014, aussi bien dans les filiales qu'en France.

Au niveau du groupe, en 2015, 70 % des temps partiels sont à l'initiative des salariés.

Les autres temps partiels correspondent à des besoins thérapeutiques ou sont prévus par BOIRON dès l'embauche.

Un accord d'entreprise sur la personnalisation du temps de travail a été signé par BOIRON société mère : il définit les modalités d'accès au temps partiel choisi et élargit le champ des possibilités offertes par la législation en France (prévue pour des raisons de santé ou des congés parentaux).

En 2015, en France **222 collaborateurs bénéficient d'un accord sur la retraite et sa préparation, dont le coût annuel représente 2,3 % de la masse salariale.**

Cette particularité d'organisation du temps de travail est instituée en France depuis 1976. BOIRON y affirme sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par une réduction progressive du temps de travail sans diminution de salaire.

Le nombre d'heures supplémentaires est non significatif.

3.2.5 DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

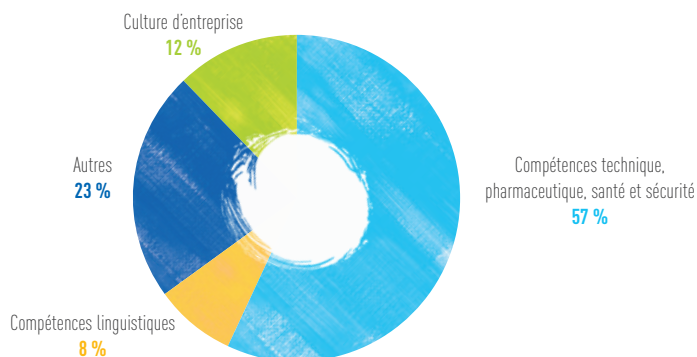
84 % des salariés du groupe ont reçu une formation en 2015. La durée moyenne d'une formation est estimée à 2,5 jours.

	2015	2014
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation	3 135	2 634
Nombre d'heures de formation	54 863	47 882

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation et de mobilité au sein de l'entreprise se traduisant par des projets de formation dans les domaines suivants :

- Culture d'entreprise : connaissance de l'homéopathie et compréhension des mécanismes économiques de l'entreprise,
- Renforcement des compétences techniques et pharmaceutiques, incluant les formations sur la santé et la sécurité,
- Compétences linguistiques (notamment le français, langue de travail du groupe), spécifiquement pour les filiales,
- Autres domaines dont le développement personnel et managérial.

Répartition par domaine des formations dispensées en 2015



3.2.6 ABSENTÉISME

Au sein du groupe, le taux d'absentéisme⁽¹⁾ s'élève à 5,7 % en 2015 contre 5,9 % en 2014 (hors maternité). Les accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet représentent 4,6 % des absences en 2015 (8 % en 2014). 60 % des accidents du travail proviennent des causes suivantes : chutes, déplacements, manutention et posture.

	2015		2014	
	Groupe	France	Groupe	France
Nombre d'accidents du travail ⁽²⁾	42	29	60	47
Taux de fréquence ⁽³⁾	8,18 %	8,72 %	11,70 %	14,10 %
Taux de gravité ⁽⁴⁾	0,38	0,49	0,48	0,71

Dans le groupe, le nombre de maladies professionnelles en 2015 était de 7 cas contre 2 cas en 2014. Ces maladies professionnelles sont exclusivement des Troubles Musculo Squelettiques.

Les risques Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques sont présents mais sont très limités.

(1) Rapport entre le nombre d'heures d'absences pour maladie et pour accident du travail sur le nombre total d'heures travaillées théoriques (heures effectives + total des absences).

(2) Nombre d'accidents du travail ayant entraîné des arrêts de travail supérieurs ou égaux à un jour.

(3) Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur ou égal à un jour, survenus au cours de l'année écoulée, par million d'heures travaillées.

(4) Nombre de jours perdus liés à des accidents du travail par millier d'heures travaillées.

3.2.7 RÉMUNÉRATIONS ET PARTAGE DES BÉNÉFICES

En 2015, les pourcentages d'augmentations salariales dans le groupe (générales et individuelles) ont été compris dans un intervalle allant de 0,67 % à 13,35 %, tenant compte de taux d'inflation très différents suivant les pays. En 2014, cette fourchette allait de 0,9 % à 16,3 %.

L'entreprise est convaincue que l'épanouissement de chacun est le facteur-clé du renforcement de la performance collective, à l'origine des avancées sociales.

Consciente que ces moyens doivent être financés par des ressources pérennes, l'entreprise a défini un ratio de performance, comme outil de mesure du surplus économique distribuable afin :

- d'améliorer significativement les avantages sociaux attribués au personnel (augmentation du pouvoir d'achat, réduction collective du temps de travail, préparation à la retraite, dispositifs d'épargne salariale et d'épargne retraite, avantages divers...),
- tout en permettant une progression des résultats économiques de l'entreprise notamment par la maîtrise de la part globale des frais de personnel dans les charges d'exploitation.

En France, les évolutions salariales se déclinent de la manière suivante et sont issues pour partie de la définition du ratio de performance (permettant de définir un niveau d'augmentation générale) :

	2015	2014
Augmentation générale	2,50 %	3,80 %
Augmentation individuelle	0,72 %	0,78 %

90 % des salariés du groupe ont bénéficié d'un intéressement en 2015.

BOIRON société mère et sept filiales ont une formule d'intéressement et ont distribué un intéressement en 2015 au titre des performances de 2014.

Sur l'ensemble du groupe, l'intéressement et la participation ont représenté 18,3 % des salaires annuels de 2014, soit environ 2,5 mois de salaire.

La masse salariale du groupe est présentée en note 24 de l'annexe aux comptes consolidés.

3.2.8 RELATIONS SOCIALES

Des liens étroits entre la performance économique de l'entreprise et l'épanouissement de chaque personne sont tissés au quotidien dans les relations humaines et sociales.

3.2.8.1 32 ACCORDS D'ENTREPRISE

“ Il ya quarante ans, j'ai fait évoluer les relations hiérarchiques chez BOIRON. Chez nous, ce sont les managers qui doivent se sentir à la disposition des autres salariés et non l'inverse. Cette approche s'est traduite par 32 accords d'entreprise qui partent tous du constat que la performance sociale de l'entreprise est indispensable à sa performance économique. Les intérêts de nos actionnaires ne sont pas opposés à ceux de nos salariés : ce sont les mêmes. ” Christian Boiron

Ces accords peuvent être organisés selon les grandes thématiques suivantes :

- Différentes formes de rémunération : partage des résultats de l'entreprise avec les salariés et les actionnaires,
- Diversité : source collective d'intelligence et d'ouverture,
- Gestion des différents temps de vie professionnels : équilibre entre vie personnelle et professionnelle,
- Mobilité : gestion individualisée des parcours,
- Protection sociale,
- Dialogue social : une démarche qui dépasse la confrontation pour se concentrer sur des questions de sens et d'actions.

Pour maintenir ces accords en harmonie avec les évolutions organisationnelles et législatives d'une part, et avec les besoins des salariés d'autre part, chaque accord est signé pour une durée de trois ans.

3.2.8.2 ORGANISATION DES NÉGOCIATIONS

L'élaboration des accords, constitutifs de cette politique sociale, est possible grâce à l'implication des salariés, du Comité Central d'Entreprise (CCE), des organisations syndicales, de la Direction.

Au sein du groupe, des processus, plus ou moins encadrés, selon la taille des filiales, sont mis en œuvre pour assurer une large concertation.

BOIRON société mère a signé un accord de méthode en 2008, renouvelé en 2011 et en 2015 : il établit un cadre facilitant la négociation avec un système de concertation à plusieurs niveaux.

Ainsi, des groupes de travail peuvent être initiés à la demande de la Direction, du CCE ou d'une organisation syndicale. Ils sont composés de membres du personnel représentatifs, nommés en CCE, et d'animateurs de la direction des ressources humaines. Ces groupes ont pour mission de faire des préconisations sur des thèmes permettant d'innover, de maintenir ou d'adapter la politique sociale de l'entreprise.

Un Groupe de Pilotage Général (GPG) composé d'une représentation du personnel et d'une représentation de la Direction se réunit ensuite pour examiner les avenants ou propositions de futurs accords au regard des préconisations des groupes de travail.

Ce processus de concertation est également mis en œuvre dans les autres sociétés du groupe de manière moins formelle, en fonction de leur taille et/ou de la législation en vigueur, facilitant un échange plus direct et immédiat sur les thèmes sociaux.

3.2.8.3 ACCORDS RENOUVELÉS EN 2015

En France, la quasi-totalité des accords renouvelés en 2015 a été signée à l'unanimité des organisations syndicales représentatives des salariés :

- Accord de méthode relatif au processus d'élaboration et de suivi des accords d'entreprise BOIRON (cf. paragraphe précédent).
- Accord sur la mobilité : le renouvellement de l'accord a notamment simplifié dans sa lisibilité l'ensemble des aides et moyens accordés aux salariés afin de favoriser toutes formes de mobilité (cf. paragraphe 3.2.3).
- Aide aux projets personnels des salariés : initié en 1984, cet accord réaffirme la volonté de favoriser l'épanouissement des salariés, au sein ou hors de l'entreprise. Cet accord donne un cadre au financement des projets du salarié, qu'ils soient humanitaires, culturels, sportifs, d'aventures, artistiques, scientifiques, de reconversion professionnelle, de formation ou de création d'entreprise.
- Accord sur la préparation à la retraite : l'accord signé en 2015 organise les conditions et modalités du bénéfice du régime de préparation à la retraite (cf. paragraphe 3.2.4).
- Protocole d'accord sur la représentation du personnel pour les années 2015 à 2019 : l'objectif a été de simplifier et clarifier les pratiques de représentation du personnel, de manière à trouver un fonctionnement en adéquation avec l'entreprise d'aujourd'hui tout en conservant un dialogue social fort.

3.2.8.4 ŒUVRES SOCIALES

En France, 1 658 K€ ont été versés au Comité d'Entreprise de BOIRON société mère, contre 1 797 K€ en 2014.

3.2.9 RESPECT ET ÉQUITÉ

Le groupe a pour volonté de respecter, sur chacun de ses sites, l'ensemble des réglementations sociales en vigueur.

Au-delà du respect de ces règles, le respect de l'individu, au cœur du projet de l'entreprise, est fondamental et se traduit au quotidien par un souci constant de non-discrimination.

Par ailleurs, il convient de noter que le règlement intérieur interdit tout comportement raciste, xénophobe, sexiste ou discriminant.

Le respect et la confiance sont des piliers de l'organisation de l'entreprise dans laquelle chacun a la liberté de s'exprimer et d'adhérer à un syndicat.

Ces valeurs sont véhiculées à travers les accords d'entreprise (cf. paragraphe 3.2.8).

3.3 Hygiène Sécurité Environnement

3.3.1 ORGANISATION ET OBJECTIFS

En France, les problématiques d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (HSCT) et environnementales sont prises en charge par le pôle Hygiène Sécurité Environnement (HSE). Ce pôle est constitué de six personnes.

L'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail est gérée au quotidien par les animateurs sécurité des sites de production, par des relais sécurité identifiés ou encore par les membres des différents CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) présents dans les établissements français de plus de 50 salariés et les correspondants HSCT pour les établissements de moins de 50 salariés. Cette démarche s'appuie sur la réglementation et sur certains indicateurs : les accidents du travail et l'évaluation des risques présentée dans le document unique en font partie.

Au niveau des filiales, le suivi des problématiques de santé et de sécurité est assuré soit par des comités spécifiques se réunissant mensuellement (aux États-Unis et en Belgique), soit par des interlocuteurs référents ou encore par des prestataires externes.

Un animateur "environnement" est dédié aux aspects environnementaux. Il s'appuie également sur des relais présents sur les sites de production. De plus, en 2015, un pôle "utilités et gestion des énergies" a été créé : il a pour mission de travailler sur la maîtrise et l'optimisation des consommations.

Un outil de veille réglementaire externalisé transmet trimestriellement au pôle HSE les nouveautés réglementaires applicables en France, en termes d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Ce pôle a pour mission d'accompagner et de s'assurer de la mise en application de ces textes.

L'intranet BOIRON intègre une rubrique dédiée au pôle HSE : elle permet à l'ensemble des collaborateurs d'avoir connaissance de l'existence de ce pôle et de disposer d'outils et d'informations spécifiques.

3.3.2 MOYENS FINANCIERS

BOIRON verse des cotisations auprès des organismes suivants :

- Adelphi (filiale d'Eco-Emballage) au titre des déchets d'emballages produits,
- Eco Folio au titre des déchets d'imprimés,
- Cyclamed au titre des déchets de médicaments non utilisés.

Les cotisations se sont élevées en France à 1 430 K€ en 2015 contre 1 305 K€ en 2014.

Les coûts relatifs à la gestion des déchets pour les sites de production sont estimés à 592 K€ en 2015, contre 496 K€ en 2014.

Les coûts relatifs aux problématiques environnementales (hors coût de gestion des déchets) sont estimés en 2015 à 489 K€ (contre 250 K€ en 2014) :

- En 2014, ils portaient principalement sur les mesures prises en faveur de l'élimination des rejets dans l'air, et la poursuite des travaux de suppression des équipements frigorifiques fonctionnant au R22 (fluide frigorigène appauvrissant la couche d'ozone, de type HCFC - hydrochlorofluorocarbures) déjà en cours en 2013.
- En 2015, les principaux investissements concernent une tour de lavage de gaz installée sur le site de Messimy ainsi que le remplacement de l'ensemble des éclairages des magasins par des technologies moins énergivores et à durée de vie plus longue.

Les coûts relatifs aux problématiques d'hygiène et de sécurité en France sont estimés à 1 203 K€ en 2015 (contre 773 K€ en 2014) :

- En 2014, ils portaient principalement sur la mise en conformité ATEX des installations, sur la migration de systèmes de détection d'incendie (suppression des têtes ioniques) et sur l'installation d'une nouvelle centrale de pesée, équipée de différents box dans lesquels les opérateurs sont protégés par un flux laminaire.

- En 2015, la mise en conformité ATEX de gros équipements s'est poursuivie (broyeurs, systèmes d'aspiration centralisée de poudres). Une autre action notable est la centralisation des poudres qui étaient récupérées via plusieurs dépoussiéreurs. Cela permet de supprimer des opérations pénibles auparavant nécessaires pour permettre l'évacuation des poudres.

Il n'a pas été identifié de risque en matière environnementale nécessitant la constitution de provisions ou garanties.

3.3.3 IMPACTS DE L'ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SÉCURITÉ

3.3.3.1 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement ont peu d'impacts HSE. Le principal enjeu concerne l'expérimentation animale.

BOIRON travaille uniquement avec des laboratoires autorisés par le comité d'éthique. Cette autorisation garantit le respect de la réglementation européenne et donc entre autres, l'application de la règle des trois R : réduire, raffiner, remplacer. Cette réglementation prend en compte les conditions de vie des animaux : leur bien-être et la réduction de la douleur, autant que possible. Ces laboratoires sont régulièrement inspectés.

Avant toute collaboration avec un nouveau laboratoire, des salariés de BOIRON se rendent sur place pour s'assurer des conditions de prise en charge et de soins des animaux et du respect de la réglementation associée.

3.3.3.2 APPROVISIONNEMENT EN SOUCHES

Le médicament homéopathique exploite les propriétés thérapeutiques de substances issues de trois règnes : minéral, animal et végétal. Il est donc dépendant de la biodiversité pour la disponibilité et de la qualité de la faune, de la flore et des ressources minérales.

Les souches d'origine végétale représentent la plus grande proportion des approvisionnements. Sur 1 241 souches végétales, 70 % des références proviennent de France.

Les achats de souches d'origines animale et minérale ne sont pas significatifs. Compte-tenu des faibles quantités, ces thèmes ne sont pas développés ici.

3.3.3.2.1 Le respect des filières végétales

L'approvisionnement en plantes est un point particulièrement délicat et sensible. C'est pourquoi l'entreprise a fait le choix de s'entourer de récoltants hautement qualifiés avec lesquels elle partage une même éthique autour de la protection de l'environnement, du développement durable et de la garantie de traçabilité.

BOIRON travaille avec un réseau de récoltants situés en France ainsi qu'avec des agriculteurs majoritairement établis en Europe. Toutes les plantes utilisées sont certifiées sans OGM avec, dans certains cas, des certificats nominatifs (soja/maïs) et font l'objet d'une vérification d'absence de contamination radioactive.

Seules quelques-unes des souches utilisées sont concernées par la CITES (convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction également appelée convention de Washington). Deux cas de figure sont envisagés :

- lorsque la plante se trouve à l'état sauvage en France en quantité suffisante, une autorisation de récolte est demandée ou une recherche de partenaire est réalisée afin de mettre la plante en culture,
- lorsque la plante ne pousse pas en France ou ne peut s'y acclimater, un permis d'importation est demandé ou une mise en culture est organisée dans le pays d'origine.

Les différents sites de récoltes font l'objet d'audits qualité : au minimum 1 fois tous les 5 ans et plus en cas de détection d'anomalies.

3.3.3.2.2 Les actions concrètes pour préserver la biodiversité

BOIRON étudie, en partenariat avec des agriculteurs, la mise en culture biologique des plantes menacées (certification Ecocert), par exemple Adonis Vernalis en France et Cyclamen Europaeum en Hollande.

Par ailleurs, BOIRON s'engage dans des actions collectives afin de préserver les plantes dans leur milieu naturel, en France par exemple, dans le cadre de la convention autour de la protection de l'Arnica, signée en 2007 avec l'Association Vosgienne d'Economie Montagnarde et le parc naturel des Vosges : cette convention formalise des règles strictes auxquelles doivent se soumettre les différents acteurs (producteurs, cueilleurs, agriculteurs, communes, laboratoires pharmaceutiques).

Quelques exemples de règles :

- la récolte est exclusivement manuelle et concerne uniquement des plantes en pleine floraison,
- l'utilisation des pesticides est interdite,
- une demande d'autorisation de récolte doit être effectuée auprès des communes.

Enfin, depuis décembre 2011, BOIRON adhère à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB).

3.3.3.3 ACTIVITÉS DE FABRICATION

Les quatre sites de production français ont le statut d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement). Seuls les sites de Messimy et de Montrichard sont soumis à autorisation. Leurs activités sont donc régies par un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Concernant Messimy, dans le cadre du projet d'extension, BOIRON a déposé un nouveau dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Cela a donné lieu à une enquête publique qui s'est soldée par un avis favorable avec quelques réserves mineures. Le projet de nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter est en cours de rédaction au niveau de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Les activités des autres sites de fabrication sont encadrées par des arrêtés ministériels types qui définissent des prescriptions constructives, techniques, organisationnelles en vue de maîtriser les risques inhérents à ces activités.

3.3.3.3.1 Ressources

• Consommation d'eau

L'essentiel de l'eau consommée est destiné à la fabrication de l'eau purifiée utilisée dans les processus de fabrication.

Les normes pharmaceutiques imposent certaines pratiques fortement consommatrices d'eau ce qui limite parfois les possibilités de réduction des consommations : utilisation d'eau purifiée pour le process de production mais également pour le nettoyage, par exemple. Néanmoins, toute solution pertinente identifiée pour réduire la consommation d'eau est mise en œuvre :

- la fabrication d'eau purifiée est fortement consommatrice d'eau. Le fonctionnement hors activité a été optimisé pour limiter les consommations.
- la tour de lavage installée pour réduire les émissions de Composés Organiques Volatils (COV) aurait nécessité 30 m³ d'eau par jour : des bio-percolateurs ont été ajoutés pour un surcoût d'environ 100 K€, permettant de réduire de moitié la consommation.

L'eau utilisée sur les sites provient du réseau d'eau potable.

Consommations annuelles d'eau (m ³)	2015	Répartition	2014	Répartition	Variation	
TOTAL SITES DE PRODUCTION	78 457	100,0 %	80 174	100,0 %	- 1 717	- 2,1 %
Messimy	45 092	57,5 %	46 967	58,6 %	- 1 875	- 4,0 %
Montévrain	11 870	15,1 %	11 808	14,7 %	+ 62	+ 0,5 %
Montrichard	4 330	5,5 %	4 024	5,0 %	+ 306	+ 7,6 %
Sainte-Foy-lès-Lyon	14 714	18,8 %	14 757	18,4 %	- 43	- 0,3 %
Harzé (UNDA)	2 451	3,1 %	2 618	3,3 %	- 167	- 6,4 %

La baisse constatée sur le site de Messimy est principalement liée à la diminution de l'activité de fabrication des teintures mères.

• Consommation d'énergie

Pour limiter les impacts environnementaux de ses activités, l'entreprise intègre pour tout projet de construction, de remplacement d'installations techniques, la notion d'économie d'énergie. Elle sollicite de plus en plus ses partenaires pour qu'ils proposent des solutions techniques performantes tant d'un point de vue environnemental qu'économique. Pour renforcer ces actions, en 2015, le pôle "utilités et gestion des énergies" a été créé.

A ce jour, BOIRON préfère réduire sa consommation énergétique plutôt qu'investir dans les énergies renouvelables.

Quelques actions, à titre d'exemple :

- Mise en place de caloducs sur certains réseaux de traitement d'air.
- Mise en place de pompes à chaleur dans les bâtiments administratifs.
- Installation d'un plancher chauffant dans le restaurant d'entreprise avec régulation de la température uniquement en période d'occupation.
- Récupération de chaleur au niveau de certains compresseurs pour préchauffer de l'eau.
- Préchauffage de l'eau du restaurant d'entreprise par des panneaux solaires.
- Remplacement des luminaires de certains magasins par des éclairages de plus faible consommation et dont la durée de vie est plus longue.
- Modification des consignes de température de certains bâtiments afin d'autoriser des dérives le soir et les week-ends.
- Mise en place d'une centrale de pilotage sur une station de production d'air comprimé.

De plus, en 2015, un bilan énergétique a été réalisé. Ce travail a permis d'identifier de nouvelles pistes d'économies d'énergie qui seront étudiées par la suite.

Les consommations d'énergie sont principalement destinées au traitement de l'air des bâtiments, imposé par les bonnes pratiques de fabrication.

Le gaz sert essentiellement au chauffage des locaux sauf pour le site de Montévrain qui l'utilise uniquement sur une ligne de fabrication afin de produire de la vapeur.

Consommations annuelles d'électricité (MWh)	2015	Répartition	2014	Répartition	Variation	
TOTAL SITES DE PRODUCTION	29 660	100,0 %	29 175	100,0 %	+ 485	+ 1,7 %
Messimy	16 589	55,9 %	16 005	54,9 %	+ 584	+ 3,6 %
Montévrain	3 707	12,5 %	3 863	13,2 %	- 156	- 4,0 %
Montrichard	2 141	7,2 %	2 155	7,4 %	- 14	- 0,6 %
Sainte-Foy-lès-Lyon	6 663	22,5 %	6 581	22,6 %	+ 82	+ 1,2 %
Harzé (UNDA)	560	1,9 %	571	2,0 %	- 11	- 1,9 %

Consommations annuelles de gaz (MWh)	2015	Répartition	2014	Répartition	Variation	
TOTAL SITES DE PRODUCTION	25 314	100,0 %	23 332	100,0 %	+ 1 982	+ 8,5 %
Messimy	17 184	67,9 %	15 830	67,8 %	+ 1 354	+ 8,6 %
Montévrain	1 077	4,3 %	906	3,9 %	+ 171	+ 18,9 %
Montrichard	1 347	5,3 %	1 288	5,5 %	+ 59	+ 4,6 %
Sainte-Foy-lès-Lyon	5 706	22,5 %	5 308	22,7 %	+ 398	+ 7,5 %
Harzé (UNDA)	0	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %

L'unique site utilisant du fuel de manière significative est le site d'Harzé.

Consommations annuelles de fuel (m ³)	2015	2014	Variation	
Harzé (UNDA)	70	64	+ 6	+ 9,4 %

Sur Messimy, les augmentations des consommations d'énergie sont principalement liées à l'exploitation sur une année complète d'un bâtiment de production des formes liquides et pâteux, construit en 2014.

La baisse de la consommation d'électricité sur Montévrain vient en partie du remplacement des éclairages d'un magasin par des luminaires de plus faible consommation. Concernant le gaz, son augmentation est en lien avec l'activité.

Sur Sainte-Foy-lès-Lyon, Montrichard et Harzé, les augmentations des consommations de gaz et de fuel sont liées aux périodes d'intersaisons qui ont été relativement longues en 2015.

• Consommation de matières premières

Les principales matières premières utilisées présentent peu de risques pour l'environnement et les opérateurs. En termes de ressources naturelles, ces matières ne sont pas considérées comme rares.

Consommations annuelles en tonnes	2015	2014	Variation	
Sucre	2 850	2 609	+ 241	+ 9,2 %
Ethanol	339	351	- 12	- 3,4 %
Lactose	289	294	- 5	- 1,7 %

A ce jour, les procédés de fabrication génèrent peu de pertes au niveau de ces matières.

• Utilisation des sols

Dans le cadre des projets de construction de bâtiments ou d'aménagement de site, les surfaces imperméabilisées sont prises en compte. En compensation, pour permettre à l'eau de pluie d'être évacuée et de retourner au milieu naturel, BOIRON peut être amené à creuser des bassins de rétention, des noues ou à créer des aires de parking en stabilisé.

Sur les sites comportant plusieurs bâtiments, la densité construite est relativement faible afin de réduire les effets "dominos" en cas d'incendie. A titre d'exemple, sur le site actuel de Messimy, la densité construite est d'environ 25 %. Cela permet également de préserver des espaces verts.

3.3.3.3.2 Gestion des rejets

• Les rejets dans l'air

Des vapeurs d'alcool peuvent se former lors de la fabrication des teintures mères. En 2014, le plan de gestion de solvants a mis en évidence que ces émissions représentent 2,55% de l'alcool consommé, pour un seuil réglementaire à 5 %.

BOIRON a cherché à réduire ces émissions à la source, sans succès, et a donc mis en place une tour de lavage de gaz associée à deux bio-percolateurs. Ce choix est en adéquation avec les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) et a fait l'objet d'une validation par la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

En 2015, sur le site de Messimy, les brûleurs de deux chaudières existantes ont été modifiés. Cela a permis d'améliorer la qualité des rejets au niveau de ces équipements.

• Les rejets dans l'eau

Les quatre sites de production français sont régis par une convention de rejet d'eau, propre à chaque site. Cette convention est un engagement entre l'industriel, la commune et la station d'épuration pour remédier aux pollutions industrielles et assurer en aval du rejet une maîtrise du traitement des effluents acheminés vers la station d'épuration la plus proche.

Les sites de Messimy et de Montrichard sont soumis à surveillance et disposent d'une chaîne de mesure (prélèvement, conservation, analyse et exploitation). Des analyses internes sont réalisées sur un rythme hebdomadaire. De plus, mensuellement pour Messimy et annuellement pour Sainte-Foy-lès-Lyon et Montrichard, ces prélèvements sont transmis à un laboratoire de mesure agréé. Enfin, l'ensemble de ces mesures est transmis aux préfetures concernées. Concernant Harzé, des contrôles sont réalisés périodiquement par un laboratoire indépendant.

Par ailleurs, les sites de Montrichard et de Messimy sont soumis à la Recherche de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). La surveillance initiale a été réalisée en 2012. Très peu de substances parmi la centaine à surveiller ont été détectées. Le cas échéant, elles sont présentes à l'état de traces. Compte-tenu des résultats de Montrichard, aucune substance n'est à suivre dans le cadre de la surveillance pérenne. Quant à Messimy, une démarche a été menée pour identifier l'origine des substances retrouvées dans les eaux de rejets. Cela s'est traduit par plusieurs campagnes d'analyses qui n'ont pas permis d'identifier l'origine de l'ensemble de ces micropolluants. Les analyses trimestrielles de ces substances sont maintenues.

Quel que soit le site, les pollutions anormales entraînent la recherche de leur origine, ainsi que des solutions correctrices adaptées.

Sur tous les sites industriels, des bacs de dégraissage, ainsi que des séparateurs d'hydrocarbures, sont installés et régulièrement entretenus, de façon à améliorer la qualité des effluents et des eaux pluviales.

En vue de protéger les réseaux d'eau pluviale, des tapis obturateurs sont placés sur les grilles d'égout lors des opérations de dépotage de produits liquides. Depuis quelques années, dans le cadre de la construction de nouveaux bâtiments de production sur le site de Messimy, si nécessaire, des cuves de rétention enterrées sont prévues pour éviter la pollution des eaux. De plus, afin de gérer un épandage accidentel, les réseaux des sites de production sont équipés d'obturateurs.

Les sites de Sainte-Foy-lès-Lyon et de Messimy sont équipés de stations de neutralisation pour permettre un prétraitement des effluents avant rejet dans le réseau communal ou la station de traitement communale. Dans le cadre du projet d'extension du site de Messimy, la station de prétraitement actuelle sera remplacée.

• Les rejets dans le sol

D'une manière générale, le stockage des produits à risque est réalisé sur rétention (local sur rétention, armoires, bacs). Les bâtiments, dont les produits pourraient présenter des risques de pollution par les eaux d'extinction d'incendie, sont en rétention.

Les nouvelles aires de dépotage sont systématiquement équipées d'une cuve enterrée pour récupérer le produit en cas d'épandage.

3.3.3.3 Gestion des déchets

Il existe différentes filières de traitement des déchets : la valorisation matière (recyclage, compostage, réutilisation), la valorisation énergétique (incinération) et l'enfouissement. La recherche de filières de traitement plus adaptées pour les déchets est un compromis entre les paramètres législatifs, financiers, humains et techniques.

En 2015, BOIRON a lancé un appel d'offre national pour la gestion de ses déchets. Outre les aspects économiques et administratifs, cette démarche a été motivée par la volonté d'harmoniser la gestion des déchets sur l'ensemble des sites et établissements français et de remettre en cause les pratiques actuelles pour, le cas échéant, identifier de nouvelles pistes de réduction ou de recyclage. En revanche, BOIRON est attaché à certaines filières qui ne seront pas remises en cause dans le cadre de cet appel d'offre :

- La récupération des eaux sucrées pour ensemencement de compost.
- Le don d'une partie des résidus de sucre solide à des apiculteurs.
- Le don des cartouches usagées à la ligue de protection contre le cancer.

Répartition des déchets par filière en tonnes (T) : sites de production France

Quantité de déchets (T)	2015	Répartition	2014	Répartition	Variation	
TOTAL SITES DE PRODUCTION	2 761	100,0 %	2 681	100,0 %	- 80	+ 3,0 %
Enfouissement	318	11,5 %	288	10,7 %	+ 30	+ 10,4 %
Incinération	1 068	38,7 %	737	27,5 %	+ 331	+ 44,9 %
- sans valorisation énergétique	802	29,0 %	737	27,5 %	+ 331	+ 44,9 %
- avec valorisation énergétique	266	9,6 %				
Recyclage	1 375	49,8 %	1 656	61,8 %	- 281	- 17,0 %

Seuls 13 % des déchets sont des déchets dangereux.

L'augmentation constatée sur les déchets incinérés s'explique en partie par les faits suivants :

- Dans le cadre de travaux réalisés sur le site de Messimy, différentes opérations de vidange des réseaux d'eau de chauffage ont été réalisées. Les eaux de chauffage ont été traitées en déchets industriels dangereux.
- Des évolutions réglementaires ont conduit à la destruction de produits finis (teintures-mères).
- Des essais ont été réalisés sur des nouvelles machines. Les produits ont été traités en incinération.

3.3.3.3.4 Gestion des nuisances

• Les nuisances sonores

Du fait du statut d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), les sites de production doivent respecter, a minima, l'arrêté du 20 août 1985 modifié par l'arrêté du 23 janvier 1997. Il impose des valeurs limites à ne pas dépasser avec possibilité de contrôle inopiné ou avec obligation de contrôles périodiques pour les sites soumis à autorisation. Pour certains sites, des seuils spécifiques, plus restrictifs que les seuils des arrêtés cités précédemment, ont été imposés au niveau de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Cette problématique est intégrée dans les différents projets qui pourraient avoir un impact. Une démarche d'amélioration des installations existantes a également été initiée. A titre d'exemple, en 2014, sur le site de Messimy un traitement acoustique a été effectué sur un groupe froid.

Plus récemment, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet d'extension du site de Messimy, des riverains ont exprimé une gêne par rapport au bruit. Une étude acoustique du site existant intégrant également les projets de nouveaux bâtiments a été réalisée. Un plan d'actions a été défini : BOIRON travaille maintenant sur sa mise en œuvre.

• Les nuisances lumineuses

Pour des raisons de sécurité et de sûreté, les voiries de certains sites de production restent éclairées la nuit.

Pour la première fois, à l'occasion de l'enquête publique qui s'inscrit dans le cadre du projet d'extension du site de Messimy, des plaintes ont été remontées à ce sujet. Une étude va donc être menée pour identifier les solutions éventuelles permettant de réduire ces nuisances tout en maintenant les objectifs de sécurité et de sûreté.

3.3.3.4 ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION ET DE PROSPECTION

3.3.3.4.1 Les établissements de distribution

Les établissements de distribution ont des impacts environnementaux très faibles. Les activités qu'ils couvrent sont le standard téléphonique, la fabrication de préparations magistrales, la préparation et l'envoi de commandes. Ces activités étant très manuelles, le risque principal est celui d'apparition de TMS (Troubles Musculo Squelettiques). De manière à réduire cette problématique, les postes de scan et d'expédition ont été conçus en collaboration avec un ergonomiste et la polyvalence est développée, y compris entre services.

3.3.3.4.2 Distribution des produits auprès des clients

Les produits sont distribués de différentes manières aux clients (pharmacies) : directement depuis la plateforme logistique de Messimy, directement depuis les établissements de distribution ou via les grossistes répartiteurs. A ce jour, 96 % des commandes qui partent des établissements de distribution empruntent le circuit des grossistes répartiteurs, ce qui permet de s'inscrire dans des flux déjà existants et d'avoir des transports optimisés.

Enfin, BOIRON a annoncé son intention d'implanter sa future plateforme logistique sur la commune des Olmes. Sa proximité avec le réseau autoroutier permettra d'optimiser les flux de transports et donc les émissions associées.

3.3.3.4.3 Réseaux Commerciaux

Le point notable concernant les aspects HSE de l'activité commerciale est le passage de la flotte automobile en hybride essence sur 3 ans.

3.3.3.4.4 Impacts liés à l'utilisation des produits homéopathiques

De par leur nature, la consommation de produits homéopathiques n'entraîne pas d'effets néfastes sur l'environnement. En particulier, BOIRON n'est pas contributeur de résidus de médicaments dans l'eau.

3.3.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.3.4.1 REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

La fabrication des médicaments homéopathiques induit peu d'émissions directes de gaz à effet de serre. Les seules émissions directes de CO₂ sont celles provenant de la combustion du gaz naturel utilisé pour le chauffage des locaux ainsi que les émissions liées aux transports (transports des matières premières, distribution des médicaments, flotte des commerciaux).

D'ores et déjà, plusieurs actions ont été engagées ces dernières années afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre. Ces actions ont déjà été détaillées dans les paragraphes précédents.

En 2012, le bilan carbone des activités 2011 avait été réalisé et un plan d'actions sur 3 ans avait été défini, ayant pour objectif de réduire l'empreinte carbone d'environ 5 %.

Entre 2012 et 2015, la mise en œuvre de ce plan d'actions s'est poursuivie. Les actions lancées sont les actions citées dans le cadre des économies d'énergie.

En 2015, le bilan carbone a été mis à jour.

Rappelons que ce bilan carbone ne prend en compte que les émissions comprises dans les scopes 1 et 2 :

- SCOPE 1 : émissions directes de GES
- SCOPE 2 : émissions indirectes de GES issues de l'énergie
- SCOPE 3 : autres émissions indirectes de GES

	2015	2014	Variation	
Tonnes équivalent CO ₂	8 654	9 484	- 830	- 8,8 %

En trois ans, malgré une augmentation de l'activité, les émissions de CO₂ ont diminué. Les actions mises en œuvre ont eu un impact bénéfique sur les émissions.

3.3.4.2 ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

A ce jour, BOIRON n'entreprend pas de démarche spécifique relative à ce thème en dehors des actions décrites dans le cadre de la préservation de la biodiversité (mise en culture de certaines plantes).

3.3.5 HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

BOIRON est dans une démarche active de prévention des risques. Aujourd'hui les points d'amélioration sont identifiés à partir du document unique d'évaluation des risques. Convaincu que la prévention est le premier levier dans ce domaine, BOIRON exploite également les " presque accidents " et travaille en collaboration avec le CHSCT sur ces sujets.

3.3.5.1 RISQUE ATEX

L'utilisation de quantités importantes d'alcool ainsi que sucres et lactoses peut générer la création d'atmosphères explosives (ATEX). L'évaluation de ces risques a été menée et a abouti à l'identification des zones à risques d'explosion. A noter que certaines règles pharmaceutiques permettent de diminuer ces risques : ventilation importante des locaux, règles de nettoyage strictes.

Dans ces zones à risques, le matériel utilisé doit être soit adapté au risque d'explosion, soit autorisé par le pôle HSE. Cette évaluation des risques est régulièrement revue pour prendre en compte les évolutions des activités.

3.3.5.2 RISQUES CHIMIQUES

Les produits BOIRON ne sont pas issus de la synthèse chimique. Les activités de fabrication ne présentent donc pas de risque de réactions dangereuses de produits chimiques.

Des produits chimiques sont tout de même utilisés dans le processus de production ce qui implique d'évaluer les risques associés à leur manipulation. Ces risques s'avèrent limités, du fait entre autres, de la faible proportion de risques CMR (Cancérogènes Mutagènes Reprotoxiques). Ce travail est piloté par un membre du pôle HSE qui est spécifiquement en charge de ce thème. Des campagnes de métrologies sont régulièrement organisées pour rendre factuelle et affiner cette évaluation.

3.3.5.3 RISQUES LIÉS À LA MANIPULATION ET AUX POSTURES

Compte-tenu de son activité et de sa pyramide des âges, BOIRON est très sensible à cette problématique.

Depuis plusieurs années, un programme de prévention est mené sur ce thème. Cette démarche est animée par le pôle HSE en collaboration avec le service de santé au travail. Un certain nombre d'analyses ont donné lieu à des aménagements de poste. Des actions notables ont également été menées comme la " semaine du dos ". Cette animation a été réalisée en 2013 et est le fruit d'un groupe de travail animé par un membre de la Direction Générale et composé de membres de CHCST de différents sites de production, de personnes rattachées au pôle HSE et à l'équipe en charge de la santé au travail.

Ce critère est également pris en compte dès la conception des équipements.

Dans le cadre de certains projets où une dimension ergonomique importante est identifiée, les postes sont conçus en collaboration avec un ergonome (exemple des postes de scan et d'expédition dans les établissements de production). Enfin, cinq formateurs " gestes et postures " internes déploient ces modules sur l'ensemble des sites et établissements.

3.3.5.4 PÉNIBILITÉ

En 2015, au regard des critères et seuils réglementaires applicables, 35 personnes sont concernées par la pénibilité. La polyvalence permet en partie de limiter cette exposition.

3.4 Informations sociétales

3.4.1 IMPACT TERRITORIAL

Aujourd'hui, BOIRON produit en France sur ses quatre sites de production. Par ailleurs, 30 établissements assurent la préparation et la distribution quotidienne de ses médicaments auprès des officines implantées sur le territoire français (près de 22 000 officines).

BOIRON exerce aussi des effets d'entraînement sur l'économie française, notamment sur des branches d'activité connexes au cours de son processus de production et en raison de la demande finale de biens exprimée par les salariés de l'entreprise. A cela, il convient d'ajouter la contribution de BOIRON en termes d'emplois totaux directs et indirects en France, ainsi qu'en termes d'impôts, cotisations et taxes versés.

Ces effets d'entraînement ont vocation à s'amplifier dans le cadre des projets d'extension du site de Messimy et d'installation d'une plateforme logistique sur la commune des Olmes.

3.4.2 RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

BOIRON a pour approche d'assurer en interne l'essentiel de ses grands métiers, mais comme toute entreprise industrielle, elle est également amenée à faire appel à la sous-traitance de fabrication industrielle ainsi qu'à la sous-traitance de certains services.

Dans ce cadre et afin de réduire au maximum les risques de pénurie et d'accroître ses performances en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, le processus d'achat de sous-traitance est piloté par la direction des achats qui se charge de la sélection des fournisseurs, dans le respect de la politique d'achat, en étroite collaboration avec les autres services concernés.

Une nouvelle politique d'achat a été définie et validée par la Direction Générale en juin 2015. Elle repose notamment sur "l'intégration de façon ciblée d'une dimension locale, environnementale et sociale dans les actes d'achats".

BOIRON privilégie autant que possible les prestataires locaux dans le cadre des travaux d'extension et les producteurs locaux pour les restaurants d'entreprise de Messimy et de Sainte-Foy-lès-Lyon.

En outre, BOIRON fait régulièrement appel à des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Une réflexion est en cours pour développer le recours à ces établissements.

Les dépenses de mécénat sont essentiellement engagées par BOIRON société mère. En 2015, la somme globale des actions de mécénat, de parrainage et de dons est de 358 K€ contre 197 K€ en 2014.

3.4.3 LOYAUTÉ DES PRATIQUES

Pour limiter le risque de fraudes et d'escroqueries, la société a émis auprès de l'ensemble des sociétés du groupe des recommandations en matière de contrôle interne et a renforcé ses mesures de prévention et de vigilance.

La politique d'achat de BOIRON exige "d'entretenir avec ses fournisseurs une relation performante fondée sur la confiance et la considération".

En outre, BOIRON adhère au code d'éthique de la CDAF (Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France) qui stipule que "l'acheteur s'engage à exercer sa mission en toute loyauté vis-à-vis de son employeur, de ses collègues et de ses fournisseurs et dans le respect des règles de déontologie".

En ce qui concerne les relations entre BOIRON et les professionnels de santé, l'entreprise applique la charte de la visite médicale, conformément à la législation. Cette charte dispose que :

- le délégué médical ne doit pas utiliser d'incitations pour obtenir un droit de visite ni offrir à cette fin aucune rémunération ou dédommagement,
- il n'a pas à proposer aux professionnels de santé de cadeaux en nature ou en espèces,

- il n'a pas à répondre à d'éventuelles sollicitations dans ce domaine émanant du professionnel de santé.

L'activité de visite médicale est certifiée par la Haute Autorité de Santé. En outre, sous la supervision des équipes du siège, l'ensemble des filiales s'attache à respecter les législations en vigueur en matière de visite médicale et de relations avec les professionnels de santé.

Enfin, en France, en application de l'obligation de transparence de l'article L. 1453-1 du Code de la Santé Publique, BOIRON est tenu de transmettre au ministère de la santé, autorité responsable du site unique "Transparence Santé" les informations relatives aux avantages d'une valeur supérieure ou égale à 10 € TTC procurés aux acteurs du monde de la santé, ainsi qu'aux conventions conclues avec ces derniers.

Ces informations sont ainsi rendues accessibles par cette base de données publique Transparence.

3.4.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Les médicaments BOIRON sont soumis aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) pharmaceutiques et aux réglementations locales d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) ou d'enregistrements homéopathiques qui induisent un grand nombre de contrôles internes et externes.

En outre, les processus de pharmacovigilance en place dans l'entreprise conduiraient, le cas échéant, à suivre et déclarer aux autorités de santé tout effet indésirable survenu lors de l'administration de l'un de ses médicaments.

BOIRON met à disposition des professionnels de santé et des patients un service dédié aux demandes d'informations pharmaceutiques et médicales (23 545 contacts téléphoniques et mails en 2015 contre 22 420 en 2014).

Un partenariat existe également avec quelques ONG afin de faciliter l'accès aux médicaments homéopathiques auprès des plus démunis en France et dans les pays en voie de développement.

3.5 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

FINEXFI

96, boulevard Marius Vivier Merle
69003 Lyon

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite par la société BOIRON et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code du Commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport annuel comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les "Informations"), établies conformément aux référentiels utilisés (les "Référentiels") par la société et disponibles sur demande au siège de la société BOIRON.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport annuel avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code du Commerce,
- nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce,
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 12 février et le 14 mars 2016 pour une durée d'environ 7 jours / hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené dix entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétale et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc...),
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données,

- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 7 avril 2016

FINEXFI

Isabelle Lhoste
Associée

4. Comptes annuels

4.1 Comptes consolidés

4.1.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

4.1.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en K€)	Notes	2015	2014
Chiffre d'affaires	22	607 803	609 748
Autres produits de l'activité	22	159	236
Coûts de production industrielle		(118 984)	(117 563)
Coûts de préparation et distribution		(139 523)	(138 215)
Coûts de promotion		(136 538)	(129 838)
Coûts de recherche	25	(4 205)	(5 403)
Coûts des affaires réglementaires		(7 399)	(6 275)
Coûts des fonctions support		(75 519)	(75 164)
Autres produits opérationnels	26	4 796	8 085
Autres charges opérationnelles	26	(4 042)	(1 434)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		126 548	144 177
Produits de placement et charges de financement		196	208
Produits de placement		1 395	1 430
Charges de financement		(1 199)	(1 222)
Autres produits et charges financiers	27	(3 293)	(3 062)
Autres produits financiers		447	903
Autres charges financières		(3 740)	(3 965)
Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées		0	0
Résultat avant impôt		123 451	141 323
Impôt sur les résultats	28	(49 537)	(52 265)
Résultat net consolidé		73 914	89 058
Résultats nets (part des minoritaires)		(18)	9
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	29	73 932	89 049
Résultat par action ⁽¹⁾	29	4,01 €	4,62 €

(1) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

4.1.1.2 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en K€)	Notes	2015	2014
Résultat net consolidé		73 914	89 058
Autres éléments du résultat global recyclables en résultat		1 888	(10 675)
Ecart de conversion		1 907	(10 450)
Autres mouvements		(19)	(225)
Variation de la juste valeur des instruments financiers	21	0	0
Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat		6 066	(12 717)
Ecart actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi	17	6 066	(12 717)
Autres éléments totaux du résultat global⁽¹⁾		7 954	(23 392)
Résultat global consolidé		81 868	65 666
Résultat global (part des minoritaires)		(18)	11
RÉSULTAT GLOBAL (PART DU GROUPE)		81 886	65 655

(1) Dont - 3 185 K€ d'effet d'impôt au 31 décembre 2015 (contre 6 675 K€ au 31 décembre 2014) sur les autres éléments du résultat global, concernant les écarts actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi uniquement.

4.1.1.3 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF (en K€)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants		314 067	319 683
Goodwill	6	87 858	87 732
Immobilisations incorporelles	7	35 463	36 324
Immobilisations corporelles	8	143 451	146 054
Immobilisations financières	9	2 792	3 204
Autres actifs non courants	12	37	80
Impôts différés actifs	28	44 466	46 289
Actifs courants		381 380	349 867
Stocks et en-cours	10	59 721	52 733
Clients et comptes rattachés	11	100 286	111 004
Etat - Créance d'impôt	12	3 281	3 441
Autres actifs courants	12	22 683	21 655
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	195 409	161 034
TOTAL ACTIF		695 447	669 550

PASSIF (en K€)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres (part du groupe)		415 947	379 727
Capital	15	19 442	19 442
Primes		79 876	79 876
Réserves et résultat consolidés		316 629	280 409
Intérêts minoritaires		97	153
Total Capitaux propres		416 044	379 880
Passifs non courants		124 779	132 711
Emprunts et dettes financières non courants	16	4 677	4 199
Engagements sociaux	17	118 015	125 619
Provisions non courantes	18	364	476
Autres passifs non courants	20	1 696	1 780
Impôts différés passifs	28	27	637
Passifs courants		154 624	156 959
Emprunts et dettes financières courants	16	4 109	5 657
Provisions courantes	18	8 811	8 337
Fournisseurs et comptes rattachés	19	38 563	38 282
Impôts à payer	20	4 783	5 062
Autres passifs courants	20	98 358	99 621
TOTAL PASSIF		695 447	669 550

4.1.1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en K€)	2015	2014
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPERATIONNELLES	103 164	96 156
Résultat net - part du groupe	73 932	89 049
Amortissements et provisions (hors actifs courants)	29 431	18 374
Autres éléments (dont résultat des cessions d'actifs)	502	(962)
Marge brute d'autofinancement des sociétés consolidées après produits de placement, charges de financement et impôt	103 865	106 461
Produits de placement et charges de financement	(196)	(208)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	49 537	52 265
Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt	153 206	158 518
Impôt versé / remboursement d'impôt	(51 250)	(59 941)
Variation du besoin en fonds de roulement, dont :	1 208	(2 421)
Variation des stocks et en-cours	(7 585)	(1 919)
Variation des créances opérationnelles courantes	8 159	(5 378)
Variation des dettes opérationnelles courantes	634	4 876
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(26 448)	(22 075)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 903)	(16 004)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(9 148)	(7 042)
Cessions d'immobilisations corporelles	131	1 298
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	43
Subventions d'investissements encaissés	0	0
Acquisitions des immobilisations financières	(599)	(457)
Cessions des immobilisations financières	71	87
Acquisition d'actifs financiers courants	0	0
Cessions d'actifs financiers courants	0	0
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(44 629)	(77 132)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(27 656)	(23 328)
Diminution de capital, primes et réserves	(243)	(217)
Rachat d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité)	(17 172)	(54 665)
Cession d'actions auto-détenues	0	0
Emission d'emprunts	1 377	1 761
Remboursement d'emprunts	(1 131)	(891)
Intérêts versés	(1 199)	(1 222)
Produits de placement encaissés	1 395	1 430
VARIATION DE TRÉSORERIE	32 087	(3 051)
Incidence des variations de cours des monnaies étrangères	3 605	(551)
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier	156 173	159 775
Trésorerie nette au 31 décembre	191 865	156 173
Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt :		
- par action	8,31 €	8,23 €
- en % du chiffre d'affaires	25,2 %	26,0 %

4.1.1.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Avant affectation du résultat (en K€)	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Capital	Prime d'émission
31/12/2013	19 416 697	19 442	79 876
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	(765 493)		
Annulation d'actions auto-détenues			
Dividendes versés			
Transactions avec les actionnaires	(765 493)	0	0
Résultat net			
Autres éléments du résultat global			
Résultat global			
31/12/2014	18 651 204	19 442	79 876
Rachats et cessions d'actions auto-détenues	(231 058)		
Annulation d'actions auto-détenues			
Dividendes versés			
Transactions avec les actionnaires	(231 058)	0	0
Résultat net			
Autres éléments du résultat global			
Résultat global			
31/12/2015	18 420 146	19 442	79 876

(1) Nombre d'actions après élimination des actions auto-détenues.

(2) Dont 281 379 K€ d'autres réserves et report à nouveau et 2 201 K€ de réserve légale dans les comptes sociaux de la BOIRON société mère au 31 décembre 2015.

Réserves consolidées ⁽²⁾	Actions auto-détenues	Écart de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
300 261	(1 215)	(6 660)	391 704	152	391 856
181	(54 485)		(54 304)		(54 304)
			0		0
(23 328)			(23 328)	(10)	(23 338)
(23 147)	(54 485)	0	(77 632)	(10)	(77 642)
89 049			89 049	9	89 058
(12 944)		(10 450)	(23 394)	2	(23 392)
76 105	0	(10 450)	65 655	11	65 666
353 219	(55 700)	(17 110)	379 727	153	379 880
(173)	(17 837)		(18 010)		(18 010)
			0		0
(27 656)			(27 656)	(38)	(27 694)
(27 829)	(17 837)	0	(45 666)	(38)	(45 704)
73 932			73 932	(18)	73 914
6 047		1 907	7 954	0	7 954
79 979	0	1 907	81 886	(18)	81 868
405 369	(73 537)	(15 203)	415 947	97	416 044

4.1.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2016.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

BOIRON, société mère du groupe, est une société anonyme de droit français. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 2, avenue de l'Ouest Lyonnais, 69510 Messimy, France.

Au 31 décembre 2015, BOIRON société mère et ses filiales comptent 3 711 employés (effectif physique) en France et à l'étranger, contre 3 681 au 31 décembre 2014.

L'action BOIRON est cotée sur Euronext Paris.

NOTE 1 : PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 607 803 K€, en recul de 1 945 K€. Dans le contexte d'instabilité économique qu'a connu la Russie en 2015, les ventes du groupe dans ce pays ont subi une baisse de 27 677 K€ par rapport à 2014, dont 8 096 K€ d'effet de change défavorable. Ce recul a principalement impacté le second semestre et a été compensé par une progression des ventes de 18 597 K€ en Métropole et de 11 401 K€ aux Etats-Unis (dont 8 745 K€ d'effet change favorable).

Au cours du premier trimestre, BOIRON a procédé au rachat de 222 958 actions pour un montant total de 17 172 K€, dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014. En 2014, 776 084 actions avaient été achetées pour un montant de 54 655 K€.

BOIRON a annoncé son intention d'implanter sa future plateforme logistique sur la commune des Olmes, près de Tarare, dans l'Ouest Lyonnais. Parallèlement, les travaux d'extension du site de Messimy ont débuté.

Le 19 janvier 2015, la Cour supérieure de Montréal a rejeté la demande d'ouverture d'une action de groupe initiée contre notre filiale canadienne le 13 avril 2012. Ce jugement fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel du Québec qui devrait rendre sa décision dans le courant de l'année 2016 (cf. note 31.2.2).

La Cour d'appel de Los Angeles (Etats-Unis) a confirmé, le 24 février 2015, l'approbation définitive de l'accord transactionnel signé le 6 mars 2012 et destiné à mettre un terme aux procédures de "class action" alors en cours contre notre filiale américaine. Celle-ci fait face à une nouvelle procédure de "class action" dans l'Etat de Californie portant sur le médicament Oscillococcinum® pour des ventes prétendument non couvertes par l'accord transactionnel (cf. note 31.2.1).

Le distributeur des produits UNDA en Italie, Ce.M.O.N., a pris l'initiative de rompre de manière anticipée les contrats de distribution et de licence de fabrication qui le liaient à notre filiale belge UNDA. Face à l'impossibilité de trouver un accord amiable, UNDA a initié une procédure d'arbitrage devant la Cour Internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale à Paris conformément aux dispositions contractuelles (cf. note 31.2.3).

Une nouvelle filiale BOIRON a été créée le 22 décembre 2015 en Inde. La première étape sera l'obtention des autorisations de mise sur le marché de nos médicaments.

Les autres éléments du résultat global s'élèvent à 7 954 K€ (contre - 23 392 K€ en 2014) et intègrent :

- la baisse des écarts actuariels sur les engagements sociaux pour 6 066 K€ nets d'impôt (contre - 12 717 K€ en 2014) ;
- des écarts de conversion positifs pour 1 907 K€ (contre - 10 450 K€ en 2014).

NOTE 2 : MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du groupe BOIRON au 31 décembre 2015 ont été préparés conformément aux normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2015, notamment les normes et amendements relatifs aux améliorations annuelles cycle 2011-2013, l'interprétation IFRIC 21 "taxes" et les clarifications apportées par l'IFRIC sur le classement d'un partenariat sur la base des autres faits et circonstances, n'ont pas d'impact sur les comptes du groupe BOIRON.

Le groupe BOIRON a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou non encore adoptés par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible, et qui entreraient en vigueur après le 31 décembre 2015. Il s'agit principalement des normes d'améliorations annuelles cycles 2010-2012 et 2012-2014. Le groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses comptes.

Par ailleurs, le groupe BOIRON ne s'attend pas à ce que les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, d'application obligatoire en 2015 mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible) aient un impact significatif sur les comptes des prochains exercices.

Par ailleurs, le groupe n'a pas encore analysé l'impact des normes IFRS 15 "Produits des activités ordinaires" et IFRS 9

"Instruments financiers", votées par l'IASB avec une 1^{ère} application pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Ces normes n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

2.1 Utilisation d'estimations et hypothèses

Le groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe.

Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les tests de dépréciation sur les actifs (note 6),
- les engagements sociaux (note 17),
- les provisions (note 18).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Le groupe n'a pas constaté sur l'exercice d'évolution importante du niveau des incertitudes liées à ces estimations et hypothèses, à l'exception de la volatilité du taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux et des cours de change (notamment sur le dollar américain et le rouble), qui reste très élevée depuis plusieurs années. Les variations de cours de change ne conduisent toutefois pas à identifier un risque de dépréciation supplémentaire sur les actifs.

La sensibilité des engagements de retraite aux variations de taux et la sensibilité du groupe aux variations de change sont traitées aux notes 17 et 21.

L'analyse des risques (notamment les risques liés aux variations des paramètres de marché et les risques pays) est présentée en note 21.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. L'analyse effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir sur les activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements) a confirmé l'existence d'un contrôle exclusif des filiales comprises dans le périmètre de consolidation du groupe BOIRON, sans changement par rapport à 2014. Pour information, le groupe détient plus de 50 % des droits de vote, directement ou indirectement, dans l'ensemble des filiales dont il détient le contrôle exclusif.

L'analyse des critères définis par les normes IFRS 10 et IFRS 11 n'a pas conduit à identifier de co-entreprises et d'activités conjointes, sur les exercices présentés.

Les sociétés dans lesquelles le groupe n'exerce pas de contrôle ou ne détient pas d'influence notable ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3 de l'annexe.

2.3 Méthodes de conversion en monnaies étrangères

2.3.1 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en produits ou en charges, en résultat opérationnel ou en autres charges et produits financiers suivant la nature de la transaction concernée. La valeur des actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère est figée au cours de change à la date de transaction.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des transactions en devises étrangères, qu'elles fassent l'objet de couvertures ou non. Les règles de comptabilisation des opérations de couverture sont présentées en note 2.10.

2.3.2 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan (autres que les éléments des capitaux propres) des sociétés consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, ont été convertis en utilisant le taux de clôture. Les produits et charges ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice. Les postes des capitaux propres autres que le résultat de l'exercice sont convertis au cours historique.

Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont inclus dans la rubrique "écarts de conversion". Les mouvements de l'année des écarts de conversion sont constatés en autres éléments du résultat global. Ils seront recyclés en résultat en cas de cession de la filiale.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une société étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette société. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de la société et sont convertis au taux de clôture.

2.4 Actifs non courants

2.4.1 Goodwill

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise ayant été d'application prospective à compter du 1^{er} janvier 2010, les goodwill existant à cette date ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables. Le groupe avait pris l'option de figer les goodwill existant au moment de la première application des normes IFRS et de netter les valeurs brutes et amortissements.

Le groupe n'ayant pas eu d'opération de regroupement depuis le 1^{er} janvier 2010, la norme IFRS 3 révisée n'a pas encore trouvé à s'appliquer.

2.4.2 Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle

a une durée de vie définie, elle est amortissable. Il n'existe pas dans le groupe d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

La norme IAS 23 "Coûts d'emprunts" ne conduit pas le groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Un test de dépréciation est mis en œuvre à la clôture à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié ; cette situation n'a, à ce jour, concerné que quelques marques acquises dont la commercialisation de certains médicaments avait été arrêtée et pour lesquelles la dépréciation a été estimée sur la base de projections de ventes futures. Dans le cas de projets d'ERP en cours de développement, les indices de perte de valeur concerneraient un arrêt du projet. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les projets de développement en cours à la clôture des exercices présentés.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition. Il s'agit pour l'essentiel de logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée de vie estimée :

- les progiciels de gestion intégrés de type "ERP", compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans,
- les autres logiciels sont amortis sur une durée qui varie de 1 à 5 ans.

Les brevets acquis par le groupe sont amortis sur la durée de protection juridique, soit 20 ans, sauf en cas de situation mettant en évidence une durée d'utilisation économique plus courte.

Les marques développées en interne sont constatées en charges. Les redevances payées pour leur exploitation et les formules de spécialités de médication familiale ne sont pas comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles ne remplissent pas les critères d'activation. En pratique, les marques comptabilisées en immobilisations incorporelles sont ainsi exclusivement constituées de marques acquises lors d'opérations de croissance externe. Les frais de recherche et de développement sont essentiellement composés :

- D'une part, de frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale qui ne répondent pas aux critères d'activation de la norme IAS 38. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Le groupe a choisi de présenter le crédit d'impôt recherche associé à ces dépenses, assimilé à des subventions de recherche, en autres produits opérationnels (cf. note 2.6).
- D'autre part, de logiciels acquis ou développés : ces dépenses de logiciels sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants.

Dans le cas des logiciels, seules les dépenses de développement internes et externes liées aux étapes suivantes sont activées :

- frais d'analyse organique,
- frais de programmation, de tests et jeux d'essais,
- frais de documentation destinée à l'utilisateur.

Ces dépenses sont activées dans le respect des six critères de la norme IAS 38 :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement des logiciels,
- intention de l'achever et de les utiliser,
- capacité à les utiliser,
- capacité de ces logiciels à générer des avantages économiques futurs probables,
- disponibilité de ressources techniques pour achever,
- et enfin capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à ces actifs.

Les projets informatiques immobilisés sont amortis à compter de la date de mise en service des différents lots.

Les dépenses relatives aux Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), sauf si celles-ci ont été acquises, ne sont pas activées car elles ne sont pas représentatives d'un actif.

2.4.3 Immobilisations corporelles

2.4.3.1 Comptabilisation

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont immobilisés.

La norme IAS 23 "Coûts d'emprunts" ne conduit pas le groupe à activer d'intérêts, son endettement étant non significatif.

Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Dans ce cas, ils sont présentés à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre frais financiers et remboursement de la dette. La dette est garantie par les actifs qui sont la propriété juridique du bailleur durant la durée du contrat.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition des contrats de financement sont des contrats de location simple. Ils ne sont pas immobilisés.

Il n'existe pas d'immobilier de placement dans le groupe.

2.4.3.2 Amortissement

Les immobilisations corporelles (hors terrains) sont amorties linéairement suivant leur durée normale d'utilisation estimée par le groupe.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées normales d'utilisation des immobilisations généralement retenues sont les suivantes :

- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau, le matériel informatique,
- 8 à 12 ans pour le matériel et l'outillage industriel, le mobilier, les agencements des terrains, les installations générales, les agencements et aménagements divers,
- 30 ans pour les constructions.

Les biens financés par crédit-bail sont amortis en fonction des règles d'amortissement de la catégorie d'actif correspondant, ou sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat, si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété à l'issue du contrat.

2.4.4 Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut principalement la partie "restricted cash" du contrat de liquidités lié au rachat d'actions (note 2.8 et note 9), ainsi que la part non courante de prêts et garanties immobilières.

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité ou le remboursement attendu sont inférieurs à leur valeur comptable, selon les modalités définies en note 2.9.3.

Les actifs financiers non courants s'entendent à plus d'un an.

2.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

- Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont constatées en résultat et donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus

élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

- Les goodwill et les autres actifs incorporels dont la durée de vie n'est pas déterminée ou non encore amortis car en cours de développement (essentiellement les projets de développement d'ERP en cours), font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les tests sont réalisés en fonction des actifs, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les UGT correspondent aux pays et représentent des activités opérationnelles, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. Cette segmentation est cohérente avec l'information sectorielle. Le périmètre des UGT n'a pas été modifié en 2015.

- Pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sur les UGT, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments du besoin en fonds de roulement sont rattachés aux UGT. Les tests de pertes de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond au plus élevé de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. En pratique, les tests de dépréciation sur les goodwill sont réalisés à ce jour par rapport à la valeur d'utilité. Ainsi, la mise en œuvre de la norme IFRS 13 "Évaluation à la juste valeur" depuis 2013 n'a pas eu d'impact. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Les principales modalités de mise en œuvre de cette méthode sont présentées en note 6.2.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité au goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill, constatées en

autres charges opérationnelles, ne sont pas réversibles, sauf lors de la sortie du goodwill (exemple : cession de filiale).

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses actuarielles et opérationnelles clés.

2.6 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement, estimés au regard des prévisions disponibles. Ils ne sont pas significatifs au niveau du groupe.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- différences temporaires passives, prises en compte sur un horizon de 5 ans,
- prévisions de résultats fiscaux futurs disponibles estimés généralement sur un horizon de 5 ans, tenant compte des contraintes locales liées à l'utilisation des déficits fiscaux,
- historique des résultats fiscaux des années précédentes et origine des déficits (charges significatives et non récurrentes,...),
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués, le regroupement de filiales ou la réalisation d'abandons de créances, lorsque la décision dépend du groupe.

Le montant des actifs d'impôts différés non constatés par application de ces principes est donné en annexe en note 28.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par société fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Un passif d'impôt différé est constaté en cas de distribution de réserves prévues générant un impact fiscal, lorsque l'incidence est significative.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en autres éléments du résultat global en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

Le groupe comptabilise la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en charges opérationnelles et non en impôt sur les sociétés.

Le groupe a choisi de présenter le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ainsi que le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) en autres produits opérationnels.

2.7 Actifs courants

2.7.1 Actifs destinés à être cédés et abandons d'activité

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquels un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable, sont classés comme étant destinés à être cédés. Ces actifs sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession. Les actifs ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique.

Il n'y a pas de tels actifs sur les exercices présentés.

2.7.2 Stocks

Conformément à la norme IAS 2 "Stocks", les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

L'ensemble des stocks est désormais valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré, qui est en pratique proche de la méthode du FIFO, appliquée précédemment sur les matières premières et marchandises.

Le coût des stocks tient compte des éléments suivants :

- la valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires,
- les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production,
- les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Une provision pour perte de valeur est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée par rapport à des données directement observables, celle-ci est approchée à partir d'indices de pertes de valeur, comme la rotation des produits en stocks et leur obsolescence.

2.7.3 Actifs financiers courants

Ils incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs courants s'entendent à moins d'un an.

2.7.3.1 Créances commerciales (créances clients et autres actifs courants)

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Cette juste valeur peut prendre en compte un effet d'actualisation lorsque l'ancienneté des créances est supérieure à un an.

Une perte de valeur est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque est effectuée, au cas par cas, en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, d'une couverture ou d'une garantie.

2.7.3.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les titres de créances négociables et les parts d'OPCVM de trésorerie en euros, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, sans versement de pénalités significatives et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Les placements ne répondant pas à cette définition sont constatés selon les cas en autres actifs financiers courants ou non courants. Il n'existe pas de placement dans cette situation aux dates de clôtures présentées.

2.8 Capitaux propres consolidés et actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions et du contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions auto-détenues est imputé sur les capitaux propres pour le montant net d'impôt.

2.9 Passifs non courants et courants

2.9.1 Engagements sociaux

Les salariés du groupe perçoivent des avantages sociaux conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux.

Les salariés du groupe bénéficient :

- d'avantages à court terme : congés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur la réduction du temps de travail...
- d'avantages postérieurs à l'emploi : accord interne de préparation à la retraite, indemnités de départ à la retraite de la convention collective, retraite du régime de la Sécurité Sociale et retraites complémentaires,
- d'autres avantages à long terme : médailles du travail, gratifications et prépension.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

2.9.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du groupe qui les accordent et figurent parmi les autres passifs courants.

2.9.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

2.9.1.2.1 Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues.

2.9.1.2.2 Régimes à prestations définies

Conformément à la norme IAS 19 révisée "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées, selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise. L'estimation des indemnités de départ à la retraite est réalisée en tenant compte d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, avec prise en compte de charges sociales.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation,
- un taux d'actualisation financière spécifique au pays où sont situés les engagements,
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont décrites en note 17.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation.

Le coût des services rendus est comptabilisé en résultat opérationnel tandis que le coût financier, net du rendement estimé des placements externalisés, est comptabilisé en autres produits et charges financiers.

Le rendement estimé des placements externalisés est calculé en retenant le taux d'actualisation utilisé pour l'estimation de l'engagement global de la période antérieure.

Lorsque les engagements sont préfinancés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur et présentés au bilan en net de l'engagement.

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul, les ajustements de l'obligation liés à l'expérience ainsi que les écarts de rendement sur les fonds en cas de préfinancement. Par application de la norme IAS 19 révisée, ces écarts sont reconnus en autres éléments du résultat global non recyclables, pour leur montant net d'impôt.

Coût des services passés et liquidation de régime

Le coût des services passés lié à des modifications de régime ou à des réductions de régime et les profits ou pertes liés à des liquidations de régimes, sont comptabilisés en résultat opérationnel à la date de survenance de l'évènement, depuis l'application de la norme IAS 19 révisée.

Aucune modification ni liquidation de régime n'est intervenue en 2014 et 2015, autre que celle relative à l'Accord de Préparation à la Retraite dont l'impact est décrit en note 17.2.3.

Avantages postérieurs à l'emploi des sociétés françaises

Indemnités de Départ à la Retraite

Ces indemnités concernent BOIRON société mère, BOIRON Caraïbes et BOIRON Océan Indien.

Accord de Préparation à la Retraite

Cet accord a été renégocié en mars 2015.

Les principales modalités sont les suivantes :

- Le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite sans diminution de salaire.
- Les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de la société BOIRON société mère, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont au minimum 10 ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite.
- Les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum 4 ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum 3 ans avant cette date.

- Le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins 25 ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de 25 ans d'ancienneté, ces heures ou demi-journées sont proratisées.
- Cette réduction du temps de travail s'applique sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite.
- Des grilles prédéterminées de choix de réduction sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Dans l'éventualité où la Sécurité Sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

Avantages postérieurs à l'emploi de BOIRON Italie

Les engagements relatifs au TFR en Italie (versement d'une indemnité de départ aux salariés italiens) sont, compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisés en autres passifs non courants. Les avances versées aux salariés sont constatées en moins des autres passifs non courants. La charge annuelle relative à la variation de ces droits figure sur les lignes de charges de personnel du compte de résultat.

2.9.1.3 Autres avantages à long terme

Ces avantages couvrent les médailles du travail (primes jubilaires) accordées par les sociétés françaises, les gratifications accordées par BOIRON Espagne ainsi que la prépension et les gratifications accordées par les filiales belges.

Un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur relative à ces engagements.

Cette valeur actualisée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan.

Le groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux autres avantages à long terme (médailles du travail, gratifications) sont comptabilisés en résultat opérationnel, comme les autres composantes de la variation.

2.9.2 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières non courants comprennent la fraction à plus d'un an des emprunts et autres financements, notamment la réserve de participation des salariés.

Les emprunts et dettes financières courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts et autres financements,
- les découverts bancaires.

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.9.3 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux, notamment pour retours de marchandises. Ces dernières sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour réorganisations.

Dans le cas des réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avec un délai d'achèvement rendant improbable toute modification significative du plan.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés en note 31.2.

2.9.4 Fournisseurs et autres passifs

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs.

Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

2.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières,...).

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan IFRS. L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- **Placements détenus jusqu'à l'échéance** : le groupe ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition.
- **Actifs désignés en tant que "juste valeur par le résultat"** : cette rubrique concerne, dans le cas du groupe BOIRON, les placements de trésorerie (cf. note 2.7), dont les variations de juste valeur sont constatées en résultat.
- **Actifs et passifs constatés au coût amorti** : cette rubrique comprend essentiellement les dépôts et cautionnements, prêts au personnel, créances clients (cf. note 2.7), dettes

fournisseurs et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ils sont évalués à la clôture au coût d'origine, ou au coût amorti (cf. note 2.9.2) et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur.

- **Actifs disponibles à la vente** : cette rubrique comprend les actifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes, en pratique les titres de sociétés non consolidées et non cotées, dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable (cf. note 2.4.4). Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité, estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.
- **Instruments dérivés** : le groupe est amené à utiliser des instruments financiers de couverture des risques afin de limiter son exposition à ceux-ci. Il s'agit essentiellement d'instruments de couverture de change tels que les options de change et les opérations à terme, mis en place pour une durée maximale de 12 mois.

Les dérivés de change sont essentiellement des opérations à terme et des options, qui rentrent dans le niveau 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 7 (juste valeur calculée à partir de techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables tels que des prix d'actifs ou de passifs similaires ou des paramètres cotés sur un marché actif).

Les dérivés de change sont évalués à chaque clôture à leur juste valeur et comptabilisés au bilan en autres actifs et passifs courants. La juste valeur a été déterminée sur la base d'informations communiquées par un prestataire externe à la date de clôture. La contrepartie de la juste valeur dépend du dérivé et de la relation de couverture : les dérivés étant essentiellement liés à des couvertures de juste valeur, les variations de juste valeur des dérivés sont constatées dans les autres produits et charges opérationnels ou financiers (cf. notes 2.11.2 et 2.11.3), selon qu'ils soient ou non qualifiés de couverture.

Conformément à la norme IFRS 13, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- **Niveau 1** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés (non ajustés), liés à des actifs et passifs identiques, sur des marchés actifs.
- **Niveau 2** : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- **Niveau 3** : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Un tableau récapitulatif des encours à la clôture par catégorie et par niveau est donné en note 21 de l'annexe.

2.11 Compte de résultat

Le groupe applique la recommandation ANC n° 2013-R-03 du 7 novembre 2013 sur la présentation du compte de résultat et a pris l'option de ne pas présenter un niveau de résultat correspondant au résultat opérationnel courant : seul un résultat opérationnel est identifié.

2.11.1 Produits de l'activité

Conformément à la norme IAS 18, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes,
- avoirs,
- escomptes,
- rémunération de services rendus par les clients.

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Les produits liés à la vente de produits sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu.

Les produits liés aux ventes de services sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des services. Ces produits, enregistrés en autres produits de l'activité, restent marginaux.

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Le résultat de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels pour la partie efficace, et lorsque l'impact est significatif, en autres produits et charges financiers, pour la partie non efficace.

2.11.2 Résultat Opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le groupe est le Résultat Opérationnel. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers,
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées,
- du résultat des activités destinées à être cédées,
- des impôts sur le résultat.

Il intègre le résultat des activités du groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- d'une part, les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, tels que notamment :
 - les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels et de titres consolidés,
 - les provisions, les dépréciations des goodwill et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le fait générateur répond à cette définition (fermeture d'établissements...).
- d'autre part, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés sur opérations commerciales qualifiés de couverture pour la partie efficace, ainsi que le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité emploi.

2.11.3 Produits de placement et charges de financement, autres produits et charges financiers

Les produits de placement et charges de financement comprennent :

- les charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les frais d'émission, le résultat de change sur les dettes financières et l'impact des opérations de couverture) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts),
- diminuées des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- de l'effet de l'actualisation des actifs et passifs, principalement composé du coût financier des engagements sociaux, net du rendement attendu du fonds externalisé,
- des autres frais payés aux banques sur les opérations financières,
- des incidences sur le résultat des participations non consolidées (dividendes, dépréciations, résultat de cession),
- du résultat de change sur les comptes courants non éliminés en consolidation,
- du résultat constaté sur les instruments dérivés de change liés aux transactions commerciales et financières, non qualifiés de contrats de couverture.

2.11.4 Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instrument dilutif.

2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Les variations de provisions liées au besoin en fonds de roulement sont rattachées aux flux correspondants.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et de cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie. L'incidence des variations de périmètre de l'exercice est clairement identifiée dans ces flux. Les flux liés aux acquisitions et cessions sont présentés nets des variations des dettes sur immobilisations et créances sur cessions d'immobilisations.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice ainsi que les dividendes versés, les mouvements sur actions auto-détenues réalisés en dehors du contrat de liquidité, les émissions ou remboursement d'emprunts sont inclus dans cette catégorie. Le groupe a également choisi de classer dans ces flux les intérêts versés et les produits de placement encaissés.

La trésorerie du groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, une information sectorielle est fournie dans la note 5 de l'annexe.

Le niveau d'information sectorielle retenu par le groupe est la zone géographique. En effet, la direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du groupe.

Les zones géographiques ont été déterminées en regroupant les pays présentant des caractéristiques économiques similaires, compte tenu de leur similitude en termes de risques, de stratégie, de contraintes réglementaires et de rentabilité.

L'analyse a conduit à retenir les zones suivantes, sans changement par rapport aux années précédentes :

- zone France : métropole française et DOM TOM,
- zone Amérique du Nord : Etats-Unis et Canada exclusivement,
- zone Europe : tous pays européens exclusion faite de la France,
- zone Autres pays : ensemble des pays ne répondant aux critères d'aucune des trois zones ci-avant.

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées, de manière identique aux années précédentes.

Le critère d'affectation à une zone géographique est celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes. Ce critère est différent de celui utilisé pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires qui reprend une répartition par zone géographique de destination des ventes (marché).

Il existe un seul secteur d'activité significatif qui est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques. Les produits provenant d'activités accessoires sont non significatifs.

NOTE 3 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes du groupe BOIRON, classées par date de création ou date d'entrée dans le groupe:

Pays	Dénomination sociale	Mouvements de périmètre		% d'intérêt au 31/12/2015	% d'intérêt au 31/12/2014	% de contrôle au 31/12/2015	% de contrôle au 31/12/2014
		Type de mouvement	Date				
Belgique	UNDA			98,38 %	98,38 %	98,38 %	98,38 %
Italie	LABORATOIRES BOIRON			99,91 %	99,91 %	99,97 %	99,97 %
Etats-Unis	BOIRON USA ⁽³⁾			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Etats-Unis	BOIRON			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA			99,99 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %
Canada	BOIRON CANADA			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Allemagne	BOIRON ⁽¹⁾			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	BOIRON CARAIBES			99,04 %	99,04 %	99,04 %	99,04 %
Rép. Tchèque	BOIRON CZ			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Slovaquie	BOIRON SK			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Pologne	BOIRON SP			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Roumanie	BOIRON RO			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Tunisie	BOIRON TN			99,90 %	99,90 %	100,00 %	100,00 %
Hongrie	BOIRON HUNGARIA			99,80 %	99,80 %	100,00 %	100,00 %
Russie	BOIRON			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS			99,99 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	BOIRON BELGIUM ⁽¹⁾			99,99 %	99,99 %	100,00 %	100,00 %
France	LES EDITIONS SIMILIA ⁽²⁾			97,52 %	97,52 %	97,54 %	97,54 %
Italie	LABORATOIRES DOLISOS ITALIA ⁽¹⁾			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Suisse	BOIRON			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
France	BOIRON			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Bulgarie	BOIRON BG			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Portugal	BOIRON			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Russie	BOIRON RUS ⁽¹⁾			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Belgique	BOIRON			100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Inde	BOIRON LABORATORIES ⁽¹⁾	Création	22/12/2015	99,99 %	0,00 %	99,99 %	0,00 %

(1) Société sans activité.

(2) Société dont l'objet principal est l'édition.

(3) Société holding détenant 100,00 % de BOIRON Inc., société d'exploitation.

La date de clôture de toutes les sociétés en activité est le 31 décembre.

Les sociétés non consolidées sont comptabilisées en immobilisations financières (cf. note 9).

NOTE 4 : MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation des principales sociétés en monnaies étrangères :

	Taux moyen 2015	Taux moyen 2014	Taux de clôture 2015	Taux de clôture 2014
Dollar américain	1,109	1,329	1,089	1,214
Dollar canadien	1,417	1,467	1,512	1,406
Zloty polonais	4,182	4,184	4,264	4,273
Rouble russe	67,986	51,012	80,674	72,337
Couronne tchèque	27,284	27,536	27,023	27,735

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Le tableau ci-après présente les données 2015 :

DONNÉES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	2015
Chiffre d'affaires externe	382 318	161 137	61 747	2 602		607 804
Chiffre d'affaires inter-secteurs	98 058	2 744	3	1 624	(102 430)	(1)
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	480 376	163 881	61 750	4 226	(102 430)	607 803
RESULTAT OPERATIONNEL	114 955	10 934	8 093	(1 044)	(6 390)	126 548
• dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	(24 800)	(2 174)	(609)	(35)	0	(27 618)
• dont Variations nettes des dépréciations sur actifs, provisions et engagements sociaux	678	(1 613)	1 180	(25)	0	220
Produits de placement et charges de financement	887	(495)	(19)	(177)	0	196
Impôts sur les résultats	(42 102)	(4 423)	(2 985)	(27)		(49 537)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	70 663	6 043	4 903	(1 287)	(6 390)	73 932
DONNÉES RELATIVES AU BILAN	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	31/12/2015
Total Bilan	733 991	130 668	41 570	2 395	(213 177)	695 447
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	158 972	14 453	5 405	76	8	178 914
Impôts différés actifs	37 672	3 096	3 698	0		44 466
Besoin en Fonds de Roulement	14 814	44 522	7 360	1 153	(19 538)	48 311
DONNÉES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations ⁽¹⁾	2015
Investissements corporels et incorporels	24 565	1 258	204	24	0	26 051

(1) Dont éliminations des résultats internes.

Les données 2014 sont présentées ci-dessous :

DONNÉES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations⁽¹⁾	2014
Chiffre d'affaires externe	363 496	192 227	51 158	2 867		609 748
Chiffre d'affaires inter-secteurs	93 209	2 378		1 213	(96 800)	0
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	456 705	194 605	51 158	4 080	(96 800)	609 748
RESULTAT OPERATIONNEL	107 316	32 515	7 048	(668)	(2 034)	144 177
• dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	(23 661)	(2 154)	(670)	(40)		(26 525)
• dont Variations nettes des dépréciations sur actifs, provisions et engagements sociaux	3 190	9 164	(152)	(78)	1	12 125
Produits de placement et charges de financement	1 051	(665)	(8)	(168)	(2)	208
Impôts sur les résultats	(41 529)	(8 234)	(2 487)	(15)		(52 265)
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	67 123	20 299	4 553	(892)	(2 034)	89 049
DONNEES RELATIVES AU BILAN	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations⁽¹⁾	31/12/2014
Total Bilan	668 009	137 703	35 683	3 045	(174 890)	669 550
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes	161 046	15 528	5 676	120	8	182 378
Impôts différés actifs	39 175	3 627	3 487			46 289
Besoin en Fonds de Roulement	7 748	48 238	6 615	1 052	(13 114)	50 539
DONNEES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	France	Europe (hors France)	Amérique du Nord	Autres pays	Eliminations⁽¹⁾	2014
Investissements corporels et incorporels	21 599	1 251	170	26		23 046

(1) Dont éliminations des résultats internes.

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé selon le critère de destination des ventes, tel qu'il est publié dans le cadre de l'information réglementée trimestrielle, se présente comme suit pour 2015 et 2014 :

	2015	2014
France	361 765	343 891
Europe hors France	167 714	198 918
Amérique du Nord	63 858	52 813
Autres pays	14 466	14 126
TOTAL GROUPE	607 803	609 748

La ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits est donnée en note 22.

La structure de la clientèle du groupe est atomisée. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du groupe sur les exercices présentés.

NOTE 6 : GOODWILL

6.1 Données chiffrées

	31/12/2014	Augmentations / (Diminutions)	Écarts de conversion	31/12/2015
TOTAL "FRANCE" ⁽¹⁾	83 489	0	0	83 489
Belgique ⁽²⁾	2 232			2 232
Italie	2 242			2 242
Espagne	583			583
Suisse	55			55
TOTAL "EUROPE HORS FRANCE"	5 112	0	0	5 112
Canada	221		6	227
Etats-Unis	1 197		120	1 317
TOTAL "AMÉRIQUE DU NORD"	1 418	0	126	1 544
TOTAL "AUTRES PAYS"	0			0
TOTAL GOODWILL BRUTS	90 019	0	126	90 145
Dépréciation Suisse	(55)			(55)
Dépréciation Belgique ⁽²⁾	(2 232)			(2 232)
TOTAL GOODWILL NETS	87 732	0	126	87 858

(1) Le goodwill en France provient de DOLISOS (70 657 K€), de LHF (7 735 K€), de SIBOURG (1 268 K€), de DSA (1 381 K€), de HERBAXT (1 785 K€) et de EDITIONS SIMILIA (663 K€). Les goodwill des différentes acquisitions intervenues en France étant devenus indissociables, les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la France.

(2) Le goodwill en Belgique provient de UNDA (1 408 K€) et OMNIUM MERCUR (823 K€). Il est totalement déprécié depuis 2012 : il n'y a pas lieu de déprécier d'actifs complémentaires.

Les variations des goodwill bruts sur 2014 et 2015 sont liées uniquement aux écarts de conversion sur la zone "Amérique du Nord".

6.2 Tests de dépréciation

Comme indiqué en note 2.5, les tests de dépréciation sont réalisés en déterminant la valeur d'utilité des UGT selon la méthode des cash-flows futurs actualisés mise en œuvre selon les principes suivants :

- Les cash-flows sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle de gestion du groupe et validés par la Direction.
- Les taux de croissance retenus sur l'horizon explicite peuvent varier en fonction des spécificités des différents marchés.
- Les free cash-flows ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.
- Les taux d'actualisation sont déterminés en prenant en compte le taux des OAT, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et le cas échéant, une prime de risque spécifique, liée principalement à un risque pays identifié comme spécifique. Les primes de risques spécifiques sont ajustées afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Les taux ainsi calculés ont été rapprochés des taux pris en compte par certains analystes.
- Le taux d'actualisation retenu pour la France (95 % des goodwill nets) s'élève à 8,8 % en 2015, contre 9,2 % en 2014. Les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 8,8 % et 11,0 % en 2015 (entre 9,2 % et 11,9 % en 2014).
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini d'un cash-flow normatif, déterminé généralement à partir du dernier flux de l'horizon explicite, sur la base d'un taux de croissance à l'infini cohérent par rapport aux hypothèses retenues par les analystes et aux pratiques sectorielles. Comme en 2014, le taux retenu pour la France s'élève à 1,5 % en 2015 et les taux retenus pour les autres UGT sont compris entre 0,5 % et 2,5 % en 2015.

- La progression du chiffre d'affaires et plus généralement des différents niveaux de flux retenue par UGT est en accord avec l'organisation, les investissements actuels et les évolutions historiques. Elle ne tient donc compte que des réorganisations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Le groupe a effectué des tests pour apprécier la sensibilité des valeurs ainsi déterminées à une variation considérée comme envisageable :

- du taux d'actualisation (plus ou moins 0,5 point),
- du taux de croissance à l'infini (plus ou moins 0,5 point),
- du taux de marge opérationnelle (plus ou moins 1 point).

Le groupe n'a pas identifié de variation raisonnablement possible des hypothèses clés pouvant conduire à constater une dépréciation.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2014	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2015
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Marques	2 113	2					2 115
Logiciels	73 222	3 820		(208)		6 195	83 029
Licences et droits de propriété	108			(69)		6	45
Brevets et formules	12	10					22
Actifs incorporels en cours de développement ⁽¹⁾	7 460	5 093				(6 575)	5 978
Autres immobilisations incorporelles	3 125	4		(385)		23	2 767
MONTANT BRUT	86 040	8 929	0	(662)	0	(351)	93 956
Marques	(2 110)					(1)	(2 111)
Logiciels	(46 265)		(9 022)	206		(15)	(55 096)
Licences et droits de propriété	(106)		(1)	69		(6)	(44)
Brevets et formules	(6)		(6)				(12)
Autres immobilisations incorporelles	(1 229)		(363)	385		(23)	(1 230)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(49 716)	0	(9 392)	660	0	(45)	(58 493)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	36 324	8 929	(9 392)	(2)	0	(396)	35 463

(1) Il s'agit de l'activation, au fur et à mesure de leur mise en service, des projets informatiques en cours, amortis pour l'essentiel sur 8 ans. Une partie des modules liés aux différents programmes informatiques en France a été mise en service en 2015 (cf. colonne "Écarts de conversion et autres mouvements") ; le solde devrait être mis en service pour l'essentiel en 2016.

Le groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur sur les développements en cours liés aux ERP.

La mise en œuvre des tests de dépréciation au 31 décembre 2015 n'a pas conduit à constater de dépréciation d'immobilisation incorporelle, comme au 31 décembre 2014.

La variation des immobilisations incorporelles en 2014 était la suivante :

	31/12/2013	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2014
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Montant brut	81 121	7 920	0	(1 395)	0	(1 606)	86 040
Montant des amortissements et provisions	(43 589)	0	(8 355)	1 370	0	858	(49 716)
Immobilisations incorporelles nettes	37 532	7 920	(8 355)	(25)	0	(748)	36 324

Aucune immobilisation incorporelle ne faisait l'objet ni au 31 décembre 2015 ni au 31 décembre 2014 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges comme présenté en note 25.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2014	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2015
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Terrains et agencements	33 030	212				99	33 341
Constructions	167 292	1 900		(309)		226	169 109
Matériel et outillages	111 152	5 412		(4 072)		4 232	116 724
Actifs corporels en cours	4 655	6 705		0		(4 313)	7 047
Autres immobilisations	34 900	2 476		(2 526)		541	35 391
Crédits bails corporels	854					(854)	0
MONTANT BRUT	351 883	16 705	0	(6 907)	0	(69)	361 612
Terrains et agencements	(11 186)		(873)			(1)	(12 060)
Constructions	(94 034)		(7 986)	296		(195)	(101 919)
Matériel et outillages	(71 695)		(6 914)	3 642		(801)	(75 768)
Autres immobilisations	(28 063)		(2 451)	2 370		(270)	(28 414)
Crédits bails corporels	(851)		(2)			853	0
MONTANT DES AMORTISSEMENTS	(205 829)	0	(18 226)	6 308	0	(414)	(218 161)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	146 054	16 705	(18 226)	(599)	0	(483)	143 451

La variation des immobilisations corporelles en 2014 était la suivante :

	31/12/2013	Augmentations		Cessions et mises au rebut	Impacts des tests de dépréciation (IAS 36)	Écart de conversion et autres mouvements	31/12/2014
		Acquisitions	Amortissements annuels				
Terrains et agencements	31 555	1 321		(141)		295	33 030
Constructions	163 434	4 216		(1 598)		1 240	167 292
Matériel et outillages	107 299	5 094		(2 252)		1 011	111 152
Actifs corporels en cours	4 085	4 403				(3 833)	4 655
Autres immobilisations	34 663	1 708		(1 328)		(143)	34 900
Crédits bails corporels	854						854
MONTANT BRUT	341 890	16 742	0	(5 319)	0	(1 430)	351 883
Terrains et agencements	(10 405)		(898)	117			(11 186)
Constructions	(88 211)		(8 223)	1 485		915	(94 034)
Matériel et outillages	(67 237)		(6 620)	2 050		112	(71 695)
Autres immobilisations	(27 585)		(2 416)	1 285		653	(28 063)
Crédits bails corporels	(838)		(13)				(851)
MONTANT DES AMORTISSEMENTS	(194 276)	0	(18 170)	4 937	0	1 680	(205 829)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	147 614	16 742	(18 170)	(382)	0	250	146 054

Aucune immobilisation corporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2015, ni au 31 décembre 2014 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Actifs financiers disponibles à la vente valorisés au coût	778	(205)	573	213	(205)	8
Titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	778	(205)	573	213	(205)	8
Actifs financiers valorisés au coût amorti	2 219	0	2 219	3 196	0	3 196
Prêts ⁽²⁾	406		406	406		406
Cautionnements et autres créances ⁽³⁾	432		432	483		483
Autres immobilisations financières ⁽⁴⁾	1 381		1 381	2 307		2 307
TOTAL	2 997	(205)	2 792	3 409	(205)	3 204

(1) dont 566 K€ de titres liés à l'acquisition en 2015 par BOIRON société mère du CEDH, entité non consolidée au regard de son caractère non significatif.

(2) dont 406 K€ de prêts 1% logement repris de DOLISOS S.A. par BOIRON société mère conformément au traité de fusion, revalorisé en 2012.

(3) dont 432 K€ de cautions immobilières en France (155 K€), en Russie (128 K€), en Suisse (36 K€) et en Roumanie (36 K€) principalement.

(4) dont 1 161 K€ correspondent à la partie "restricted cash" du contrat de liquidité (cf. note 2.4.4).

Aucune immobilisation financière ne faisait l'objet au 31 décembre 2015, ni au 31 décembre 2014 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Il n'existe aucun indicateur de risque et de litige sur les sociétés non consolidées dont les titres sont non dépréciés.

NOTE 10 : STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières et approvisionnements	13 104	13 053
Produits semi-ouvrés et produits finis	48 069	40 565
Marchandises	1 035	1 092
TOTAL STOCKS BRUTS	62 208	54 710
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS	(2 487)	(1 977)
TOTAL STOCKS NETS	59 721	52 733

Aucun stock au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 n'a été donné en nantissement de passif.

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en note 2.7.2.

NOTE 11 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31/12/2015			31/12/2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Créances clients nettes libellées en euros	70 167	(2 643)	67 524	72 449	(1 203)	71 246
Créances clients nettes libellées en monnaies étrangères	33 359	(597)	32 762	40 307	(549)	39 758
TOTAL	103 526	(3 240)	100 286	112 756	(1 752)	111 004

Il n'existe pas de créance cédée au 31 décembre 2015, ni au 31 décembre 2014.

Les dépréciations sur les créances clients sont constatées conformément aux principes définis en note 2.7.3.1.

Le risque de crédit est traité en note 21 "Instruments financiers".

Les créances libellées en devises concernent essentiellement la Russie, les Etats-Unis, la Pologne, la Roumanie et le Canada (cf. note 21).

NOTE 12 : CRÉANCE D'IMPÔT ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2015		31/12/2014	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
État - Créances d'impôt (actifs non financiers)	3 281		3 441	
Autres actifs hors créance d'impôt sur les sociétés				
Actifs non financiers	15 641	37	14 512	80
Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	11 931		10 679	
Personnel	589	37	228	80
Charges constatées d'avance	3 121		3 605	
Actifs financiers valorisés au coût	7 001	0	7 110	0
Autres débiteurs	7 001		7 110	
Instruments dérivés⁽¹⁾	41	0	33	0
TOTAL	22 683	37	21 655	80

(1) Cf. note 21.

NOTE 13 : DÉTAIL DES DÉPRÉCIATIONS SUR LES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

	31/12/2014	Dépréciation de l'exercice	Reprises de l'exercice (dépréciations non utilisées)	Reprises de l'exercice (dépréciations utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2015
Clients	1 752	2 138	(425)	(276)	51	3 240
Débiteurs divers	1 994	16	(29)	(1 200)	102	883
TOTAL	3 746	2 154	(454)	(1 476)	153	4 123

Les dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base de l'ancienneté des créances et d'informations détaillées sur les risques clients.

NOTE 14 : TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2015			31/12/2014		
	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total	Euros	Monnaies étrangères (contre-valeur euros)	Total
Équivalents de trésorerie	35 579	548	36 127	44 327	920	45 247
Disponibilités	154 305	4 977	159 282	109 128	6 659	115 787
TOTAL	189 884	5 525	195 409	153 455	7 579	161 034

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires euros ou de placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...) qui répondent aux critères définis par la norme IAS 7 (cf. note 2.7.3.2).

Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives.

Il n'existe pas de placement donné en garantie à la clôture de l'exercice, ni soumis à des restrictions.

Le montant de la trésorerie non disponible pour le groupe (exemple : contrôle des changes) est non significatif.

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social au 31 décembre 2015 est composé de 19 441 713 actions, entièrement libérées, de 1 euro chacune. Il n'existe pas d'action de préférence.

BOIRON société mère n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuel, au titre de son capital. La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

Les lignes de financement de 80 000 K€ souscrites par BOIRON société mère fin 2011 pour une durée initiale de 5 ans n'ont jamais été utilisées et ont été résiliées par anticipation au cours du premier semestre 2015.

15.1 Actions auto-détenues

Le capital est constitué de la façon suivante (en nombre d'actions) :

	31/12/2015	31/12/2014
Nombre d'actions total	19 441 713	19 441 713
Actions auto-détenues	(1 021 567)	(790 509)
Nombre d'actions hors actions auto-détenues	18 420 146	18 651 204

Les actions inscrites en compte nominatif depuis 3 ans ou plus bénéficient d'un droit de vote double aux assemblées générales.

Il n'existe pas de bon de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions ou d'achat pour les salariés ou d'instruments dilutifs.

Les actions auto-détenues sont valorisées au cours historique, leur valeur est directement imputée sur les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2015, le portefeuille d'actions auto-détenues s'élève à 73 537 K€, compte tenu d'acquisitions nettes de cessions réalisées au cours de l'exercice pour 17 837 K€ (dont 699 K€ via le contrat de liquidité et 17 138 K€ excluding contrat de liquidité). La plus-value latente de ce portefeuille s'élève à 4 995 K€ (sur la base du cours moyen du mois de décembre 2015). 22 525 actions sont détenues via le contrat de liquidité souscrit auprès de Natixis, 972 085 actions ont été acquises excluding du contrat de liquidité dont 26 957 actions en vue d'annulation.

15.2 Dividende par action

Dividende par action en euro

Dividende 2014 versé en 2015	1,50
Dividende 2015 proposé à l'AG	1,50

15.3 Intérêts minoritaires

Compte tenu de l'impact peu significatif des minoritaires, le groupe ne présente pas la contribution des minoritaires sur les principaux agrégats du bilan et du compte de résultat, au-delà de la contribution en termes de résultat net et de capitaux propres.

NOTE 16 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2015
Total trésorerie passive	4 861	44	(1 360)	0	3 545
Emprunts bancaires	33				33
Réserve de participation des salariés	4 962	1 377	(1 131)		5 208
Total emprunts et dettes financières	4 995	1 377	(1 131)	0	5 241
TOTAL	9 856	1 421	(2 491)	0	8 786
<i>Dont Non courant</i>	4 199	1 376	(334)	(564)	4 677
<i>Dont Courant</i>	5 657	45	(2 157)	564	4 109

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants en 2014 était la suivante :

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2014
Total trésorerie passive	1 175	82	3 606	(2)	4 861
Total emprunts et dettes financières	4 126	1 761	(891)	(1)	4 995
TOTAL	5 301	1 843	2 715	(3)	9 856
<i>Dont Non courant</i>	3 407	1 761	(172)	(797)	4 199
<i>Dont Courant</i>	1 894	82	2 887	794	5 657

L'ensemble des dettes financières est libellé en euros au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014.

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est décrit en note 21.

Le risque de taux est traité dans la note 21.3.1.

Les crédits bancaires présentés ci-dessus ne comportent aucun covenant financier ni clause de défaut.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS SOCIAUX NON COURANTS

17.1 Données chiffrées du groupe

	31/12/2014	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	31/12/2015
Indemnités de Départ à la Retraite - BOIRON société mère	31 563	(1 081)	692	(1 746)		29 428
Indemnités de Départ à la Retraite - BOIRON Caraïbes	56	(6)	1	7		58
Indemnités de Départ à la Retraite - BOIRON (Océan Indien)	26	2	1	(2)		27
Accord de Préparation à la Retraite - BOIRON société mère	86 050	115	1 681	(7 510)		80 336
Engagements de retraite - BOIRON Pologne	2					2
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)	117 697	(970)	2 375	(9 251)	0	109 851
Médailles du travail - BOIRON société mère	6 917	215				7 132
Médailles du travail - BOIRON Caraïbes	54	6				60
Gratifications - BOIRON Espagne	574	52				626
Gratifications - UNDA	132	(10)				122
Gratifications - BOIRON Sprl	177	12				189
Prépension - UNDA	68	(33)				35
Total Autres engagements à long terme	7 922	242	0	0	0	8 164
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISÉS EN PASSIFS NON COURANTS	125 619	(728)	2 375	(9 251)	0	118 015

La variation des engagements sociaux sur 2014 était la suivante :

	31/12/2013	Impact en résultat opérationnel	Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global Écarts actuariels	Écarts de conversion et reclassements	31/12/2014
Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie)	97 167	(2 079)	3 217	19 391	1	117 697
Total Autres engagements à long terme	7 445	477	0	0	0	7 922
TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISÉS EN PASSIFS NON COURANTS	104 612	(1 602)	3 217	19 391	1	125 619

17.2 Engagements sociaux de BOIRON société mère

17.2.1 Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses actuarielles France	2015	2014	2013
Taux d'actualisation	2,20 %	2,00 %	3,30 %
Revalorisation annuelle des salaires ⁽¹⁾	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de charges sociales	49,94 %	49,79 %	49,60 %

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge

Les écarts actuariels nets connaissent une variation significative depuis plusieurs années : - 9 251 K€ en 2015, + 19 391 K€ en 2014, - 7 631 K€ en 2013 et + 21 471 K€ en 2012. L'essentiel de cette variation, comme indiqué en note 2.1, est lié à la volatilité du taux d'actualisation, calculé à la clôture de l'exercice, selon les dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Le groupe a analysé, comme en 2014, les différents taux existant sur le marché et a choisi la référence la plus pertinente au sens de la norme IAS 19 révisée, à savoir un taux de marché fondé sur les émissions d'obligations d'entreprise de première catégorie, prudent au regard de la maturité des engagements sociaux du groupe (15 ans) et observé sur un marché suffisamment liquide.

Une augmentation de 0,5 point du taux d'actualisation, du taux de revalorisation des salaires ou du taux de turnover aurait un impact inférieur à 5,9 % sur les engagements d'Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) et d'Accord de Préparation à la Retraite (APR) ; cet impact serait constaté en "autres éléments du résultat global".

La sensibilité sur le rendement du fonds externalisé est peu significative.

17.2.2 Indemnités de Départ à la Retraite

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2014 et 2015 est la suivante :

	31/12/2014	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global	31/12/2015
		Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime			
Valeur actualisée de l'obligation	57 478	1 919	(1 844)		1 131	(1 523)	57 161
Valeur du fonds externalisé	(25 915)		(1 156)		(439)	(223)	(27 733)
Provision IDR BOIRON société mère	31 563	1 919	(3 000)	0	692	(1 746)	29 428

(1) Dont - 1 260 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation.

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de BOIRON société mère entre 2013 et 2014 était la suivante :

	31/12/2013	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global	31/12/2014
		Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime			
Valeur actualisée de l'obligation	47 478	1 981	(1 491)		1 547	7 963	57 478
Valeur du fonds externalisé	(22 778)		(2 509)		(683)	55	(25 915)
Provision IDR BOIRON société mère	24 700	1 981	(4 000)	0	864	8 018	31 563

(1) Dont + 7 734 K€ d'écarts liés à la baisse du taux d'actualisation.

Le montant des paiements se compose des cotisations versées au fonds externalisé et des remboursements obtenus du fonds à la suite des départs des salariés. Ces remboursements couvrent les prestations versées aux salariés.

La charge nette de l'exercice constatée en résultat avant impôt, tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus et coût financier net du rendement attendu du fonds) s'élève à 2 611 K€ contre 2 845 K€ en 2014 (cf. notes 24 et 27).

La durée moyenne de cet engagement est de 15,92 ans en 2015 (contre 15,70 ans en 2014).

La répartition de cet engagement dans le temps, cohérente avec celle constatée en 2014, est la suivante :

- 4 % à moins d'un an,
- 22 % entre 1 an et 5 ans,
- 74 % à plus de 5 ans.

Les flux de trésorerie se limitent aux versements réalisés auprès du fonds externalisé. Le groupe n'est pas en mesure de déterminer le montant de ces versements pour 2016, ce montant faisant l'objet d'arbitrage en cours d'année.

Fonds externalisé :

Les placements réalisés dans ce fonds externalisé sont uniquement réalisés dans l'actif général de la compagnie d'assurance.

La composition de cet actif général est la suivante :

	31/12/2015	31/12/2014
Obligations	81,7 %	80,0 %
Actions	10,0 %	8,9 %
Monétaire	2,4 %	5,6 %
Autres	6,0 %	5,5 %

Pour tous les actifs cotés, la juste valeur est déterminée selon le niveau 1 des normes IFRS, c'est-à-dire la valeur de marché des actifs, issue de FININFO, étant entendu que le rendement servi au groupe ne peut pas être inférieur au minimum garanti annuellement.

L'essentiel de ces placements est réalisé en zone euro.

Le rendement réel de ce fonds en 2015 a été de 2,45 % (2,65 % en 2014).

17.2.3 Accord de Préparation à la Retraite

Comme indiqué en note 2.9.1.2, les salariés de BOIRON société mère bénéficient d'un Accord de Préparation à la Retraite (APR).

L'évolution de la provision entre 2014 et 2015 relative à cet accord est la suivante :

	31/12/2014	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global	31/12/2015
		Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime			
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	86 050	2 373	(3 590)	1 332	1 681	(7 510)	80 336

(1) Dont - 1 826 K€ d'écarts liés à la hausse du taux d'actualisation.

L'évolution de la provision entre 2013 et 2014 relative à cet accord était la suivante :

	31/12/2013	Impact en résultat opérationnel			Impact en résultat financier	Impact en autres éléments du résultat global	31/12/2014
		Coûts des services rendus	Paiements	Changements de régime			
Provision APR BOIRON société mère (valeur actualisée de l'obligation)	72 390	2 764	(2 830)		2 350	11 376	86 050

(1) Dont + 11 136 K€ d'écarts liés à la baisse du taux d'actualisation.

Le montant des paiements correspond aux prestations versées, il n'y a pas de placement dans un fonds externalisé.

La charge nette de l'exercice tenant compte des paiements constatés en résultat (coûts des services rendus, coût financier et impact du changement de régime) s'élève à 5 386 K€ contre 5 114 K€ en 2014 (cf. notes 24 et 27).

La durée moyenne de cet engagement est de 14,39 ans en 2015 (contre 13,68 ans en 2014).

La répartition de cet engagement dans le temps, cohérente avec celle constatée en 2014, est la suivante :

- 5 % à moins d'un an,
- 17 % entre 1 an et 5 ans,
- 78 % à plus de 5 ans.

17.2.4 Médailles du travail

Comme indiqué en note 2.9.1.3, la variation des médailles du travail est constatée en totalité en résultat opérationnel.

L'évolution de la dette actuarielle entre 2014 et 2015 pour les médailles du travail de BOIRON société mère est la suivante :

	31/12/2014	Coût 2015	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2015
Provision médailles du travail BOIRON société mère	6 917	599	145		(529)	7 132

Les écarts actuariels sont notamment liés aux variations du taux d'actualisation.

L'évolution de la dette actuarielle entre 2013 et 2014 pour les médailles du travail de BOIRON société mère était la suivante :

	31/12/2013	Coût 2014	Variation actuarielle	Changements de régime	Paiements	31/12/2014
Provision médailles du travail BOIRON société mère	6 418	659	375		(535)	6 917

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre coût des services rendus et coût financier pour 2015 et 2014 :

	2015	2014
Coût des services rendus	467	458
Coût financier	132	201
COÛT TOTAL EN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	599	659

NOTE 18 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31/12/2014	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2015
Courant						
Provisions pour retours de marchandises	5 866	6 721	(515)	(5 639)	215	6 648
Provisions pour risques et litiges	1 216	728	(321)	(216)	(18)	1 389
Provisions pour réorganisations	1 040		(165)	(131)		744
Autres provisions pour autres charges	215		(35)	(150)		30
TOTAL PROVISIONS COURANTES	8 337	7 449	(1 036)	(6 136)	197	8 811
Non courant						
Provisions pour risques et litiges	476	106	(217)	(1)		364
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	476	106	(217)	(1)	0	364

La variation des provisions courantes et non courantes en 2014 était la suivante :

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions (non utilisées)	Diminutions (utilisées)	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2014
Courant						
Provisions pour retours de marchandises	5 939	5 581	(951)	(4 941)	238	5 866
Provisions pour risques et litiges	2 659	581	(1 481)	(577)	34	1 216
Provisions pour réorganisations	9 142	78	(656)	(7 526)	2	1 040
Autres provisions pour autres charges	66	149				215
TOTAL PROVISIONS COURANTES	17 806	6 389	(3 088)	(13 044)	274	8 337
Non courant						
Provisions pour risques et litiges	532	227	(210)	(40)	(33)	476
TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	532	227	(210)	(40)	(33)	476

Pour rappel, les principales variations des provisions en 2014 concernaient principalement les reprises de provisions pour réorganisations en Belgique et en Italie dont l'impact net est constaté en résultat opérationnel.

Les autres actifs et passifs éventuels sont décrits en note 31.2.

NOTE 19 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes fournisseurs libellées en euros	28 328	30 814
Dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères	10 235	7 468
TOTAL	38 563	38 282

NOTE 20 : IMPÔTS À PAYER ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

	31/12/2015		31/12/2014	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Etat - impôt sur les sociétés à payer (passifs non financiers)	4 783		5 062	
Autres passifs hors impôt sur les sociétés à payer				
Passifs non financiers	85 325	1 696	86 450	1 780
• Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés	9 624		10 147	
• Personnel et organismes sociaux	74 941	1 696	75 421	1 780
• Produits constatés d'avance	760		882	
Passifs financiers évalués au coût	13 033	0	13 171	0
• Fournisseurs d'immobilisations	4 319		4 736	
• Autres créditeurs	8 714		8 435	
Instruments dérivés⁽¹⁾	0	0	0	0
TOTAL	98 358	1 696	99 621	1 780

(1) Cf. note 21.

Les autres passifs non courants correspondent à la dette sur le TFR italien.

NOTE 21 : INSTRUMENTS FINANCIERS

21.1 Informations au bilan

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers :

- Leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IAS 39 et rappelées en note 2.10 :
 - A : actifs disponibles à la vente évalués au coût. Ils concernent essentiellement les titres de participation non consolidés non cotés.
 - B : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de trésorerie ; leur valorisation est réalisée par un prestataire externe.
 - C : actifs et passifs évalués au coût amorti.
 - D : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.
 - E : instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur en résultat.
- Leur ventilation selon les niveaux prévus par les amendements à IFRS 7 et rappelés en note 2.10.
- La comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs.
- Leur ventilation par échéance.

31/12/2015	Renvoi notes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 7 ⁽¹⁾	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				305 529	305 529
Titres de participation non consolidés	Note 9	A	N/A	573	573
Autres immobilisations financières	Note 9	C	N/A	2 219	2 219
Autres actifs financiers non courants	Note 12	C	N/A		
Clients et comptes rattachés	Note 11	C	N/A	100 286	100 286
Instruments dérivés	Note 12	E	2	41	41
Autres actifs financiers courants	Note 12	C	N/A	7 001	7 001
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	B	1 ou 2	195 409	195 409
PASSIFS FINANCIERS				60 382	60 382
Trésorerie passive	Note 16	B	N/A	3 545	3 545
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Note 16	C	N/A	5 241	5 241
Autres passifs financiers non courants	Note 20	C	N/A		
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 19	C	N/A	38 563	38 563
Instruments dérivés	Note 20	E	2		
Autres passifs financiers courants	Note 20	C	N/A	13 033	13 033

(1) Cf. définition en note 2.10.

Les données au 31 décembre 2014 étaient les suivantes :

31/12/2014	Renvoi notes annexes	Désignation des instruments financiers	Niveau requis par les amendements IFRS 7 ⁽¹⁾	Valeur nette comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				282 385	282 385
Titres de participation non consolidés	Note 9	A	N/A	8	8
Autres immobilisations financières	Note 9	C	N/A	3 196	3 196
Autres actifs financiers non courants	Note 12	C	N/A		
Clients et comptes rattachés	Note 11	C	N/A	111 004	111 004
Instruments dérivés	Note 12	E	2	33	33
Autres actifs financiers courants	Note 12	C	N/A	7 110	7 110
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 14	B	1 ou 2	161 034	161 034
PASSIFS FINANCIERS				61 309	61 309
Trésorerie passive	Note 16	B	N/A	4 861	4 861
Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive	Note 16	C	N/A	4 995	4 995
Autres passifs financiers non courants	Note 20	C	N/A		
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 19	C	N/A	38 282	38 282
Instruments dérivés	Note 20	E	2		
Autres passifs financiers courants	Note 20	C	N/A	13 171	13 171

(1) Cf. définition en note 2.10.

Échéancier

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	302 737	0	0
	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A
100 286			
41			
7 001			
195 409			
	55 705	4 677	0
3 545			
564		4 677	
38 563			
13 033			

Ce tableau n'intègre pas le fonds de placements externalisé au titre des engagements sociaux, traité en note 17.

La valeur nette comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur pour les catégories A et C.

Aucun instrument financier n'a été reclassé dans une autre catégorie, ni cédé à un tiers, en 2014 et 2015.

Il n'existe ni prêt ni dette financière actualisés. Par ailleurs, les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans les échéanciers, compte tenu de l'impact non significatif.

Échéancier

	Moins d'1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
	279 181	0	0
	N/A	N/A	N/A
	N/A	N/A	N/A
111 004			
33			
7 110			
161 034			
	57 110	4 199	0
4 861			
796		4 199	
38 282			
13 171			

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les valeurs mobilières de placement et les instruments dérivés (cf. tableau ci-contre), correspondant aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 (cf. note 2.10). Le groupe n'a pas identifié d'ajustement au titre du risque de contrepartie (risque de non recouvrement d'un actif) et du risque de crédit propre (risque de ne pas honorer un passif).

La mise en œuvre de la norme IFRS 7 n'a conduit à constater aucun ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie et risque de crédit propre).

Instruments dérivés

Il n'existe que des instruments dérivés de couverture du risque de change.

Au 31 décembre 2015, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie. Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés ont été constatées en totalité en résultat.

Le tableau suivant présente ces instruments par type de contrat et pour les principales devises concernées, pour 2015 et 2014 :

Devises	Type de contrat	31/12/2015		31/12/2014	
		Notionnel (en KDevises)	Juste valeur (en K€)	Notionnel (en KDevises)	Juste valeur (en K€)
Rouble russe	Options de change				
	Contrats à terme	(25 511)	41	(14 134)	40
	TOTAL	(25 511)	41	(14 134)	40
Dollar américain	Options de change				
	Contrats à terme	(500)	(2)	(1 400)	(9)
	TOTAL	(500)	(2)	(1 400)	(9)
Dollar canadien	Options de change				
	Contrats à terme	(350)	1	(180)	(1)
	TOTAL	(350)	1	(180)	(1)
Zloty polonais	Options de change				
	Contrats à terme	(350)	(1)	(1 100)	(1)
	TOTAL	(350)	(1)	(1 100)	(1)
Couronne tchèque	Options de change				
	Contrats à terme			(8 400)	2
	TOTAL	0	0	(8 400)	2
Leu roumain	Options de change				
	Contrats à terme	(2 000)	2	(2 100)	1
	TOTAL	(2 000)	2	(2 100)	1
Autres devises	Options de change				
	Contrats à terme				1
	TOTAL		0		1
TOTAL GÉNÉRAL			41		33

Les justes valeurs de ces instruments à la clôture de l'exercice, déterminées par un prestataire externe et intégrant l'ensemble des devises, s'élèvent à + 41 K€ contre + 33 K€ au 31 décembre 2014. Ces montants ont été comptabilisés en autres actifs (cf. note 12).

Au niveau du compte de résultat, leur variation entre 2014 et 2015 a été constatée en autres produits et charges opérationnels dans la mesure où elles visent des couvertures de juste valeur, considérées comme efficaces.

21.2 Impact dans le compte de résultat

L'impact des produits et charges liés aux actifs et passifs financiers est indiqué :

- pour les produits et charges constatés en résultat opérationnel : en note 13 (dépréciations des créances clients et autres créances) et en note 26 (résultat de change sur opérations commerciales et résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures commerciales),
- pour les produits et charges constatés en résultat financier : en note 27 (résultat sur instruments dérivés relatif aux couvertures financières).

21.3 Gestion des risques de marché

La politique de gestion des risques de marché du groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de BOIRON société mère,
- un objectif de couverture,
- une évaluation des risques effectuée via des prévisions détaillées sur un horizon d'un an,
- un suivi détaillé des écarts entre prévisions et réalisations,
- une séparation des pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle entre : la Direction Générale qui valide la politique annuelle de gestion des risques de marché proposée par la direction financière ; le service trésorerie groupe qui évalue les risques, met en place et suit les opérations de couverture ; le comité de trésorerie qui contrôle les opérations effectuées par la trésorerie groupe.

21.3.1 Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement des sociétés du groupe sont centralisés dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par le service trésorerie groupe. Sur l'année 2015, la trésorerie consolidée du groupe a été continuellement excédentaire, comme en 2014.

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie centralisés est effectué par le service trésorerie groupe dans le cadre d'une politique de gestion privilégiant les critères de liquidité et de sécurité. Les règles sont les suivantes :

- utilisation de produits monétaires et assimilés,
- sélection des produits en fonction de leur liquidité,
- répartition des risques en diversifiant les supports et les contreparties,
- sélection des émetteurs et des contreparties en fonction de leur solvabilité.

Au 31 décembre 2015, le risque de taux peut être analysé par horizon de gestion comme suit, compte tenu des échéances des taux appliqués sur la position de financement actif/passif :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
ACTIFS - Valeurs mobilières de placement et disponibilités	195 409		
PASSIFS - Trésorerie passive, emprunts et dettes financières	(4 109)	(4 677)	
POSITION NETTE DE TRÉSORERIE	191 300	(4 677)	0

Ce tableau n'intègre pas le fonds de placements externalisé au titre des engagements sociaux, traité en note 17.

Une hausse instantanée d'un point des taux d'intérêts court terme, appliquée à la position nette de trésorerie de la clôture, se traduirait par une hausse (avant effet impôt) de 1 913 K€ des produits financiers.

21.3.2 Risque de contrepartie

L'exposition du groupe BOIRON au risque de contrepartie financière est notamment liée à ses excédents de trésorerie, placés auprès de contreparties de premier plan. Le service trésorerie suit leur notation externe et veille à la répartition des montants correspondants entre un nombre suffisant de contreparties.

21.3.3 Risque de change

Le groupe BOIRON est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial, qui provient des participations de BOIRON société mère dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur BOIRON société mère et provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, en Pologne, en Hongrie, en République Tchèque, en Roumanie, au Mexique, au Brésil, en Suisse,
- des besoins de financement des filiales russe, roumaine et brésilienne,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de BOIRON société mère se décomposent comme suit, au 31 décembre 2015 :

		Rouble russe	Dollar américain	Leu roumain	Zloty polonais	Dollar canadien	Autres devises	TOTAL
Trésorerie active	KDevises							
Autres actifs financiers	KDevises	89 301	3 026	6 621	1 962	1 105		
Trésorerie passive	KDevises	(50 257)	(513)	(18)	(354)	(349)		
Autres passifs financiers	KDevises		(115)	(57)				
Position nette avant gestion	KDevises	39 044	2 398	6 546	1 608	756		
Couverture de juste valeur	KDevises	(25 511)	(500)	(2 000)	(350)	(350)		
Position nette après gestion	KDevises	13 533	1 898	4 546	1 258	406		
POSITION NETTE APRÈS GESTION (CONTRE VALEUR EURO)	K€	168	1 743	1 005	295	269	124	3 604

Les positions nettes avant et après gestion ont été converties aux taux de clôture présentés en note 4. Seules les couvertures de juste valeur sont présentées dans ce tableau, dans la mesure où les couvertures de flux futurs ne couvrent pas des actifs et passifs constatés sur 2015. En outre, il n'existe pas de couverture de flux futurs au 31 décembre 2015.

L'impact d'une évolution instantanée de + 10 % des taux de change (baisse des devises par rapport à l'euro) se décomposerait comme suit au 31 décembre 2015 (compte tenu des variations constatées sur l'exercice, le test de sensibilité est passé de + 1 % à + 10 %) :

		Rouble russe	Dollar américain	Leu roumain	Zloty polonais	Dollar canadien	Autres devises	TOTAL
Sur la position de change après gestion existant à la date de clôture	K€	(15)	(159)	(91)	(27)	(24)	(12)	(328)
Sur le chiffre d'affaires	K€	(2 212)	(4 816)	(842)	(523)	(798)	(1 842)	(11 033)
Sur le résultat avant impôt des filiales	K€	274	(688)	(97)	143	(29)	(72)	(469)
Sur les capitaux propres	K€	(932)	(1 916)	(235)	(282)	(157)	(720)	(4 242)

21.3.4 Risque de crédit

Le groupe BOIRON porte une attention particulière au recouvrement de ses créances et continue, dans le contexte économique actuel, à développer ses outils de gestion du risque de crédit.

Chaque entité du groupe possède des services propres qui assurent le traitement des opérations de relance et de recouvrement. Le délai de recouvrement des créances du groupe est de 54 jours (- 1 jour par rapport à 2014).

Des mécanismes de couverture (assurance crédit, garanties bancaires, lettre de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a une trop grande concentration de clients ou une très forte sinistralité dans un pays ou une zone géographique. C'est le cas pour les ventes réalisées à l'export par BOIRON société mère et UNDA ainsi que pour les ventes réalisées en Pologne, Russie, Brésil, Portugal, Slovaquie, République Tchèque, Hongrie, Roumanie, et enfin, Espagne et Italie (pour une partie de leurs ventes).

Le montant des garanties dont bénéficie le groupe au 31 décembre 2015 s'élève à 83 258 K€ (contre 90 157 K€ en 2014).

Au 31 décembre 2015, le montant des créances échues et non dépréciées s'établit à 4 217 K€ soit 4,1 % des créances clients (contre 5 501 K€ soit 5 % des créances clients au 31 décembre 2014). Les créances échues depuis moins d'un mois représentent 71 % de ce montant. Le solde est à échéance de moins d'un an. Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur la structure de la balance âgée entre 2014 et 2015.

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 31 décembre 2015.

Le montant des pertes sur créances irrécouvrables, net des dotations et reprises de dépréciations sur créances douteuses s'élève à - 1 934 K€, soit 0,3 % du chiffre d'affaires consolidé, contre - 316 K€ en 2014 (soit 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé). Cette hausse est essentiellement liée à la dépréciation passée en Belgique (litige commercial avec un client, cf. note 31.2.3).

Le groupe BOIRON n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2015, comme en 2014.

21.3.5 Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Historiquement, les actifs court-terme du groupe BOIRON ont toujours été supérieurs à ses passifs court-terme et sa trésorerie est structurellement excédentaire. Il n'y a pas eu de modification sur la structure financière du groupe en 2015. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

21.3.6 Risque sur actions

Le groupe ne détient pas de placement en actions.

21.3.7 Risque pays

Comme indiqué en note 1, la Russie (représentant 4 % du chiffre d'affaires du groupe en 2015, contre 8,5 % en 2014) est confrontée à une période d'instabilité politique et de récession économique.

Les actifs détenus par la filiale ou les autres actifs dédiés à cette activité sont non significatifs.

Le groupe n'a pas identifié de risque spécifique supplémentaire sur les créances clients russes.

La sensibilité des résultats à la variation du rouble est donnée en note 21.3.3.

NOTE 22 : REVENUS DE L'ACTIVITÉ

	2015	%	2014	%
Médicaments homéopathiques à nom commun	310 555	51,1	305 501	50,1
Spécialités de médication familiale	296 954	48,9	303 549	49,8
Autres ⁽¹⁾	294	0,0	698	0,1
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	607 803	100,0	609 748	100,0
Autres produits de l'activité (redevances)	159		236	

(1) La rubrique "Autres" du chiffre d'affaires intègre les ventes de livres ainsi que les facturations de services (enseignement).

Les lignes de produits présentées dans cette ventilation du chiffre d'affaires ne constituent pas des secteurs opérationnels au sens de la norme IFRS 8.

NOTE 23 : AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2015	2014
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	(9 392)	(8 355)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	(18 226)	(18 170)
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(27 618)	(26 525)
Dépréciations sur actifs courants	(679)	728
Provisions	171	9 795
Engagements sociaux	728	1 602
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	220	12 125
TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS SUR RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(27 398)	(14 400)
AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS SUR RÉSULTAT FINANCIER	2015	2014
Dépréciations sur actifs financiers		
Provisions		
Engagements sociaux	(2 375)	(3 217)
TOTAL DES VARIATIONS NETTES DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS SUR RÉSULTAT FINANCIER	(2 375)	(3 217)
TOTAL DES AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	(29 773)	(17 617)

Le montant des amortissements et provisions (hors actifs courants) s'élève à 29 094 K€. Le montant de 29 431 K€ présenté dans le tableau des flux de trésorerie consolidés intègre des variations des provisions pour retours exceptionnels constatées en déduction du chiffre d'affaires (337 K€).

Les variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions (constatées en résultat opérationnel) par destination sont présentées ci-après :

	2015	2014
Coûts de production industrielle	(11 840)	(4 984)
Coûts de préparation et distribution	(4 405)	(4 263)
Coûts de promotion	(1 107)	508
Coûts de recherche	(215)	(212)
Coûts des affaires réglementaires	(9)	93
Coûts des fonctions support	(7 265)	(6 879)
Autres produits et charges opérationnels	(2 557)	1 337
TOTAL	(27 398)	(14 400)

NOTE 24 : CHARGES DE PERSONNEL SUR LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

	2015	2014
Rémunérations et charges sociales	(196 921)	(199 337)
Intéressement et participation	(24 150)	(25 774)
Engagements sociaux (coût total)	(7 172)	(6 536)
Autres charges de personnel	(7 459)	(7 179)
TOTAL	(235 702)	(238 826)

Le coût total des engagements sociaux (hors coût financier), inclus dans les charges de personnel, est ventilé ci-après :

	2015	2014
Indemnités de Départ à la Retraite	(1 924)	(1 999)
Accord de Préparation à la Retraite	(3 705)	(2 764)
TFR italien	(704)	(568)
Prépension belge	7	(56)
Médailles du travail et gratifications	(846)	(1 149)
TOTAL	(7 172)	(6 536)

Les charges de personnel par destination ont évolué de la manière suivante :

	2015	2014
Coûts de production industrielle	(45 899)	(47 203)
Coûts de préparation et distribution	(74 229)	(76 786)
Coûts de promotion	(69 328)	(67 413)
Coûts de recherche	(1 695)	(1 835)
Coûts des affaires réglementaires	(4 770)	(4 525)
Coûts des fonctions support	(39 781)	(41 064)
Autres produits et charges opérationnels	0	0
TOTAL	(235 702)	(238 826)

Le montant supporté par BOIRON société mère au titre des régimes de retraite obligatoire et complémentaire s'est élevé à 16 140 K€ sur 2015, contre 15 860 K€ en 2014.

NOTE 25 : COÛTS DE RECHERCHE

Les coûts de recherche, correspondant aux frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale (cf. note 2.4.2), s'élèvent à 4 205 K€ en 2015 contre 5 403 K€ en 2014 : ils comprennent essentiellement des honoraires pour 1 681 K€ en 2015 (contre 2 526 K€ en 2014) et des charges de personnel (cf. note 24).

NOTE 26 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

	2015	2014
Résultat sur cessions d'éléments d'actifs	(334)	935
Crédit d'impôt compétitivité et emploi ⁽¹⁾	3 031	3 072
Autres crédits d'impôts (dont crédit d'impôts recherche) ⁽¹⁾	1 373	1 343
Variations nettes des provisions	157	797
Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales)	(244)	1 232
Résultat de change sur opérations commerciales	(672)	(1 042)
Coûts liés au litige commercial en Belgique ⁽²⁾	(2 600)	
Autres	43	314
TOTAL	754	6 651
<i>Dont autres produits opérationnels</i>	<i>4 796</i>	<i>8 085</i>
<i>Dont autres charges opérationnelles</i>	<i>(4 042)</i>	<i>(1 434)</i>

(1) Cf. note 2.6.

(2) Les coûts liés au litige commercial en Belgique (décrit en note 31.2.3) intègrent : une dépréciation des créances (1 596 K€), une dépréciation des stocks (787 K€) et une provision pour les honoraires d'avocats (217 K€).

NOTE 27 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2015	2014
Autres produits financiers	447	903
Dont rendement financier net estimé des placements externalisés des engagements sociaux ⁽¹⁾	439	683
Dont résultat de change sur comptes bancaires et financiers		74
Dont résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures financières)		133
Autres charges financières	(3 740)	(3 965)
Dont coût financier des engagements sociaux ⁽¹⁾	(2 814)	(3 900)
Dont résultat de change sur comptes bancaires et financiers	(16)	
Dont résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures financières)	(682)	

(1) Cf. note 17.

NOTE 28 : IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

28.1 Ventilation de la charge d'impôt

	2015	2014
Impôts exigibles	(51 019)	(51 104)
Impôts différés	1 482	(1 161)
TOTAL	(49 537)	(52 265)
Taux effectif	40,1 %	37,0 %

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal de BOIRON société mère, s'analyse comme suit pour les années 2014 et 2015 :

	2015	%	2014	%
Impôt théorique	(46 911)	38,0	(53 703)	38,0
Effet des taux d'imposition des filiales	634	(0,5)	3 472	(2,5)
Effet des différents taux d'imposition en France	(214)	0,2	78	(0,1)
Différences permanentes	(685)	0,6	(2 403)	1,7
Perte ou bénéfice fiscal sans constatation d'IS	(1 310)	1,1	(153)	0,1
Crédits d'impôt, régularisation IS différés et autres	(1 051)	0,9	444	(0,3)
IMPÔT RÉEL	(49 537)	40,1	(52 265)	37,0

L'impôt théorique du groupe (38 %) est calculé sur la base du taux applicable en France, intégrant la contribution exceptionnelle de 10,7 % (4 047 K€ en 2015).

Les impôts différés de BOIRON société mère ont été calculés au 31 décembre 2015 avec un taux ramené à 34,43 %, la contribution exceptionnelle de 10,7 % étant supprimée à partir de 2016.

28.2 Analyse des impôts différés au bilan

La position des impôts différés au bilan a évolué comme suit :

	31/12/2014	Impact en résultat net	Impact en autres éléments du résultat global Écarts actuariels sur engagements sociaux	Écarts de conversion et autres mouvements	31/12/2015
Impôts différés sur provisions réglementées	(10 285)	(259)			(10 544)
Impôts différés sur crédits bails	185	(14)			171
Impôts différés sur reports déficitaires	148	783			931
Impôts différés sur engagements sociaux	40 593	508	(3 185)		37 916
Impôts différés liés à la fiscalité locale	8 655	(1 511)		1 250	8 394
Impôts différés sur autres éléments	6 356	1 975		(760)	7 571
IMPÔT DIFFÉRÉ NET	45 652	1 482	(3 185)	490	44 439
<i>Dont impôt différé actif net</i>	<i>46 289</i>	<i>874</i>	<i>(3 187)</i>	<i>490</i>	<i>44 466</i>
<i>Dont impôt différé passif net</i>	<i>(637)</i>	<i>608</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>(27)</i>

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même société, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Au 31 décembre 2015, le montant des impôts différés non constatés sur déficits reportables, par application des principes définis en note 2.6, s'élève à 3 360 K€, contre 2 744 K€ au 31 décembre 2014. Ils concernent le Brésil, la Russie, la Suisse et la Pologne.

NOTE 29 : RÉSULTAT PAR ACTION (HORS ACTIONS AUTO-DÉTENUES)

	2015	2014
Résultat net (en K€)	73 932	89 049
Nombre moyen d'actions sur l'exercice	18 445 391	19 271 034
RÉSULTAT PAR ACTION (EN €)	4,01	4,62

La méthode de détermination du nombre moyen d'actions est décrite en note 2.11.4.

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

NOTE 30 : TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie nette du groupe atteint 191 865 K€ à fin 2015 contre 156 173 K€ à fin 2014.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 103 164 K€ contre 96 156 K€ en 2014.

Cette évolution s'explique notamment :

- par une baisse de la capacité d'autofinancement (5 312 K€) impactée principalement par la baisse de la rentabilité. En 2014, elle était impactée par des décaissements liés aux réorganisations provisionnées en 2013.
- par la diminution des impôts versés sur 2015 (8 691 K€),
- par la baisse des créances clients (9 663 K€) principalement en Italie, Roumanie, Russie et Pologne,
- à l'inverse, on constate une hausse des stocks (7 585 K€) essentiellement en France et en Russie.

Les flux de trésorerie liés aux investissements atteignent 26 448 K€ contre 22 075 K€ en 2014 : ils portent essentiellement sur la France.

Les flux liés aux opérations de financement atteignent 44 629 K€ contre 77 132 K€ en 2014 principalement impactés par l'achat d'actions pour 17 172 K€ dans le cadre du programme de rachat d'actions (contre 54 665 K€ en 2014) et par les dividendes versés, s'élevant à 27 656 K€ en 2015 contre 23 328 K€ en 2014.

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

31.1 Engagements chiffrés

Le groupe BOIRON n'a pas d'engagement hors bilan lié aux acquisitions et cessions de filiales (engagements de rachat d'actions...).

Les lignes de financement de 80 000 K€ souscrites par BOIRON société mère fin 2011 pour une durée initiale de 5 ans n'ont jamais été utilisées et ont été résiliées par anticipation au cours du premier semestre 2015.

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du groupe sont décrits ci-après :

	31/12/2014	31/12/2015	Échéances		
			A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Engagements reçus	255	151	52	99	0
• Garanties immobilières	255	151	52	99	
Engagements donnés	20 533	20 984	6 238	11 580	3 166
• Cautions bancaires	553	496	496		
• Cautions fiscales et douanières	822	822			822
• Contrats de location ⁽¹⁾	19 158	19 666	5 742	11 580	2 344

(1) Sur immobilier et véhicules.

Au 31 décembre 2015, il n'existe aucune clause ne pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés en note 9.

31.2 Actifs et passifs éventuels

31.2.1 Litiges aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, BOIRON a fait l'objet, le 8 août 2011, d'une plainte d'un consommateur, visant à l'ouverture d'une action de groupe ("class action") devant le tribunal de San Diego [Etat de Californie], à l'encontre du médicament Oscilloccinum® pour publicité mensongère, au motif qu'il ne serait pas efficace.

Par la suite, d'autres plaintes ont été déposées contre la plupart des médicaments BOIRON commercialisés aux Etats-Unis.

Afin de limiter les frais inhérents à ces différentes procédures, BOIRON est parvenue, le 6 mars 2012, à la signature d'un accord transactionnel destiné à mettre un terme à l'ensemble des procédures alors en cours. Cet accord portait sur le versement d'une somme de 5 millions de dollars couvrant l'intégralité des frais, ainsi que sur l'engagement de modifier les publicités et packagings des médicaments dans un délai de 24 mois. Cet accord avait reçu l'approbation définitive du tribunal de San Diego par jugement du 31 octobre 2012.

Ce jugement avait fait l'objet d'un appel. Par un arrêt en date du 24 février 2015, la Cour d'Appel de Los Angeles a rejeté le recours en appel et confirmé l'approbation définitive de l'accord transactionnel.

BOIRON fait face à une nouvelle procédure de "class action" dans l'Etat de Californie portant sur le médicament Oscilloccinum® pour des ventes prétendument non couvertes par l'accord transactionnel.

Aucun montant n'a été provisionné au 31 décembre 2015 au titre de ce litige.

31.2.2 Litiges au Canada

BOIRON Canada a fait l'objet de deux plaintes de consommateurs, le 16 mars 2012 en Ontario et le 13 avril 2012 au Québec, visant à l'ouverture d'actions de groupe ("class actions").

Au Québec, la Cour Supérieure de Montréal a rejeté la demande par jugement en date du 19 janvier 2015. Ce jugement fait l'objet d'un recours devant la Cour d'appel du

Québec qui devrait rendre sa décision dans le courant de l'année 2016.

En Ontario, la procédure n'a pas évolué depuis le dépôt de plainte du fait du demandeur.

Aucun montant n'a été provisionné au 31 décembre 2015 au titre de ce litige.

31.2.3 Litige commercial

Fin 2014, notre filiale belge UNDA a procédé à une révision de ses tarifs qui a été refusée par son distributeur en Italie, Ce.M.O.N.

Dans l'attente de trouver un accord, les livraisons à Ce.M.O.N. ont été suspendues. Ce.M.O.N. a, dans un premier temps, décidé de suspendre le règlement de ses factures, avant de résilier unilatéralement les contrats de distribution et de licence de fabrication qui le liaient à UNDA.

Face à l'impossibilité de trouver un accord amiable, UNDA a initié une procédure d'arbitrage devant la Cour Internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale à Paris conformément aux dispositions contractuelles.

En conséquence, UNDA a constaté en 2015 en autres charges opérationnelles :

- une dépréciation des créances à l'égard de Ce.M.O.N. pour 1 596 K€,
- une dépréciation des stocks des produits Ce.M.O.N. pour 787 K€,
- une provision pour honoraires d'avocats pour 217 K€.

31.2.4 Contrôle fiscal en France

BOIRON société mère fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014. Les procédures de contrôles sont en cours. L'analyse du risque menée par BOIRON n'a pas conduit à constater de provision.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

NOTE 32 : PARTIES LIÉES

32.1 Entreprises liées

	SODEVA ⁽¹⁾		CDFH ⁽²⁾		IFCH ⁽²⁾		CEDH ⁽²⁾		ARCHIBEL	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Achats de biens							72		Néant	Néant
Ventes de biens									Néant	Néant
Prestations de services données	6	17	221	118			66	39	Néant	Néant
Prestations de services reçues			6	8	893	787	708	252	Néant	Néant
Total créances		6	102	65			21	1	Néant	Néant
Total dettes			3	7			468		Néant	Néant

(1) Holding familiale BOIRON. SODEVA et CHR ayant fusionné au 1^{er} janvier 2015, les flux en 2014 incluent les transactions avec CHR.

(2) Associations pour le développement de l'homéopathie.

32.2 Rémunérations dues aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes dues des dirigeants et autres administrateurs non dirigeants sont les suivantes :

	Dirigeants	Autres administrateurs non dirigeants
Rémunération fixe	944	99
Rémunération variable liée au contrat de travail ⁽¹⁾	636	23
Rémunération variable liée à la fonction de mandataire social ⁽²⁾	506	
Autre rémunération		
Honoraires		68
Jetons de présence	36	166
Avantages en nature ⁽³⁾	48	
TOTAL DES REVENUS BRUTS DUS 2015	2 170	356
Rappel du montant des revenus bruts dus 2014 ⁽⁴⁾	3 402	350
Avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite)	1 063	154
Autres avantages à long terme (médaille du travail)	38	

(1) La rémunération variable liée au contrat de travail se compose de la prime d'intéressement, de la participation légale, de la prime d'intéressement au résultat et de l'abondement au PEE et au PERCO.

(2) La rémunération variable liée à la fonction de mandataire social est constituée de la prime d'intéressement au résultat des mandataires sociaux n'ayant pas de contrat de travail.

(3) Il s'agit des avantages liés à la retraite et à la prévoyance (22 K€), ainsi qu'à la mise à disposition d'une voiture de fonction (26 K€).

(4) Les revenus bruts au 31 décembre 2014 comprenaient la rémunération et l'indemnité de départ de Philippe Montant qui a quitté l'entreprise en juin 2014. Ces éléments s'élevaient à 1 135 K€ au 31 décembre 2014.

NOTE 33 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes pris en charge en 2015 et 2014 sont les suivants :

	EY		Mazars	
	2015	2014	2015	2014
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés⁽¹⁾				
• Emetteur ⁽²⁾	138	136	138	136
• Filiales intégrées globalement	153	136	159	159
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes⁽³⁾				
• Emetteur		5		12
• Filiales intégrées globalement				
Sous-Total	291	277	297	307
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES GLOBALEMENT⁽⁴⁾				
• Juridiques, fiscales, sociales	6	6	18	18
• Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	12			
Sous-Total	18	6	18	18
TOTAL	309	283	315	325

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(2) L'émetteur s'entend comme étant la société mère.

(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(4) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 34 : ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'a pas été identifié d'élément post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du groupe.

4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

MAZARS

Le Premium
131, boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BOIRON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe procède à chaque clôture à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et avons vérifié que ces notes 2.5 et 6 de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée. Dans le cadre des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre groupe constitue des provisions pour couvrir les risques et charges ainsi que les engagements sociaux, tel que cela est décrit dans les notes 2.9.1, 2.9.3, 17 et 18 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Nous avons ainsi procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 7 avril 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Frédéric Maurel

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

4.3 Comptes sociaux

4.3.1 ÉTATS FINANCIERS

4.3.1.1 COMPTE DE RÉSULTAT

Compte de résultat (social) en K€	2015	2014
Montant net du chiffre d'affaires	470 020	448 447
Production stockée ou déstockée	5 443	1 562
Production immobilisée	2 483	2 534
Subventions d'exploitation	243	217
Reprises sur provisions et transferts de charges	6 056	7 809
Autres produits	2 100	1 788
Total des produits d'exploitation	486 345	462 357
Achats de marchandises, matières premières et autres approvisionnements	35 938	34 900
Variation de stocks marchandises et autres approvisionnements	239	64
Autres achats et charges externes	104 764	95 835
Impôts, taxes et versements assimilés	25 091	24 017
Salaires et traitements	96 933	94 736
Charges sociales	52 444	51 080
Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 746	24 184
Dotations aux provisions sur actif circulant et risques et charges	5 989	6 366
Autres charges	6 621	7 312
Total des charges d'exploitation	352 765	338 495
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	133 580	123 863
Produits des participations	19 464	18 669
Produits des valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé, autres intérêts	1 980	2 119
Reprises sur provisions	3 419	1 324
Différences positives de change	5 843	5 450
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	28	83
Total des produits financiers	30 734	27 645
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	3 339	535
Intérêts et charges assimilées	1 028	994
Différences négatives de change	6 910	6 606
Charges nettes sur cessions de VMP		
Total des charges financières	11 277	8 134
RÉSULTAT FINANCIER	19 457	19 511
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	153 038	143 374
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	578	6
Produits exceptionnels sur opérations en capital	360	1 802
Reprises sur provisions exceptionnelles et transferts de charges	3 163	3 250
Total des produits exceptionnels	4 101	5 057
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	274	167
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	916	583
Dotations aux provisions exceptionnelles	3 763	3 867
Total des charges exceptionnelles	4 952	4 618
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 852	440
Intéressement	13 758	14 917
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	7 171	6 956
Impôts sur les bénéfices	42 580	38 790
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	88 677	83 150

4.3.1.2 BILAN

ACTIF (en K€)	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2015 NET	31/12/2014 NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	157 998	64 488	93 510	93 850
Brevets, licences, marques	2 091	2 091	0	0
Logiciels informatiques	79 206	51 675	27 532	26 393
Droits au bail et fonds commerciaux	70 723	10 722	60 001	60 000
Immobilisations incorporelles en cours	5 978	0	5 978	7 457
Avances et acomptes sur immobilisations				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	319 212	194 235	124 977	126 719
Terrains et agencements	31 367	12 015	19 352	20 013
Constructions et agencements	146 585	91 950	54 635	60 113
Installations techniques, matériels et outillages	111 502	71 131	40 371	38 658
Autres immobilisations corporelles	22 772	19 139	3 633	3 280
Immobilisations en cours	5 062	0	5 062	3 362
Avances et acomptes sur immobilisations	1 926	0	1 926	1 293
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	151 328	18 158	133 170	98 191
Titres de participation	58 171	17 912	40 260	30 824
Créances rattachées à des participations	19 060	247	18 813	11 071
Autres immobilisations financières	74 097	0	74 097	56 296
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	628 539	276 881	351 658	318 760
STOCKS	46 184	1 190	44 994	39 509
CRÉANCES D'EXPLOITATION	76 641	1 595	75 046	72 780
Clients et comptes rattachés	59 548	593	58 955	54 721
Autres créances	17 093	1 002	16 090	18 060
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS	191 752	0	191 752	164 666
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 600	0	2 600	3 239
TOTAL ACTIF CIRCULANT	317 176	2 785	314 392	280 195
Ecart de conversion actif	266	0	266	97
TOTAL ACTIF	945 982	279 666	666 316	599 051

PASSIF (en K€)	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES	382 898	327 403
Capital social	19 442	19 442
Primes liées au capital social	79 876	79 876
Réserve légale	2 201	2 201
Réserves diverses	249 911	196 911
Report à nouveau	31 468	28 974
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	88 677	83 150
Subvention d'investissements	0	0
Provisions réglementées	30 473	29 728
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	502 047	440 281
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 397	13 076
DETTES FINANCIÈRES	35 462	34 559
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	30 741	30 278
Emprunts et dettes financières divers	4 721	4 281
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	32 676	32 824
DETTES FISCALES ET SOCIALES	76 553	72 697
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	4 319	4 717
AUTRES DETTES	1 686	669
COMPTES DE RÉGULARISATION	173	194
TOTAL DETTES ET RÉGULARISATIONS	150 868	145 660
Ecarts de conversion passif	4	33
TOTAL PASSIF	666 316	599 051

4.3.1.3 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIAL (en K€)	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	111 959	103 860
Résultat net (avant répartition)	88 677	83 150
Dotations et reprises d'amortissements	25 571	25 094
Dotations et reprises de provisions	- 159	- 2 368
Résultat sur cessions d'éléments d'actif	327	- 925
Subventions d'investissement rapportées au résultat		- 6
Capacité d'autofinancement	114 415	104 944
Variation du besoin en fonds de roulement	- 2 456	- 1 084
Flux de trésorerie liés à l'investissement	- 40 981	- 26 427
Cessions d'immobilisations	138	1 299
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 8 530	- 6 094
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 14 997	- 14 566
Acquisitions d'immobilisations financières :		
• Achat d'actions auto-détenues contrat de liquidité	- 11 187	- 11 877
• Autres immobilisations financières	- 31 477	- 30 060
Diminution des immobilisations financières		
• Cessions d'actions auto-détenues contrat de liquidité	10 488	12 057
• Autres immobilisations financières	14 584	22 815
Flux de trésorerie liés aux opérations financières	- 44 346	- 77 186
Achat d'actions auto-détenues hors contrat de liquidité	- 17 138	- 54 665
Dividendes attachés aux actions auto-détenues	1 507	2
Distribution de dividendes	- 29 163	- 23 330
Financements stables :		
• Autres financements stables	448	807
VARIATION DE TRÉSORERIE	26 632	248
Trésorerie à l'ouverture	134 374	134 127
Trésorerie à la clôture	161 006	134 374
VARIATION DE TRÉSORERIE	26 632	248

4.3.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2016.

PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DE L'EXERCICE

- L'année 2015 a été marquée par le lancement du sirop Stodaline® sans sucre, utilisé dans le traitement de la toux.
- Une nouvelle ligne de production des sirops est opérationnelle depuis le mois de septembre et permet de doubler notre capacité de production.
- Au cours du premier trimestre, BOIRON a procédé au rachat de 222 958 actions pour un montant total de 17 138 K€, dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014.
- Dans le cadre de l'harmonisation progressive des outils informatiques dans les filiales, l'ERP Oracle JD Edwards a été déployé aux Caraïbes au premier semestre.
- BOIRON a annoncé son intention d'implanter sa future plateforme logistique sur la commune des Olmes, près de Tarare, dans l'Ouest Lyonnais. Parallèlement, les travaux d'extension du site de Messimy ont débuté.
- Une nouvelle filiale BOIRON a été créée le 22 décembre 2015 en Inde, le capital n'était pas libéré au 31 décembre 2015. La première étape sera l'obtention des autorisations de mise sur le marché de nos médicaments.
- Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2015 a nommé, en date du 1^{er} janvier 2016, Monsieur Jean-Christophe Bayssat Pharmacien Responsable et Directeur Général Délégué, à la suite du départ à la retraite de Monsieur Philippe Gouret.

NOTE 1 : RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Principes comptables généraux

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- en respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des actifs incorporels, excepté pour ceux issus de la fusion avec DOLISOS qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement :** les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. La société immobilise les frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).

- **Brevets, licences et marques** : les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur 20 ans.

Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritère (rentabilité, chiffre d'affaires).

- **Logiciels informatiques** : les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrés de type ERP, compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Droits au bail** : le montant des droits au bail inscrits à l'actif du bilan représente leur prix d'acquisition. Ces droits au bail sont totalement dépréciés.

- **Fonds commerciaux** : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée d'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds commerciaux générés en interne.

Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur significative apparaît. Ces tests sont basés sur une appréciation globale des parts de marché en fonction des prévisions de ventes futures, conformément au règlement CRC 2002-10. La société s'assure ainsi :

- que le niveau de part de marché atteint ne remet pas en cause l'analyse pratiquée à la clôture précédente,
- que les données prévisionnelles ne remettent pas en cause l'évolution du résultat d'exploitation.

1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, hors apports de DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation CRC 2004-06, 2002-07 et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation et à la pratique de BOIRON, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation,...) et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composants : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépense de gros entretien ou de grande révision, n'évaluant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à 1 an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

Éléments d'actif	Amortissements	
	Économiques	Fiscaux
Constructions gros œuvres	30 ans	20 ans
Constructions autres composants	20 ans	20 ans
Agencements des constructions	10 ans	10 ans
Matériel industriel	12 ans	8 ans
Matériel de bureau, informatique, roulant	3 à 5 ans	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans

1.4 Immobilisations financières

- **Titres de participation** : ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), de la situation nette de la société à la date de clôture et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants dans les comptes consolidés.

- **Actions auto-détenues** : la société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015 et mis en œuvre immédiatement. Ce programme, limité à 10% du capital, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, poursuit les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015 dans sa dixième résolution,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les actions auto-détenues en propre ou dans le cadre du contrat de liquidité sont présentées au bilan en immobilisations financières.

La valeur actuelle des actions auto-détenues est égale au cours moyen du mois de décembre. A la clôture, une comparaison est effectuée entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur actuelle. Cette comparaison peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice ; elles sont comptabilisées sous forme d'une dépréciation. Toutefois ne sont pas dépréciées les actions auto-détenues en voie d'annulation, conformément à l'avis CU CNC n°98-D.

1.5 Stocks

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Les stocks des matières premières, des marchandises et des approvisionnements sont évalués à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Le coût des matières premières, des marchandises et des approvisionnements a été valorisé suivant la méthode du prix moyen pondéré.

Les stocks des produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

1.6 Créances et dettes

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat de change.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Le traitement des couvertures des créances et dettes libellées en monnaies étrangères est expliqué en note 1.8.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

1.7 Provisions pour risques et charges

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque BOIRON a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent les provisions pour litiges sociaux et commerciaux, les provisions pour retours de marchandises, les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures, les provisions pour perte de change, les provisions pour réorganisation, les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Dans le cas de réorganisations, une obligation est constituée dès lors que la réorganisation a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé à échéance déterminée ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable et repris en résultat lors du départ des salariés.

L'engagement est calculé selon les dispositions de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC, sans changement par rapport aux années antérieures.

Le montant de l'engagement total net de la provision résiduelle et net de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe est communiqué en engagements hors bilan en note 15.4.

De même, les engagements contractés au titre de l'accord de préparation à la retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi figurent en note 19 parmi les engagements hors bilan.

1.8 Instruments financiers

Conformément à la recommandation de l'ANC et aux principes définis dans le Plan Comptable Général (art 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement options de change et ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du groupe) comme suit, depuis le 31 décembre 2011 :

- les variations de juste valeur liées aux opérations de couverture de flux de trésorerie ne sont pas constatées en résultat à la clôture,
- les variations de juste valeur des opérations de couverture de créances et dettes en devises sont constatées en résultat financier, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée.

Sur les exercices présentés, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur et non de flux de trésorerie.

La présentation de l'exposition au risque de change et de la stratégie en matière de couverture, ainsi que les positions des instruments de couverture en cours au 31 décembre 2015 sont mentionnées en note 19.5.

1.9 Crédits d'impôt

Le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les bénéfices. Il est imputé sur l'impôt dû au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été exposées.

La société a opté pour comptabiliser le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi, instauré depuis le 1^{er} janvier 2013, en déduction des charges de personnel. Ce produit est rattaché à l'exercice selon le rythme de l'engagement des charges de personnel correspondantes.

NOTE 2 : CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition des ventes par activité est la suivante :

	2015		2014		Variation %
	CA France	CA Export	Total	Total	
Activité pharmaceutique	356 665	104 225	460 890	439 389	+ 4,9 %
Activité non pharmaceutique	4 360	4 770	9 130	9 058	+ 0,8 %
MONTANT TOTAL	361 025	108 995	470 020	448 447	+ 4,8 %

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

NOTE 3 : RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux, au cours de l'exercice clos.

Le total des revenus bruts 2015 s'élève à 2 692 K€ (contre 3 942 K€ en 2014) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 1 071 K€,
- rémunérations variables : 1 315 K€ (elles intègrent l'intéressement, la participation, la prime d'intéressement au résultat et l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 68 K€,
- jetons de présence : 189 K€,
- avantages en nature : 48 K€.

En 2014, les revenus bruts comprenaient la rémunération et l'indemnité de départ de Monsieur Philippe Montant qui a quitté l'entreprise en juin 2014. Ces éléments s'élevaient à 1 135 K€ au 31 décembre 2014.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la loi TEPA, alloué aux membres de la direction.

Pour information, les engagements hors bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 1 063 K€ et des avantages à long terme pour 38 K€.

NOTE 4 : EFFECTIF

	31/12/2015	31/12/2014
Ensemble 1 (groupes 1 à 3)	1 153	1 181
Ensemble 2 (groupes 4 et 5)	984	972
Ensemble 3 (groupes 6 à 11)	420	422
TOTAL EFFECTIF PHYSIQUE	2 557	2 575
TOTAL EFFECTIF EN ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN	2 409	2 424

Groupes de niveaux définis selon la grille de classification de la Convention Nationale de l'industrie pharmaceutique.

NOTE 5 : IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Global	Courant	Exceptionnel
Résultat après intéressement, avant impôt et participation	138 428	139 280	- 852
Impôt sur les sociétés	42 580	43 069	- 489
Résultat après impôt et avant participation	95 848	96 210	- 362
Participation des salariés	7 171		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	88 677		

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2015 tient compte du Crédit d'Impôt Recherche de 1 359 K€ (1 335 K€ en 2014).

La contribution de 3% sur les distributions est comptabilisée en charge d'impôt sur les sociétés, pour un montant de 830 K€ en 2015 (contre 700 K€ en 2014).

Un produit à recevoir d'un montant de 482 K€ a été comptabilisé à la suite de la réclamation introduite auprès de l'administration fiscale, afin d'obtenir la restitution de l'impôt sur les sociétés et taxes assimilées, acquittés sur la quote-part de frais et charges de 5% portant sur les dividendes distribués à BOIRON par ses filiales résidentes de l'Union Européenne, au titre des exercices 2012, 2013 et 2014. Sur l'exercice 2015, aucune quote-part relative aux dividendes de filiales résidentes en Union Européenne n'a été réintégrée.

Comme indiqué en note 1.9., la société a opté pour la comptabilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi en déduction des frais de personnel. Le montant comptabilisé en 2015 est de 2 990 K€ (3 033 K€ en 2014).

Le Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi imputé sur l'impôt liquidé en mars en 2015 s'élève à 3 050 K€. Ce montant a été affecté en totalité aux investissements industriels et fonciers.

La société a appliqué la disposition de la loi Macron permettant aux entreprises qui acquièrent, entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016, certains biens d'équipement amortissables, selon le mode dégressif, de déduire de leur résultat imposable 40 % de la valeur d'origine de ces biens. La valeur de la déduction ainsi effectuée sur l'exercice 2015 est de 44 K€.

NOTE 6 : RÉSULTAT FINANCIER

	2015	2014
Produits de participation ⁽¹⁾	19 464	18 669
Revenus de prêts sur filiales	1 061	1 079
Gains de change ⁽²⁾	5 843	5 450
Autres produits financiers ⁽³⁾	919	1 040
Résultat net sur cession de VMP	28	83
Reprises de provisions pour dépréciation des participations ⁽⁴⁾	3 322	375
Reprises de provisions pour risques et charges ⁽⁵⁾	97	949
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	30 734	27 645
Charges d'intérêts	- 121	- 188
Pertes de change ⁽²⁾	- 6 910	- 6 606
Autres charges financières	- 907	- 805
Charges sur cession de VMP		
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations ⁽⁶⁾	- 3 073	- 438
Dotations aux provisions pour risques et charges ⁽⁷⁾	- 266	- 97
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	- 11 277	- 8 134
RÉSULTAT FINANCIER	19 457	19 511

(1) Les produits de participation correspondent aux dividendes perçus des filiales. Le détail par filiale est donné dans le tableau des filiales et participations.

(2) La mise en place de couverture sur des comptes en devises étrangères génère des résultats latents sur les couvertures de change, soit un gain de 8 K€ en 2015 contre 24 K€ en 2014. Ce résultat de change a été constaté en totalité en résultat financier, les instruments de couverture au 31 décembre 2015 ne concernant que la couverture de créances et dettes. Le résultat net de change est relativement stable du fait de l'existence des couvertures de change.

(3) En 2015, les autres produits financiers concernent principalement des intérêts sur dépôt à terme et comptes rémunérés pour 874 K€ (contre 1000 K€ en 2014).

(4) Dont 2 562 K€ relatifs à BOIRON Brésil et 759 K€ à BOIRON Suisse.

(5) Correspond à la reprise de provision sur écarts de change latents.

(6) Dont provision en 2015 sur BOIRON Brésil pour 1 989 K€ et UNDA pour 1 025 K€.

(7) Correspond à la dotation de la provision sur écarts de change latents.

NOTE 7 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2015	2014
Autres charges exceptionnelles	- 274	- 172
Autres produits exceptionnels	578	13
Plus / Moins values nettes sur immobilisations	- 556	1 217
• Plus / Moins values sur immobilisations corporelles ⁽¹⁾	- 327	908
• Plus / Moins values sur immobilisations incorporelles	0	18
• Plus / Moins values sur immobilisations financières	0	0
• Plus / Moins values sur actions propres	- 229	292
Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises	- 600	- 618
• Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises	- 745	- 1 016
• Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises ⁽²⁾	0	558
• Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises	145	- 160
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 852	440

(1) En 2014, l'établissement de Bordeaux Gradignan a été cédé, générant une plus-value de 1 181 K€.

(2) Correspond en 2014 à la dépréciation exceptionnelle du logiciel spécifique WMS, à la suite d'un report de l'arrêt de l'utilisation de ce logiciel mi 2017.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2015
Brevets, Licences, Marques	2 091				2 091
Logiciels	69 426	3 609	- 9	6 180	79 206
Droits au bail					
Fonds commerciaux ⁽¹⁾	70 722				70 722
Immobilisations en cours et acomptes ⁽²⁾	7 457	4 701		- 6 180	5 978
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	149 696	8 311	- 9	0	157 998
Amortissements et provisions :					
Brevets, Licences, Marques	- 2 091				- 2 091
Logiciels	- 43 032	- 8 651	9		- 51 674
Droits au bail					0
Fonds commerciaux	- 10 722				- 10 722
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 55 846	- 8 651	9	0	- 64 488
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	93 850	- 340	0	0	93 510

(1) Les fonds commerciaux sont essentiellement constitués de :

- Fonds commercial SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de BOIRON et des LABORATOIRES SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. BOIRON ne disposait pas en 1990 de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.
- Fonds commercial LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition en 1988 de la société LHF, qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de BOIRON de 45% à 57% environ.
- Fonds commercial DOLISOS (49 414 K€) : consécutif à la fusion-absorption de DOLISOS en 2005, qui a permis une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de BOIRON.

Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de BOIRON dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.

- Fonds commercial DOLISOS SANTE ANIMALE (1 368 K€) : consécutif à la transmission universelle de patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds commercial DSA pour 534 K€ transmis lors de la TUP et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds commercial.

Les fonds commerciaux ont cessé d'être amortis en 2005 à la suite de la fusion avec DOLISOS. Ils n'ont fait l'objet d'aucune perte de valeur sur l'exercice.

(2) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Le principal projet mis en service en 2015 est le socle CRM. Les immobilisations en cours acquises sur l'exercice concernent notamment la mise en place du nouveau progiciel WMS et le développement du nouveau système d'information de paie ; elles devraient être mises en service en 2016 et 2017 pour l'essentiel. Ces projets seront amortis sur une durée de 8 ans.

Le montant des factures non encore réglées au 31 décembre 2015, avec une clause de réserve de propriété s'élève à 31 K€ HT.

Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2015 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Par ailleurs, les frais de recherche sont directement constatés en charges pour un montant de 3 320 K€ en 2015 contre 4 793 K€ en 2014.

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2015
Terrains et agencements ⁽¹⁾	31 155	212			31 367
Constructions et agencements ⁽²⁾	145 147	1 727	- 308	19	146 585
Matériel et outillage ⁽³⁾	106 236	5 400	- 3 559	3 424	111 502
Autres immobilisations corporelles ⁽⁴⁾	22 106	1 467	- 1 037	236	22 772
En-cours et acomptes ⁽⁵⁾	4 655	6 012		- 3 680	6 987
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	309 299	14 818	- 4 904	0	319 212
Amortissements et provisions :					
Terrains et agencements	- 11 142	- 873			- 12 015
Constructions et agencements	- 85 034	- 7 212	296		- 91 950
Matériel et outillage	- 67 578	- 6 689	3 136		- 71 131
Autres immobilisations corporelles	- 18 826	- 1 321	1 007		- 19 139
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- 182 580	- 16 095	4 439	0	- 194 235
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	126 719	- 1 277	- 465	0	124 977

(1) L'augmentation est principalement relative à l'acquisition des terrains et agencements, à Messimy (165 K€) dans le cadre du projet d'agrandissement du site.

(2) Les acquisitions sont principalement relatives à des aménagements de divers bâtiments sur le site de Messimy (1 420 K€).

(3) Des investissements de matériels ont été réalisés principalement sur les sites de production de Messimy et Sainte-Foy-lès-Lyon, le principal étant le process fluide du bâtiment " sirop ".

(4) Les autres immobilisations concernent principalement le matériel informatique (10 172 K€) et le mobilier (4 550 K€).

(5) L'augmentation est essentiellement liée aux travaux en-cours concernant le nouveau site de Messimy (voiries, bâtiment pour la fabrication des tubes et le laboratoire de contrôle). Ils devraient être mis en service d'ici 2018.

Le montant des factures non encore réglées au 31 décembre 2015, avec une clause de réserve de propriété s'élève à 560 K€ HT. Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2015 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les exercices présentés concernant les immobilisations corporelles.

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ET AUTRES OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Titres de participation ⁽¹⁾	46 437	11 735		58 171
Créances rattachées ⁽²⁾	13 866	18 821	- 13 627	19 059
Autres immobilisations financières ⁽³⁾	56 296	28 326	- 10 523	74 098
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	116 599	58 881	- 24 151	151 328
Provisions sur titres ⁽⁴⁾	- 15 613	-3 059	760	- 17 912
Provisions sur créances ⁽⁵⁾	- 2 795	-14	2 562	- 247
PROVISIONS	- 18 408	- 3 073	3 322	- 18 158
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	98 191	55 809	- 20 828	133 170

(1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le "tableau des filiales et participations".

Les mouvements en 2015 sont liés à l'augmentation du capital de BOIRON SPRL (8 000 K€), BOIRON Brésil (3 169 K€) et du CEDH (566 K€).

(2) Les mouvements sont principalement liés aux mouvements nets sur les prêts octroyés au profit de BOIRON Russie (7 787 K€) et à BOIRON Brésil (- 2 606 K€).

(3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats et ventes d'actions auto-détenues. Le montant total des actions auto-détenues s'élève à la clôture à 73 537 K€ contre 55 700 K€ au 31 décembre 2014. La valorisation à la clôture de l'exercice des actions auto-détenues n'a pas mis en évidence de moins-value latente. Aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée.

(4) Les titres ont été évalués à la clôture conformément à la méthode décrite en note 1.4. Une provision a été comptabilisée sur l'exercice à hauteur de 1 989 K€ sur les titres de BOIRON Brésil et de 1 045 K€ sur ceux de UNDA. Une reprise de provision a été constatée sur les titres de BOIRON Suisse (759 K€).

(5) Cette provision correspond principalement au capital du prêt consenti à BOIRON Brésil pour 232 K€.

Le détail des opérations avec des parties liées est donné dans le tableau suivant :

	Filiales	Participations et autres parties liées
Immobilisations financières		
• Participations	58 171	
• Créances rattachées à des participations	19 059	
Créances		
• Créances clients	14 354	
• Autres créances	2 227	
Dettes		
• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 591	
• Avances en comptes courants	27 428	
• Dettes financières rattachées à des participations		
CHARGES FINANCIÈRES	5 547	0
PRODUITS FINANCIERS	25 726	0

NOTE 11 : STOCKS ET EN-COURS

	31/12/2015	31/12/2014
Matières premières et autres approvisionnements	11 693	11 892
En-cours produits semi-ouvrés	10 621	10 401
Produits finis	23 138	17 915
Marchandises	732	772
STOCKS ET EN-COURS BRUTS	46 184	40 980
Provisions pour dépréciation	1 190	1 471
STOCKS ET EN-COURS NETS	44 994	39 509

NOTE 12 : ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

La ventilation des créances et comptes de régularisation actif bruts est la suivante :

	31/12/2015	Montant à moins d'un an	Montant à plus d'un an	31/12/2014
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	19 060	18 798	262	13 867
Prêts	406		406	406
Autres immobilisations financières ⁽²⁾	73 692	23	73 669	55 890
Avances et acomptes fournisseurs	1 289	1 289		2 113
Clients douteux ou litigieux ⁽³⁾	823	823		635
Créances clients	58 725	58 523	201	54 520
Personnel et comptes rattachés	386	386		61
État, impôts et taxes ⁽⁴⁾	9 879	9 069	811	12 026
Débiteurs divers ⁽⁵⁾	5 539	5 539		4 889
Charges constatées d'avance ⁽⁶⁾	2 600	2 600		3 239
MONTANT TOTAL	172 399	97 050	75 349	147 646

(1) Les créances rattachées à des participations correspondent pour l'essentiel à des tirages effectués sur un prêt à la filiale russe, renouvelés annuellement.

(2) La part à plus d'un an des autres immobilisations financières est relative aux actions auto-détenues pour 73 537 K€..

(3) Les clients douteux et litigieux sont provisionnés à hauteur de 593 K€ en 2015 et 435 K€ en 2014.

(4) Les créances auprès de l'Etat sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA (5 586 K€), du CICE (3 263 K€, dont 3 482 K€ à moins d'un an). La part à plus d'un an concerne l'impôt différé constaté dans les comptes sociaux lors de la reprise de l'IDR DOLISOS et le CICE à recevoir en 2017 sur la base des rémunérations provisionnées à la clôture de l'exercice.

(5) Les comptes débiteurs divers sont provisionnés à hauteur de 1 002 K€ en 2015, 680 K€ étant relatifs à la créance sur Jean-Pierre Boumans.

(6) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation.

Produits à recevoir inclus dans les postes	31/12/2015	31/12/2014
Etat, impôts et taxes ⁽¹⁾	3 745	3 322
Débiteurs divers	4 618	4 394
MONTANT TOTAL	8 362	7 716

(1) Le produit à recevoir de l'Etat est relatif au Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi pour 3 263 K€ - cf. note 1.9. et à la réclamation introduite auprès de l'administration fiscale pour 482 K€, afin d'obtenir la restitution de l'impôt sur les sociétés et taxes assimilées, acquitté sur la quote-part de frais et charges de 5% portant sur les dividendes distribués à BOIRON par ses filiales résidentes de l'Union Européenne.

NOTE 13 : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

	31/12/2015	31/12/2014
Valeurs mobilières de placement	36 739	46 414
Disponibilités	155 013	118 251
MONTANT BRUT	191 752	164 666
Provisions pour dépréciation	0	0
MONTANT NET	191 752	164 666

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur : OPCVM monétaires en euros ou placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...).

Les disponibilités incluent les comptes rémunérés pour 111 024 K€, les dépôts à terme pour 76 057 K€ et les avances en compte-courant (centrale de trésorerie) consenties aux filiales pour 2 227 K€.

La trésorerie a été impactée au cours de l'exercice 2015 par le rachat d'actions à hauteur de 17 138 K€ (54 665 K€ en 2014), dans le cadre du programme de rachat d'actions en vigueur.

Les plus-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 28 K€ en 2015.

Au 31 décembre 2015, la plus-value latente sur ces valeurs mobilières de placement est non significative.

NOTE 14 : MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	31/12/2014	Affectation du résultat 2014 ⁽²⁾	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Capital ⁽¹⁾	19 442				19 442
Primes d'émission et de conversion	79 876				79 876
Réserve légale	2 201				2 201
Autres réserves	196 911	53 000			249 911
Réserve PVLT	0				0
Report à nouveau	28 974	988	1 507		31 468
Résultat	83 150	- 83 150	88 677		88 677
Subventions d'investissements	0				0
Provisions réglementées	29 728		3 758	3 013	30 473
• Provision pour hausse des prix	958		58	138	878
• Amortissements dérogatoires ⁽³⁾	28 770		3 700	2 875	29 595
CAPITAUX PROPRES	440 281	- 29 163	93 942	3 013	502 047

(1) Le capital social est composé de 19 441 713 actions d'un euro.

(2) Le montant total des dividendes versés en 2015 s'élève à 29 163 K€ (23 328 K€ en 2014). Ce versement a donné lieu au paiement de la contribution de 3% sur les distributions pour un montant de 830 K€ (700 K€ en 2014).

(3) Les amortissements dérogatoires sont constatés selon les dispositions décrites en note 1.3. L'impact des amortissements dérogatoires sur la fiscalité latente est reporté en note 17.

NOTE 15 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2014	Dotations	Reprises Provisions utilisées	Reprises Provisions non utilisées	31/12/2015
Exploitation	12 762	4 537	- 4 155	- 236	12 908
Provisions pour retours	3 210	3 332	- 3 210		3 332
Provisions pour médailles du travail	6 917	775	- 559		7 132
Provisions pour charges autres	228		- 150		78
Provisions pour IDR	1 681		- 89		1 592
Provisions pour litiges	727	431	- 147	- 236	776
Financier	97	266	- 97	0	266
Provisions pour perte de change	97	266	- 97		266
Exceptionnel	217	5	0	0	222
Provisions pour risques	217	5			222
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	13 076	4 808	- 4 252	- 236	13 397

BOIRON fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014. Les procédures de contrôles sont en cours. L'analyse du risque menée par BOIRON n'a pas conduit à constater de provision.

15.1 Provisions pour retours

Les provisions pour retours sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels.

Au 31 décembre 2015, les provisions pour retours s'élèvent à 3 332 K€.

15.2 Provisions pour médailles du travail

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de 20, 30, 35 et 40 années de travail sous condition d'une durée minimum de 15 années d'ancienneté.

Les provisions pour médailles du travail sont déterminées par un actuaire, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et d'actualisation). Les hypothèses actuarielles retenues sont détaillées en note 19.2. Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat. L'engagement correspondant comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2015 s'élève à 7 132 K€ contre 6 917 K€ en 2014. Cette baisse s'explique à hauteur de 145 K€ par l'écart actuariel consécutif à la hausse du taux d'actualisation à 2,20 % en 2015 (contre 2,00 % en 2014).

15.3 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent sur les litiges avec les salariés (625 K€) et avec un partenaire commercial (151 K€).

15.4 Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuaire pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. note 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 1 592 K€ au 31 décembre 2015 contre 1 681 K€ au 31 décembre 2014 (cf. note 19).

NOTE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

	31/12/2015	Montant à moins d'1 an	Montant à plus d'1 an et à moins de 5 ans	31/12/2014
Établissements de crédit ⁽¹⁾	30 741	30 741		30 278
Emprunts et dettes diverses ⁽²⁾	4 721	5	4 716	4 281
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	32 676	32 676		32 824
Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾	76 553	74 760	1 793	72 697
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 319	4 319		4 717
Autres dettes ⁽⁴⁾	1 686	1 686		669
Produits constatés d'avance	173	173		194
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	150 868	144 359	6 509	145 660

(1) Il s'agit principalement des excédents de trésorerie des filiales remontés via la centralisation de trésorerie (27 428 K€) et des comptes bancaires créditeurs (2 638 K€).

(2) La part à plus d'un an de ce poste est principalement relative à la participation des salariés.

(3) L'augmentation de ce poste provient notamment de la hausse des dettes fiscales pour 3 201 K€, provenant du fait que les acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés aboutissent à une dette d'impôt de 2 901 K€ en 2015 alors qu'une créance de 2 913 K€ avait été constatée à la clôture 2014. Le montant à plus d'un an correspond à la participation des salariés.

(4) Les autres dettes concernent essentiellement les remises à accorder aux groupements et pharmaciens (1 353 K€ en 2015 contre 448 K€ en 2014).

Charges à payer incluses dans les postes	31/12/2015	31/12/2014
Emprunts et dettes diverses	44	82
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 265	15 097
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾	58 658	58 143
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 133	1 892
Autres dettes	1 485	569
MONTANT TOTAL	78 585	75 783

(1) Les charges à payer liées aux dettes sociales représentent 51 244 K€ en 2015 contre 50 974 K€ en 2014.

Les charges à payer liées aux dettes fiscales s'élèvent à 7 414 K€ en 2015 contre 7 169 K€ en 2014.

NOTE 17 : SITUATION FISCALE LATENTE

	31/12/2015 Total	31/12/2014 Total
Provisions réglementées		
• Provisions pour hausse des prix	- 302	- 330
• Amortissements dérogatoires	- 10 189	- 9 974
Autres	0	- 36
CHARGES FISCALES LATENTES	- 10 492	- 10 340
Charges non déductibles temporairement		
• Participation des salariés	2 469	2 643
• Contribution Organic	138	154
• Autres provisions	607	1 528
Écart de conversion passif	1	13
GAINS FISCAUX LATENTS	3 215	4 338
RÉSULTAT FISCAL LATENT	- 7 276	- 6 002

Les impôts différés sont calculés au 31 décembre 2015 en utilisant un taux de 34,43 %, à la suite de la non reconduction de la contribution additionnelle de 10,7 % en 2016. Le taux utilisé pour le calcul des impôts différés en 2014 était de 38 %.

Les impôts différés ne sont pas constatés dans les comptes sociaux, à l'exception de l'impôt différé sur l'engagement de retraite DOLISOS comptabilisé dans les comptes sociaux dans le cadre de la fusion pour un montant de 548 K€ (cf. note 15).

NOTE 18 : INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RÉSULTAT NET

	31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres	502 047	440 281
Effet fiscal des amortissements dérogatoires (38 % jusqu'en 2015, 34,43 % après)	- 10 189	- 9 974
Effet fiscal de la provision pour hausse des prix (34,43 %)	- 302	- 330
CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	491 556	429 978
Résultat net	88 677	83 150
Impact dotation provision hausse des prix	20	36
Impact reprise provision hausse des prix	- 52	0
Impact dotation aux amortissements dérogatoires	1 274	1 240
Impact reprise aux amortissements dérogatoires	- 1 058	- 995
RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	88 862	83 433

NOTE 19 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

19.1 Engagements liés aux opérations de croissance externe (acquisitions, cessions)

Néant.

19.2 Engagements sociaux - Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
Taux d'actualisation	2,2 %	2,0 %	3,3 %
Revalorisations annuelles des salaires ⁽¹⁾	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Taux de charges sociales	49,9 %	49,7 %	49,6 %

(1) Hors augmentations différenciées par tranche d'âge.

19.3 Engagements sociaux - Indemnités de départ à la retraite

	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actuelle	57 161	57 478
Montant comptabilisé (cf. note 15)	- 1 592	- 1 681
Engagements de retraite	55 569	55 797
Juste valeur du fonds Assurance Crédit Mutuel ⁽¹⁾	- 27 733	- 25 915
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	27 838	29 883

(1) Les cotisations versées en 2015 s'élèvent à 3 000 K€ (4 000 K€ en 2014).

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a été réalisée en application de l'accord de branche étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la Sécurité Sociale votées entre 2007 et 2015. Conformément à ces nouvelles dispositions, le calcul de l'engagement est effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié et une prise en compte de l'obligation des droits au prorata des droits acquis.

Pour information, les mouvements d'écarts actuariels liés à une modification des effets d'expérience et hypothèses actuarielles s'élèvent à - 1 523 K€ en 2015 contre 7 963 K€ en 2014. L'essentiel des écarts actuariels provient des variations du taux d'actualisation (cf. note 19.2).

19.4 Engagements sociaux - Accord de préparation à la retraite

	31/12/2015	31/12/2014
Valeur actuelle	80 336	86 050
Montant comptabilisé	0	0
ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS	80 336	86 050

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, BOIRON a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis à vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir-faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les trois ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités. La dernière révision date de mars 2015.

Les principales modalités sont les suivantes :

- Le régime de préparation à la retraite permet de disposer de temps libre et de réduire progressivement le temps de travail, facilitant ainsi le passage de l'activité vers la retraite sans diminution de salaire.
- Les salariés bénéficiaires de cet accord sont les salariés qui terminent leur carrière au sein de la société BOIRON, et quittent les effectifs, dans le cadre d'un départ ou d'une mise à la retraite et qui ont au minimum 10 ans d'ancienneté à la date de départ administrative à la retraite.
- Les salariés bénéficiaires ont la possibilité d'intégrer le dispositif de préparation à la retraite au maximum quatre ans avant l'âge auquel ils pourront prétendre à la liquidation de leur pension de vieillesse du régime général et au minimum 3 ans avant cette date.
- Le capital temps de préparation à la retraite est de 1 638 heures ou 468 demi-journées pour un salarié à temps complet et ayant au moins 25 ans d'ancienneté. Pour les personnes en temps partiel et ayant moins de 25 ans d'ancienneté, ces 1 638 heures ou 468 demi-journées sont proratisées.
- Cette réduction du temps de travail s'appliquera sur le temps de travail en vigueur au moment de l'entrée dans le mécanisme de préparation à la retraite.
- Des grilles prédéterminées de choix de réductions sont proposées aux salariés pour organiser cette réduction de temps de travail, tenant compte des différentes conditions requises.

Pour information, les mouvements d'écarts actuariels liés à une modification des hypothèses actuarielles s'élevaient à - 7 510 K€ en 2015, contre 11 376 K€ en 2014, l'essentiel des écarts actuariels provenant des variations du taux d'actualisation.

19.5 Autres engagements

Engagements donnés :

Engagements donnés	31/12/2015	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2014
Cautions bancaires	496	496			553
Cautions sur locations immobilières	377		310	67	1 029
Cautions fiscales et douanières	822			822	822
Contrats de prêt filiale russe ⁽¹⁾	2 479	2 479			5 944
MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS	4 175	2 975	310	889	8 349

(1) Les montants indiqués correspondent aux tirages non utilisés.

Les cautions bancaires et cautions sur locations ont été données principalement pour des filiales.

Au 31 décembre 2015, il n'existe pas de clause pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés.

Engagements reçus :

Engagements reçus	31/12/2015	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2014
Instruments sur devises	18 893	18 893			13 531
Garanties immobilières	151	52	99		255
Ligne de crédit bancaire					80 000
MONTANT ENGAGEMENTS RECUS	19 045	18 946	99	0	93 786

Engagements réciproques :

Engagements réciproques	31/12/2015	À moins d'1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	31/12/2014
Instruments sur devises	18 893	18 893			13 531
MONTANT ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	18 893	18 893	0	0	93 786

Instruments sur devises

Le groupe BOIRON est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial qui provient des participations de BOIRON dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme,
- un risque de change sur transactions qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, en Pologne, en Hongrie, en République Tchèque, en Roumanie, au Mexique, au Brésil, en Suisse,
- des besoins de financement des filiales russe, roumaine, polonaise, canadienne, suisse et brésilienne,
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base des factures émises.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

Les principaux actifs et passifs commerciaux en devises dans les comptes de BOIRON se décomposent comme suit, au 31 décembre 2015 :

		Zloty polonais	Dollar américain	Couronne roumaine	Rouble russe	Dollar canadien	Autres devises	TOTAL
Trésorerie active								
Créances clients	KDevises	1 962	3 026	6 621	89 301	1 105		
Trésorerie passive	KDevises	(354)	(513)	(18)	(50 257)	(349)		
Dettes fournisseurs	KDevises		(115)	(57)				
Position nette avant gestion	KDevises	1 608	2 398	6 546	39 044	756		
Couverture ⁽¹⁾	KDevises	(350)	(500)	(2 000)	(25 511)	(350)		
Position nette après gestion	KDevises	1 258	1 898	4 546	13 533	406		
POSITION NETTE APRÈS GESTION (CONTRE-VALEUR EURO)	K€	295	1 743	1 005	168	269	125	3 604

(1) La contre-valeur en euros des instruments en devises commerciaux s'élève à 1 572 K€.

Ligne de crédit bancaire

Etant donné le niveau significatif de sa trésorerie, BOIRON a renoncé par anticipation, en avril 2015, aux lignes de financement confirmées d'une durée de cinq ans et d'un montant total de 80 000 K€, qui avaient été mises en place en 2011.

NOTE 20 : ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Il n'a pas été identifié d'élément post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers.

NOTE 21 : AUTRES INFORMATIONS

BOIRON, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés.
Elle est elle-même consolidée par intégration globale dans les comptes de SODEVA, holding familiale.

4.3.3 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Article R 123-197 du Code de commerce)

Pays	Dénomination sociale	Devise	Capital	Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur des titres Brute
			en Kdevise	en Kdevise	en %	en K€
Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société)						
Italie	LABORATOIRES BOIRON	1 000 Euro	2 500	20 959	99,91	624
Etats-Unis	BOIRON USA consolidé détient 100% de BOIRON (USA)	1 000 USD	3 588	16 209	100,00	3 452
Espagne	BOIRON SOCIEDAD IBERICA DE HOMEOPATIA	1 000 Euro	1 099	4 519	99,99	2 295
Canada	BOIRON CANADA	1 000 CAD	2 395	347	100,00	1 614
Allemagne	BOIRON	1 000 Euro	511	- 634	100,00	517
Belgique	UNDA	1 000 Euro	2 850	1 196	61,07	4 627
France	BOIRON CARAIBES	1 000 Euro	1 660	553	99,04	1 898
France	C.D.F.H.	1 000 Euro	8	324	100,00	8
Rép.Tchèque	BOIRON CZ	1 000 CZK	3 600	74 504	100,00	99
Slovaquie	BOIRON SK	1 000 Euro	406	711	100,00	390
Pologne	BOIRON SP	1 000 PLN	10 099	3 134	100,00	2 624
Roumanie	BOIRON RO	1 000 RON	80	11 725	100,00	43
Tunisie	BOIRON TN	1 000 TND	105	897	99,90	84
Hongrie	BOIRON	1 000 HUF	49 000	406 459	99,80	187
Bulgarie	BOIRON BG	1 000 BGN	650	913	100,00	332
Russie	BOIRON	1 000 RUB	127 000	700 270	100,00	3 521
Brésil	BOIRON MEDICAMENTOS HOMEOPATICOS	1 000 BRL	37 812	- 32 723	99,99	13 198
Belgique	BOIRON BELGIUM	1 000 Euro	3 650	- 317	99,99	3 650
France	BOIRON	1 000 Euro	555	436	100,00	555
Italie	LABORATOIRES DOLISOS ITALIA	1 000 Euro	1 000	- 97	100,00	3 214
Suisse	BOIRON	1 000 CHF	1 900	- 490	100,00	2 505
France	LES EDITIONS SIMILIA	1 000 Euro	43	192	97,52	752
Pays Bas	BOIRON	1 000 Euro	101	- 318	100,00	
Portugal	BOIRON	1 000 Euro	400	536	100,00	400
Belgique	BOIRON	1 000 Euro	11 019	- 767	100,00	11 019
France	C.E.D.H.	1 000 Euro	508	64	100,00	566
Inde	BOIRON LABORATORIES					
Russie	BOIRON RUS	1 000 RUB	9	- 349	100,00	

comptable détenus	Prêts et avances consentis	Prêts et avances reçus	Cautions et avals donnés	Taux moyen de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observations
Nette								
en K€	en K€	en K€	en K€		en Kdevises	en Kdevises	en K€	
624		12 823			55 116	7 364	7 993	
3 452		4 276		0,90130	59 757	5 381	2 229	
2 295		1 763			24 093	1 920	2 041	
1 614	1 039			0,70494	15 025	342	1 694	
						- 2		Société sans activité
3 602		1 481			7 397	- 2 510	930	
1 898		1 385			8 093	214	586	
8					908	3		
99		1 656		0,03666	171 217	21 929	548	
390	150				3 090	15	300	
2 624	70		67	0,23900	24 070	- 6 727	169	
43		695		0,22495	44 104	4 139		
84				0,45930	3 447	117		
187		355		0,00323	1 332 123	67 806	321	
332				0,51130	3 844	159		
3 521	18 798		2 975	0,01469	1 697 604	- 225 610	2 256	
1 180	247			0,27024	10 086	- 5 022		
3 338		117				- 5		
555		788			5 558	334	200	
903		1 105	310			- 40		Société en cours de liquidation
1 301		452		0,93645	4 371	1 410		
226		180			180	4		
						5		Société sans activité
400		204			4 073	346	200	
11 019	470				14 823	- 39		
566					3 037	15		
								Société créée le 22 décembre 2015
	15					- 337		Société sans activité

4.3.4 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Article R 225-102 du Code de commerce)

Données converties en euros	2011	2012	2013	2014	2015
I - Capital en fin d'exercice					
a - Capital social	21 482 556	21 482 556	19 441 713	19 441 713	19 441 713
b - Nombre d'actions ordinaires existantes	21 482 556	21 482 556	19 441 713	19 441 713	19 441 713
c - Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d - Nombre maximal d'actions futures à créer d1 par conversion d'obligations d2 par exercice de droits de souscription					
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a - Chiffre d'affaires hors taxes	396 064 341	423 453 260	455 860 033	448 447 203	470 019 883
b - Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprises aux amortissements et aux provisions	85 387 258	114 846 531	157 447 852	151 622 222	163 839 995
c - Impôt sur les bénéfices	22 971 914	28 197 215	41 232 723	38 789 835	42 580 449
d - Participation des salariés dûe au titre de l'exercice	5 568 866	6 244 872	7 859 296	6 956 273	7 171 410
e - Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	45 550 782	47 291 113	79 225 502	83 150 313	88 676 565
f - Résultat distribué	15 037 789	17 497 542	23 330 056	29 162 570	29 162 570
III - Résultats par action					
a - Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	2,65	3,74	5,57	5,45	5,87
b - Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	2,12	2,20	4,08	4,28	4,56
c - Dividende attribué à chaque action	0,70	0,90	1,20	1,50	1,50 ⁽¹⁾
IV - Personnel					
a - Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice	2 670	2 568	2 463	2 424	2 409
b - Montant de la masse salariale de l'exercice	95 504 190	95 730 880	94 915 812	94 736 377	96 932 750
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	48 693 002	53 046 221	50 961 457	51 080 094	52 443 866

(1) Suivant les résolutions qui seront proposées à l'Assemblée Générale annuelle.

4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

MAZARS

Le Premium
131, boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BOIRON, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.4 "Immobilisations financières" de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. A la date d'arrêté des comptes, lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur actuelle. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des titres de participation.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tel que décrit dans les notes 1.7 et 15 de l'annexe aux comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 7 avril 2016

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Frédéric Maurel

ERNST & YOUNG et Autres
Nicolas Perlier

5. Informations juridiques
sur la société et son capital

5.1 Capital social

Au 29 février 2016, le capital social est fixé à DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT TREIZE EUROS (19 441 713 €) divisé en DIX-NEUF MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE SEPT CENT TREIZE (19 441 713) actions ordinaires, de UN EURO (1 €) chacune, entièrement libérées et auxquelles sont associées 31 757 703 droits de vote théoriques et 30 748 324 droits de vote exerçables en Assemblée Générale.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote est lié à l'existence d'un droit de vote double, et celui entre les droits de vote réels et théoriques correspond aux actions auto-détenues.

5.1.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature des opérations	Augmentation (ou réduction) de capital	Nombre d'actions	Capital après opérations
	A effet du 1^{er} janvier 2013 :			
CA 19/12/2012	Annulation des 2 040 843 actions rachetées par la société et réduction du capital social d'un montant de 2 040 843 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées.	(2 040 843)	19 441 713	19 441 713 €

Titres non représentatifs du capital : néant.

Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social : néant.

5.1.2 DISPOSITIONS STATUTAIRES

DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 35 DES STATUTS)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE ENTRE USUFRUITIER ET NU-PROPRIÉTAIRE (ARTICLE 12 DES STATUTS)

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

En cas de transmission des titres dans le cadre des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts avec réserve d'usufruit, et par dérogation avec ce qui vient d'être indiqué ci-dessus, les droits de vote de l'usufruitier seront alors limités pour les actions données, aux seules décisions concernant l'affectation des bénéfices.

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 10 DES STATUTS)

La société est autorisée à demander à tout moment auprès du dépositaire central les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DÉTENUS DIRECTEMENT ⁽¹⁾ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (AU 29 FÉVRIER 2016)

	% Actions	% Droits de vote exerçables en AG
CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Christian Boiron (dirigeant mandataire)	1,19	1,48
Thierry Boiron (dirigeant mandataire)	3,93	4,95
Valérie Poinot (dirigeant mandataire)	0,01	0,01
Jacky Abecassis	0,00	0,00
Michèle Boiron	1,42	1,71
Michel Bouissou	0,00	0,00
Christine Boyer-Boiron	1,02	1,29
Jean-Pierre Boyer	0,02	0,02
Stéphanie Chesnot	0,02	0,03
Bruno Grange	0,00	0,00
Virginie Heurtaut	0,02	0,03

(1) Il est précisé que certains administrateurs détiennent par ailleurs une participation dans SODEVA et SHB (cf. paragraphe 5.2).

SEUILS STATUTAIRES (ARTICLE 10 DES STATUTS)

Toute personne physique ou morale, qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 2 % du capital social, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus prévu.

Pour déterminer le seuil de participation prévu ci-dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :

1. les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2, et 3 ci-dessus, est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

INSTRUMENTS FINANCIERS DONNANT ACCÈS POTENTIELLEMENT AU CAPITAL SOCIAL

Il n'existe pas d'instrument financier dont la mise en œuvre ou l'exercice conduirait à la création d'actions nouvelles.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

Il n'existe pas d'option de souscription ou d'achat d'actions consenties par l'entreprise.

INDICATION DES PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Il n'existe ni prêt ni garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

5.1.3 PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015 et mis en œuvre immédiatement.

Ce programme, limité à 10 % du capital, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, poursuit les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015 dans sa dixième résolution,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions peuvent notamment être effectués en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur. Les achats d'actions peuvent être opérés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 150 euros par action et le montant maximal de l'opération a ainsi été fixé à 291 625 650 euros.

5.1.3.1 NOMBRE D' ACTIONS ACHETÉES OU VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations relatives à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2015 :

Au 31/12/15 :

- Pourcentage de capital auto-détenu : 5,25 %
- Nombre de titres détenus en portefeuille : 1 021 567
- Nombre de titres détenus répartis par objectifs :
 - Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 22 525
 - Opérations de croissance externe : 972 085
 - Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : Néant
 - Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant
 - Annulation : 26 957
- Valeur comptable du portefeuille : 73 537 213 €
- Valeur de marché du portefeuille : 76 106 742 € (sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2015).
- Valeur nominale globale : 1 021 567 €

Du 01/01/2015 au 31/12/2015		Contrat de liquidité	Croissance externe	Annulation	Total
Achats	Nombre d'actions	131 223	196 001	26 957	354 181
	Prix ⁽¹⁾	85,26 €	76,44 €	80,00 €	79,97 €
	Frais de négociation		35 503 €	5 392 €	40 895 €
	Montant	11 187 447 €	15 017 118 €	2 161 955 €	28 366 520 €
Ventes / transferts	Nombre d'actions	123 123			123 123
	Prix ⁽¹⁾	85,18 €			85,18 €
	Frais de négociation				
	Montant	10 488 222 €			10 488 222 €

(1) cours moyen

5.1.3.2 AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016 sera appelée à se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions, en conformité avec les articles L.225-209 et suivants du Code de commerce en remplacement du programme actuel auquel il serait mis fin par anticipation (cf. paragraphe 5.6).

Ce programme serait limité à 10 % du capital et permettrait de poursuivre les mêmes objectifs que ceux autorisés dans le cadre de l'autorisation en cours (cf. paragraphe 5.1.3).

Le prix maximum d'achat par action serait de 135 euros soit un montant maximal de l'opération de 262 463 085 euros.

5.1.4 DÉLÉGATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION OU DE RÉDUCTION DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation ni autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 2015 a adopté la résolution suivante :

Dixième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 20 mai 2017, dans la limite de 10 % du capital, soit 1 944 171 actions. A la date du 16 mars 2016, cette autorisation n'a pas été utilisée.

Autorisation financière	Plafond	Date de l'autorisation	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation	Date d'échéance
Autorisation en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce	Annulation d'actions dans la limite de 10 % du capital	21/05/2015	24 mois	Néant	20/05/2017

5.1.5 ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe 5.2,
- il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique,
- à notre connaissance, les pactes et les engagements conclus entre les actionnaires sont les suivants :

Pactes d'actionnaires :

- **Pacte d'actionnaires (signé le 13 octobre 1987 et publié par la SBF par avis n° 92-1278 du 20 mai 1992) :**
Certains actionnaires ont consenti un droit de préemption au profit de SODEVA pour une partie des titres qu'ils détiennent.
- **Pacte d'actionnaires (signé le 29 juin 2005 et publié par l'AMF le 13 juillet 2005) :**
Droit de préemption réciproque entre les membres de la famille BOIRON et les sociétés SHB et SODEVA en cas de cession de titres de la société BOIRON.

Engagements "Dutreil" :

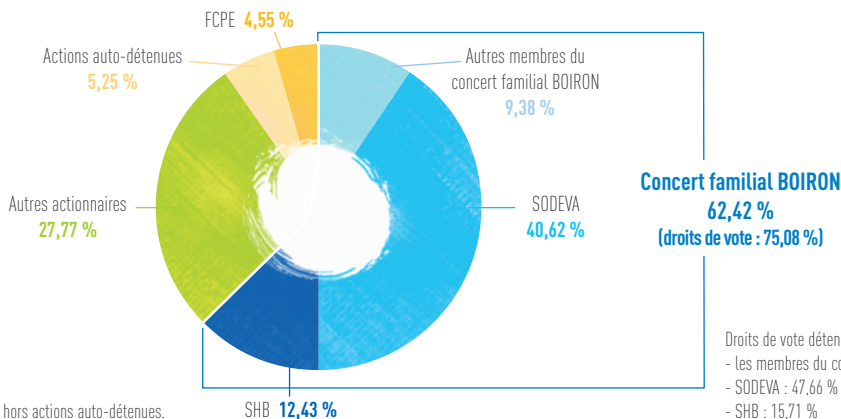
	Régime	Date de signature	Durée de l'engagement collectif	Durée contractuelle de l'engagement	Modalités de reconduction	Pourcentage du capital visé par le pacte ou l'engagement à la date de signature
Engagement Dutreil	Art. 885 I bis du CGI	26/03/2004	26/03/2010	6 ans	Tacite reconduction par de nouvelles périodes d'une année	40,41 %
Engagement Dutreil	Art. 787 B du CGI	29/07/2005	31/07/2007	6 ans	Tacite reconduction par de nouvelles périodes de deux années	39,23 %
Engagement Dutreil	Art. 885 I bis du CGI	31/05/2007	01/06/2013	6 ans	Tacite reconduction par de nouvelles périodes d'une année	26,58 %
Engagement Dutreil	Art. 885 I bis du CGI	19/12/2007	19/12/2013	6 ans	Tacite reconduction par de nouvelles périodes d'une année	32,40 %
Engagement Dutreil	Art. 787 B du CGI	05/12/2008	09/12/2010	6 ans	Tacite reconduction pour une période indéterminée	29,45 %
Engagement Dutreil	Art. 787 B du CGI Art. 885 I bis du CGI	18/12/2009	28/12/2011	6 ans	Durée ferme - pas de reconduction	33,72 %
Résiliation engagement Dutreil en date du 5 décembre 2008	Art. 787 B du CGI	06/01/2011		6 ans		
Engagement Dutreil	Art. 787 B du CGI	14/06/2013	19/06/2015	6 ans		20,77 %
Engagement Dutreil	Art. 787 B du CGI Art. 885 I bis du CGI	23/09/2013	21/11/2015	6 ans	Tacite reconduction par de nouvelles périodes d'une année	35,39 %
Engagement Dutreil	Art. 787 B du CGI	15/11/2013	20/11/2015	6 ans	Durée ferme - pas de reconduction	34,11 %
Engagement Dutreil	Art. 885 I bis du CGI	15/11/2013	20/11/2015	6 ans	Durée ferme - pas de reconduction	34,18 %
Engagement Dutreil	Art. 787 B du CGI	15/11/2013	20/11/2015	6 ans	Durée ferme - pas de reconduction	23,34 %
Engagement Dutreil	Art. 885 I bis du CGI	15/11/2013	20/11/2015	6 ans	Durée ferme - pas de reconduction	23,34 %

Pourcentage de droits de vote visés	Nom des signataires ayant la qualité de dirigeant	Nom des signataires ayant des liens étroits avec les dirigeants	Nom des signataires détenant au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la société
52,10 %	Christian Boiron	Paola Boiron, Marie-Isabelle Boiron, Benjamin Boiron, Anabelle Flory, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut, Michèle Boiron, Paul Mollin, Fabienne Boiron, Jacqueline Boiron, Hervé Boiron, Laurence Boiron, Dominique Boiron, Christine Boyer-Boiron, Jean-Pierre Boyer, Christian Boyer, Olivier Boyer, SODEVA,	SODEVA SHB
50,33 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Jacqueline Boiron, Hervé Boiron, Marcelle-Cécile Boiron, Laurence Boiron, Dominique Boiron, Christine Boyer-Boiron, Jean-Pierre Boyer, Christian Boyer, Olivier Boyer, SODEVA	SODEVA SHB
35,76 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Michèle Boiron, SODEVA	SODEVA
43,95 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Christine Boyer-Boiron, Dominique Boiron, Hervé Boiron, SODEVA	SODEVA SHB
33,32 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron, Benjamin Boiron, Anabelle Flory, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut, SODEVA	SODEVA
40,88 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Christine Boyer-Boiron, Dominique Boiron, Hervé Boiron, SODEVA	SODEVA SHB
	Christian Boiron, Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron, Benjamin Boiron, Anabelle Flory, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut, SODEVA	SODEVA
25,64 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Fabienne Boiron, Killian Boiron, Félix Boiron, Elliot Boiron, SODEVA	SODEVA
42,95 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Christine Boyer-Boiron, Dominique Boiron, Hervé Boiron, Marcelle-Cécile Boiron, Laurence Boiron, Jean-Pierre Boyer, Christian Boyer, Olivier Boyer, SODEVA	SODEVA SHB
42,05 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron, Benjamin Boiron, Anabelle Flory, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut, SODEVA	SODEVA
42,14 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron, Benjamin Boiron, Anabelle Flory, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut, SODEVA	SODEVA
27,07 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron, Benjamin Boiron, Anabelle Flory, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut, SODEVA, CHR	SODEVA CHR
27,07 %	Christian Boiron, Thierry Boiron	Marie-Isabelle Boiron, Benjamin Boiron, Anabelle Flory, Stéphanie Chesnot, Virginie Heurtaut, SODEVA, CHR	SODEVA CHR

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire (Article 35 des statuts).
- Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers du FCPE investi en actions BOIRON sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, le Conseil ne bénéficie d'aucune délégation ni autorisation en matière d'augmentation de capital. Les pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachat d'actions sont présentés au paragraphe 5.1.3.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions.

5.2 Principaux actionnaires

Au 31 décembre 2015, le capital se répartissait comme suit :



Les droits de vote sont tous exprimés hors actions auto-détenues.

En application de l'article L.233-13 du Code de commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2015 les pourcentages d'actions ou de droits de vote (hors actions auto-détenues) visés à l'article L.233-7 du Code de commerce sont à la connaissance de la société, les suivantes :

Actionnaires	% en capital	% en droits de vote
Détenant plus de 5 %		FCPE BOIRON
Détenant plus de 10 %	SHB ⁽¹⁾	
Détenant plus de 15 %		SHB ⁽¹⁾
Détenant plus de 20 %		
Détenant plus de 25 %		
Détenant plus de 30 %		
Détenant plus de 33 1/3 %	SODEVA ⁽²⁾	SODEVA ⁽²⁾
Détenant plus de 50 %	Concert familial BOIRON ⁽³⁾	
Détenant plus de 66 2/3 %		Concert familial BOIRON ⁽³⁾

(1) société anonyme contrôlée par la branche familiale Henri Boiron

(2) société anonyme contrôlée par la branche familiale Jean Boiron

(3) Le concert familial BOIRON comprend : SODEVA, SHB et les membres des familles Jean et Henri Boiron.

La société est contrôlée par le concert familial BOIRON comme indiqué ci-dessus.

Les mesures prises pour éviter que le contrôle ne soit exercé de manière abusive sont les suivantes :

- la présence d'un administrateur indépendant au sein du Conseil et du Comité d'Audit,
- la dissociation des fonctions de Président et Directeur Général.

Au 31 décembre 2015, le concert familial BOIRON détenait 12 136 462 actions (nominatives et au porteur) représentant 62,42 % du capital et 75,08 % des droits de vote (hors actions auto-détenues).

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	Actions % du capital	Nombre de droits de vote exercçables en AG	% de droits de vote exercçables en AG	Nombre de droits de vote théoriques	% de droits de vote théoriques
31 décembre 2013						
Concert familial BOIRON	12 092 206	62,20	22 780 229	72,19	22 780 229	72,14
• dont SODEVA	6 781 343	34,88	13 507 686	42,81	13 507 686	42,78
• dont SHB	2 413 147	12,41	4 611 331	14,61	4 611 331	14,60
• dont CHR	1 074 130	5,53	1 074 130	3,40	1 074 130	3,40
• dont Thierry Boiron	794 760	4,09	1 583 138	5,02	1 583 138	5,01
• dont autres personnes physiques	1 028 826	5,29	2 003 944	6,35	2 003 944	6,35
Public	6 318 491	32,50	6 818 038	21,61	6 818 038	21,59
FCPE	1 006 000	5,17	1 956 000	6,20	1 956 000	6,19
Auto-détention	25 016	0,13	0	0	25 016	0,08
TOTAL	19 441 713	100	31 554 267	100	31 579 283	100
31 décembre 2014						
Concert familial BOIRON	12 085 906	62,16	22 774 079	74,04	22 774 079	72,19
• dont SODEVA	6 781 343	34,88	13 507 686	43,92	13 507 686	42,81
• dont SHB	2 413 147	12,41	4 612 831	15,00	4 612 831	14,62
• dont CHR	1 074 130	5,52	1 074 130	3,49	1 074 130	3,40
• dont Thierry Boiron	764 760	3,93	1 523 138	4,95	1 523 138	4,83
• dont autres personnes physiques	1 052 526	5,41	2 056 294	6,68	2 056 294	6,52
Public	5 652 498	29,07	6 158 811	20,02	6 158 811	19,52
FCPE	912 800	4,70	1 825 600	5,94	1 825 600	5,79
Auto-détention	790 509	4,07	0	0	790 509	2,51
TOTAL	19 441 713	100	30 758 490	100	31 548 999	100
31 décembre 2015						
Concert familial BOIRON	12 136 462	62,42	23 081 954	75,08	23 081 954	72,67
• dont SODEVA	7 896 410	40,62	14 652 753	47,66	14 652 753	46,13
• dont SHB	2 416 647	12,43	4 829 794	15,71	4 829 794	15,20
• dont Thierry Boiron	764 760	3,93	1 523 138	4,95	1 523 138	4,80
• dont autres personnes physiques	1 058 645	5,44	2 076 269	6,76	2 076 269	6,54
Public	5 398 684	27,77	5 889 657	19,16	5 889 657	18,54
FCPE	885 000	4,55	1 770 000	5,76	1 770 000	5,57
Auto-détention	1 021 567	5,25	0	0	1 021 567	3,22
TOTAL	19 441 713	100	30 741 611	100	31 763 178	100

Monsieur Christian Boiron est Directeur Général de la société BOIRON et Président Directeur Général de la société SODEVA. Le concert familial BOIRON est constitué de deux sociétés (SODEVA et SHB) et de 21 personnes physiques.

La société BOIRON a été créée par Messieurs Jean et Henri Boiron. La société SODEVA est une société anonyme contrôlée par la branche familiale Jean Boiron. La société SHB est une société anonyme contrôlée par la branche familiale Henri Boiron.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la détention du capital et en droits de vote depuis le 31 décembre 2015.

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE 2015

Le 18 mars 2015, la société CHR a été absorbée par la société SODEVA, laquelle s'est vue transférer l'intégralité des actions BOIRON préalablement détenues par la société CHR, soit 1 074 130 actions.

Cette opération a fait l'objet d'une dérogation de l'AMF en date du 17 mars 2015 à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur les actions BOIRON, la société SODEVA étant membre du concert familial BOIRON détenant préalablement à l'opération la majorité des droits de vote de la société BOIRON (Avis AMF 215C0320).

5.3 Actionnariat des salariés

L'actionnariat salarié a fait son chemin chez BOIRON en plusieurs étapes :

- A la fin des années 70, BOIRON bénéficie d'un contexte économique très favorable avec de fortes progressions d'activité. Le contexte social est également propice avec la mise en place de nouveaux accords de partage de la croissance et du profit.
- Fin 1978, la première demande d'entrée au capital des salariés de BOIRON est exprimée en Comité d'Entreprise.
- En octobre 1984, la création du FCPE BOIRON est initiée après une augmentation de capital réservée aux salariés pour leur permettre d'acquérir 2 % du capital de l'entreprise.
- Juin 1987 est la date d'introduction en bourse de BOIRON.

Les salariés peuvent investir dans le FCPE BOIRON via :

- La participation : en moyenne 35 % des sommes issues de la participation sont versées dans le FCPE BOIRON.
- L'intéressement : en moyenne 34 % des sommes issues de l'intéressement sont versées dans le FCPE BOIRON.
- Les versements volontaires : les salariés peuvent également effectuer des versements volontaires dans le FCPE BOIRON. En 2015, 1 588 salariés ont versé au total 885 K€.
- L'abondement de l'entreprise sur les versements volontaires effectués dans le FCPE BOIRON repose sur un système dégressif en 3 tranches ouvrant droit à un abondement maximum de 1 500 € pour 3 000 € de versements annuels.

Au 31 décembre 2015, l'actif du FCPE BOIRON s'élève à plus de 91 millions d'euros, dont 72 % d'actions BOIRON. Environ 90 % des salariés sont porteurs de parts du FCPE BOIRON.

Le capital de BOIRON est détenu à 4,55 % par le FCPE BOIRON au 31 décembre 2015 (4,70 % au 31 décembre 2014).

Le Président du Conseil de Surveillance du FCPE BOIRON siège au Conseil d'Administration en tant que représentant des salariés actionnaires.

L'action BOIRON fait également partie de l'indice de l'actionnariat salarié Euronext FAS IAS® dont l'objectif est de suivre les performances boursières des sociétés cotées disposant d'un actionnariat salarié significatif.

5.4 Acte constitutif et statuts

5.4.1 INFORMATIONS JURIDIQUES SUR BOIRON SOCIÉTÉ MÈRE

DÉNOMINATION SOCIALE :

BOIRON

SIÈGE SOCIAL :

2, avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 Messimy
Tél. : 04 78 45 61 00

FORME JURIDIQUE :

Société anonyme de droit français régie par les dispositions du Code de commerce et du Code de la Santé Publique.

DATE DE CRÉATION ET DURÉE :

La durée de la société est fixée à 99 années entières à compter du 7 juin 1932, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 6 juin 2031, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS) :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de tout produit ou service visant au développement de la santé, tels que :
 - fabrication, distribution et vente de médicaments notamment homéopathiques, produits diététiques, produits d'hygiène et de santé, ainsi que des médicaments à usage humain ou vétérinaire,
 - stockage et distribution de spécialités pharmaceutiques pour le compte d'un ou de plusieurs fabricants,
 - recherche fondamentale et appliquée,
 - enseignement, formation, information des professions de santé et du grand public,

- édition, publication, documentation, communication,
- soit directement par création, apport, fusion, scission, achat, prise en gérance ou toute autre modalité,
- soit indirectement par des filiales spécialisées, par apport, mise en gérance, fusion, scission ou toute autre modalité,

- et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS :

967 504 697 RCS LYON (code NAF 2120 Z)

NUMÉRO DE GESTION AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON :

1967 B 00469

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À LA SOCIÉTÉ :

2, avenue de l'Ouest Lyonnais – 69510 Messimy

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 44 DES STATUTS) :

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

5.4.2 STATUTS

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS (ARTICLE 13 DES STATUTS) :

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Conseil d'Administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles, pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE (ARTICLE 14 DES STATUTS) :

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions Ordinaires déjà émises, des actions de préférence qui sont elles-mêmes convertibles en actions Ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur. La société a toujours la faculté d'exiger par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le rachat ou la conversion de la totalité de ses propres actions de préférence, conformément aux dispositions du Code de commerce. L'Assemblée Générale Extraordinaire peut également déléguer ce pouvoir au Conseil d'Administration.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 46 DES STATUTS) :

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES :

Article 29 - Organe de convocation - Lieu de réunion des Assemblées

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le vingtième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies soit au siège social ou en tout autre lieu du même département dudit siège, soit à PARIS.

Article 30 - Formes et délais de convocation

Trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'Assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'Assemblée par le Conseil d'Administration. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.

Article 31 - Ordre du jour des Assemblées

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le Comité d'Entreprise dispose quant à lui de la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 32 - Admission aux Assemblées

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur. En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visio-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

Article 33 - Représentation des actionnaires - Vote par correspondance

Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Il n'existe pas de disposition statutaire spécifique concernant la modification des droits des actionnaires ainsi que la modification du capital qui s'effectuent selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

5.4.3 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant délibération en date du 7 mars 2007, le Conseil d'Administration de la société BOIRON a établi un règlement intérieur afin de prévoir et d'organiser la possibilité pour les administrateurs de participer au Conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Dans ce cadre, les modalités suivantes ont été arrêtées.

Article 1^{er} - Réunions du Conseil d'Administration

Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'établissement des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation d'administrateurs par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication.

Article 2 - Adaptation, modifications et publicité du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration prise dans les conditions fixées par les statuts.

Tout nouveau membre du Conseil d'Administration sera invité à le ratifier concomitamment à son entrée en fonction.

Le cas échéant, tout ou partie du présent règlement intérieur peut être rendu public.

5.5 Conventions réglementées

MAZARS

Le Premium
131, boulevard Stalingrad
69624 Villeurbanne Cedex

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres

Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03

S.A.S. à capital variable
Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Avec Madame Michèle Boiron, Administrateur de votre société

Nature et objet :

Le contrat de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international avec Mme Michèle Boiron du 29 janvier 1997, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 1996, a fait l'objet par avenant du 10 septembre 2015 d'une reconduction d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016 et d'une revalorisation de la rémunération de Mme Michèle Boiron à 1 500 € hors taxes par journée d'intervention.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 3 septembre 2015.

Modalités :

- Au titre de l'exercice 2015, la rémunération de Mme Michèle Boiron s'établissait à 1 300 € hors taxes par journée d'intervention.
- Le montant des rémunérations comptabilisées en charges et versées par votre société au titre de l'exercice 2015 s'est élevé à 65 520 € toutes taxes comprises.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

Votre conseil a motivé cette convention au regard de l'importance du travail réalisé par Mme Michèle Boiron et de son apport au développement de l'entreprise et de l'homéopathie dans le monde.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SODEVA, actionnaire de votre société à hauteur de 40,62 % au 31 décembre 2015

Administrateurs concernés : Messieurs Christian Boiron, Thierry Boiron et Mesdames Michèle Boiron, Stéphanie Chesnot et Virginie Heurtaut.

Nature et objet :

Une convention de conseil et d'assistance en matière comptable, fiscale, juridique et financière a été conclue en date du 30 mai 2000 entre votre société et la société SODEVA.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration le 18 mai 2000.

Modalités :

Le montant des prestations comptabilisées en produits et encaissées au titre de l'exercice 2015 s'élève à 7 225 € toutes taxes comprises.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société :

L'intérêt pour la société de maintenir cette convention réside dans le fait que ses comptes sont consolidés dans ceux de la société SODEVA.

Villeurbanne et Lyon, le 7 avril 2016

Les commissaires aux comptes**MAZARS**

Frédéric Maurel

ERNST & YOUNG et Autres

Nicolas Perlier

5.6 Projets de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2016

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 88 676 565,43 euros.

L'Assemblée Générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 159 277,00 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 73 931 851,64 euros.

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2015 :

Bénéfice de l'exercice 2015	88 676 565,43 €
+ Report à nouveau bénéficiaire	31 468 129,86 €
= BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	120 144 695,29 €
- Dividende de 1,50 euro par action sur la base de 19 441 713 actions	- 29 162 569,50 €
= Solde à affecter	90 982 125,79 €
- Autres réserves	- 61 000 000,00 €
= REPORT À NOUVEAU	29 982 125,79 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 1,50 euro, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 1^{er} juin 2016.

Le paiement des dividendes sera effectué le 3 juin 2016.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes ⁽¹⁾	Autres revenus distribués	
2012	17 497 541,70 € soit 0,90 € par action	-	-
2013	23 330 055,60 € soit 1,20 € par action	-	-
2014	29 162 569,50 € soit 1,50 € par action	-	-

(1) dont mis en report à nouveau (correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues)

- 20 946,60 € en 2012,
- 1 676,40 € en 2013,
- 1 506 837,00 € en 2014.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de Monsieur Christian Boiron en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Christian Boiron, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de Monsieur Michel Bouissou en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Michel Bouissou, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Renouvellement de Madame Virginie Heurtaut en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Virginie Heurtaut, en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2019 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉOLUTION

Montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 212 046 euros pour l'exercice 2016.

NEUVIÈME RÉOLUTION

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 21 mai 2015 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action BOIRON par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation,
- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 21 mai 2015 dans sa dixième résolution à caractère extraordinaire,

- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 135 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est fixé à 262 463 085 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

DIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

b. Autres informations

6.1 Responsable du document de référence

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent document de référence dont la table de concordance figure au paragraphe 6.5 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux paragraphes 4.2 et 4.4 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2013 et 2014.

Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 contient une observation sur les impacts de la première application, à compter du 1^{er} janvier 2013, de la norme IAS 19 révisée.

Fait à Messimy
Le 8 avril 2016

Christian Boiron
Directeur Général

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit pour l'exercice 2014 figurant en page 146 du document de référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF en date du 9 avril 2015 sous le numéro D.15-0306 ;
- les comptes consolidés et les rapports d'audit pour l'exercice 2013 figurant en page 160 du document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF en date du 7 avril 2014 sous le numéro D.14-0295 ;
- les comptes annuels et les rapports d'audit pour l'exercice 2014 figurant en page 177 du document de référence de l'exercice 2014 déposé auprès de l'AMF en date du 9 avril 2015 sous le numéro D.15-0306 ;
- les comptes annuels et les rapports d'audit pour l'exercice 2013 figurant en page 192 du document de référence de l'exercice 2013 déposé auprès de l'AMF en date du 7 avril 2014 sous le numéro D.14-0295 ;

6.2 Contrôleurs légaux des comptes

	DATE DE NOMINATION	DURÉE DU MANDAT	FIN DE MANDAT
COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES :			
ERNST & YOUNG et AUTRES (Monsieur Nicolas Perlier) • Siège : 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris La Défense Cedex • Tour Oxygène - 10/12, boulevard Marius Vivier Merle 69393 Lyon Cedex 03 Tél. : 04 78 63 16 16	AGM 19/05/2011	6 exercices	AGO 2017
MAZARS (Monsieur Frédéric Maurel) 131, boulevard Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cedex Tél. : 04 26 84 52 52	AGM 19/05/2011	6 exercices	AGO 2017
COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS :			
AUDITEX 1/2, place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris La Défense Cedex	AGM 19/05/2011	6 exercices	AGO 2017
Monsieur Emmanuel Charnavel 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne Cedex	AGM 19/05/2011	6 exercices	AGO 2017

6.3 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les statuts, les rapports des commissaires aux comptes et les états financiers des trois derniers exercices, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de BOIRON et de ses filiales des trois derniers exercices, évaluations et déclarations établis par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la loi et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège de la société : 2, avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 MESSIMY.

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

BOIRON met en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière à l'ensemble de ses actionnaires individuels et institutionnels et met à leur disposition une information détaillée.

L'actualité de BOIRON et les informations financières la concernant peuvent être consultées sur le site internet www.boironfinance.com.

En particulier, conformément à l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, l'ensemble de l'information réglementée au sens de l'article 221-1 du Règlement Général de l'AMF est disponible sur le site internet www.boironfinance.com ainsi que sur le site www.info-financiere.fr.

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analystes qui suivent régulièrement la valeur dont notamment : GILBERT DUPONT, ODDO MIDCAP, SOCIETE GENERALE, FINANCIERE D'UZES, ARKEON FINANCES.

Les statuts, comptes, rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et tous les documents mis à disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la société (BOIRON - 2, avenue de l'Ouest Lyonnais - 69510 MESSIMY - France).

Conformément à la recommandation AMF n° 2012-05, les statuts actualisés de BOIRON figurent sur son site internet www.boironfinance.com.

Responsable de l'information financière :
Christian Boiron, Directeur Général.

BOIRON
2, avenue de l'Ouest Lyonnais
69510 MESSIMY - France

Tél. : +33 (0)4 78 45 61 00
Fax : +33 (0)4 78 45 62 91
E-mail : boironfinances@boiron.fr

6.4 Table de concordance du document de référence

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	6.1
1.2 Déclaration des personnes responsables du document de référence	6.1

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	6.2
2.2 Changements des contrôleurs légaux	N/A

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 Informations financières historiques sélectionnées	1.1
3.2 Informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	N/A

4. FACTEURS DE RISQUES

1.5

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial	5.4.1
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	5.4.1
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	5.4.1
5.1.4 Siège social et forme juridique, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone	5.4.1
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités	1.4.1

5.2 Principaux Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés	1.3.3
	4.1.2 - Notes 7 et 8
5.2.2 Principaux investissements en cours	1.3.3
	4.1.2 - Notes 7 et 8
5.2.3 Principaux investissements programmés	1.4.7

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1 Principales activités

6.1.1 Nature des opérations effectuées et principales activités	1.2.1 / 1.4.2
6.1.2 Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	1.4.1 / 1.4.2

6.2 Principaux marchés

1.3.1

6.3 Événements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2

4.1.2 - Note 31.2

6.4 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

1.3.4

6.5 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle

1.3.1

7. ORGANIGRAMME

7.1 Description sommaire du groupe	1.2.2
7.2 Liste des filiales	1.2.2 / 4.3.3

8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes	1.2.3 4.1.2 - Note 8
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	4.3.2 - Note 9 3.3
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1 Situation financière	1.4.3
9.2 Résultat d'exploitation	1.4.1 / 1.4.3
9.2.1 Mention des facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	1.4.1 / 1.4.3
9.2.2 Explication des changements intervenus dans les états financiers.	N/A
9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations.	1.5
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	1.4.5 / 4.1.1.4
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	1.4.5 / 4.1.1.4
10.3 Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement	4.1.2 - Note 16
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	4.1.2 - Note 14
10.5 Informations concernant les sources de financement des investissements futurs	1.4.5 / 4.1.1.4
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	1.3.2 4.1.2 - Notes 2.4.2, 7 et 25 4.3.2 - Note 8
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document de référence	1.4.7
12.2 Tendance connue ou susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives, au moins pour l'exercice en cours.	1.4.7
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
13.1 Principales hypothèses de la prévision	N/A
13.2 Rapport des contrôleurs légaux indépendants sur les prévisions	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1 Nom, adresse professionnelle et fonction des personnes membres des organes d'administration ou de direction	2.1.1 / 2.1.2
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.1.2
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés	2.2
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages.	2.2

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	2.1.1
16.2 Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	2.1.2 / 5.5
16.3 Comités	2.3
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.4
17. SALARIÉS	
17.1 Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	3.2.1
17.2 Participations et stock-options	3.2.7 / 2.2.4
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital.	5.3
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Répartition du capital social	5.1 / 5.2
18.2 Mention des personnes non membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote	5.2
18.3 Différences entre les droits de vote des principaux actionnaires	5.1 / 5.2
18.4 Détention ou contrôle de l'émetteur et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle.	5.2
18.5 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la société	N/A
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	5.5 / 4.1.2 - Note 32
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1 Informations financières historiques	1.1 / 4.1 / 4.3
20.2 Informations financières pro forma	N/A
20.3 États financiers	4.1.1 / 4.3.1
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	4.2 / 4.4
20.5 Date des dernières informations financières vérifiées	31/12/2015
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7 Politique de distribution de dividendes	1.4.8 / 1.4.9
20.7.1 Dividende par action	1.4.8 / 1.4.9
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.1.2 - Note 31.2
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	1.4.7
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1 Capital social	
21.1.1 Montant du capital souscrit et, pour chaque catégorie d'actions :	5.1
21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	5.1
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A

21.1.5 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et obligation attachés au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7 Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	5.1
21.2 Acte constitutif et statuts	
21.2.1 Objet social de l'émetteur	5.4
21.2.2 Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.	2.3
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	5.4
21.2.4 Nombre d'actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.	5.4
21.2.5 Convocation et admission aux Assemblées Générales Annuelles et aux Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires	5.4
21.2.6 Dispositions des statuts, charte ou règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	5.1.5
21.2.7 Dispositions des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.	5.4
21.2.8 Conditions imposées par les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi.	N/A

22. CONTRATS IMPORTANTS **1.3.4**

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23.1 Identité des experts	N/A
23.2 Attestation concernant les informations provenant d'une tierce partie.	N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC **6.3**

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS **1.2.2 / 4.3.3**

6.5 Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion

Rubriques	Informations requises pour le rapport financier annuel	Paragraphe(s) du DDR
1. Comptes sociaux	•	4.3
2. Comptes consolidés	•	4.1
3. Rapport de Gestion		
3.1 Informations sur l'activité de la société		
Exposé de l'activité et des résultats de la société, de chaque filiale et du groupe		1.4
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement	•	1.4
Evolution prévisible du groupe		1.4.7
Indicateurs clés de nature financière et non financière	•	1.1
Événements post-clôture		1.4.7
Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	•	1.5
Principaux risques et incertitudes	•	1.5
Informations sur la R&D		1.3.2
3.2 Informations juridiques, financières et fiscales de la société		
Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification		2.3.1
Répartition et évolution de l'actionnariat		5.2
Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français		N/A
Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées		N/A
Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachat d'actions)	•	5.1.3
État de la participation des salariés au capital social		5.3

Rubriques	Informations requises pour le rapport financier annuel	Paragraphes du DDR
Exposé des éléments susceptibles d’avoir une influence en cas d’offre publique : <ul style="list-style-type: none"> - Structure du capital de la société, - Restrictions statutaires à l’exercice des droits de vote et aux transferts d’actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société - Participations directes ou indirectes dans le capital de la société - Liste et description des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux, - Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d’actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier, - Accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d’actions et à l’exercice des droits de vote, - Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d’administration ou du directoire ainsi qu’à la modification des statuts de la société, - Pouvoirs du conseil d’administration ou du directoire, en particulier l’émission ou le rachat d’actions, - Accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d’obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts, - Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d’administration ou du directoire ou les salariés, s’ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d’une offre publique 		5.1.5 5.2 5.1.5 5.2 N/A 5.3 5.1.5 2.3.2 5.1.4 N/A 2.2.2
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l’Assemblée Générale en matière d’augmentations de capital	•	5.1.4
Mention des ajustements éventuels : <ul style="list-style-type: none"> - pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d’actions - pour les titres donnant accès au capital en cas d’opérations financières 		5.1.2
Montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents		1.4.9
Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement Art 223-4 du Code Général des Impôts.		1.4.4.1
Délai de paiement et décomposition du solde des dettes fournisseurs et clients par date d’échéance		1.5.3.4
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles		N/A
Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale		N/A
Montant des prêts inter-entreprises		4.3.3

Rubriques	Informations requises pour le rapport financier annuel	Paragraphes du DDR
3.3 Informations portant sur les mandataires sociaux		
Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice		2.1.1
Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle		2.2
Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions		2.2
Attribution de stock-options		N/A
Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société		2.2.5
Attribution d'actions gratuites		2.2
3.4 Informations RSE de la société		
Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité et des engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités		3
Information sur les activités dangereuses		N/A
4. Déclaration des personnes responsables du rapport financier annuel	•	6.1
5. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	•	4.4
6. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	•	4.2
7. Descriptif du programme de rachat d'actions		5.1.3
8. Honoraires des commissaires aux comptes		4.1.2 - Note 33
9. Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques		2.3
10. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques		2.4

6.6 Table de concordance des informations sociales, environnementales et sociétales

INFORMATIONS SOCIALES	
Emploi	
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	3.2.1 & 3.2.2
Embauches et licenciements	3.2.3
Rémunérations et leur évolution	3.2.7
Organisation du travail	
Organisation du temps de travail	3.2.4
Absentéisme	3.2.6
Relations sociales	
Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.2.8
Bilan des accords collectifs	3.2.8
Santé et sécurité	
Conditions de santé et de sécurité au travail	3.3.5
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.3.5
Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.2.6
Formation	
Politiques mises en œuvre en matière de formation	3.2.5
Nombre total d'heures de formation	3.2.5
Egalité de traitement	
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.2.2
Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.2.2
Politique de lutte contre les discriminations	3.2.9
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :	
- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	3.2.9
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.2.9
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3.1.4
- à l'abolition effective du travail des enfants	3.1.4

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.3.1
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.3.1
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.3.2
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	3.3.2

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.3.3.3.2
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.3.3.3.3
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.3.3.3.4

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.3.3.3.1
Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.3.3.3.1
Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.3.3.3.1
Utilisation des sols	3.3.3.3.1

Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre	3.3.4
Adaptation aux conséquences du changement climatique	3.3.4

Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.3.3.2
---	---------

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

En matière d'emploi et de développement régional	3.4.1
Sur les populations riveraines ou locales	3.4.1

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	3.4.2
Actions de partenariat ou de mécénat	3.4.2

Sous-traitance et fournisseurs

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.4.2
Importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.4.2

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption	3.4.3
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.4.4

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.	3.1.4
---	--------------

6.7 Glossaire

Accord de préparation à la retraite (APR)

Accord d'entreprise qui prévoit, pour chaque salarié de BOIRON société mère, un capital temps rémunéré à prendre avant son départ à la retraite, dédié à la préparation de sa retraite et fonction de son ancienneté.

Autres produits et charges opérationnels

Ils comprennent les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés sur opérations commerciales ainsi que le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt compétitivité emploi.

Compte de résultat par activité

Présentation retenue par le groupe pour le compte de résultat consolidé. Les charges sont regroupées par grande activité de l'entreprise (production industrielle, préparation et distribution, promotion, recherche, affaires réglementaires, fonctions support, autres produits et charges opérationnels...).

Coûts de production industrielle

Ensemble des charges qui concourent à la production réalisée par nos cinq sites de production, intégrant notamment les services de fabrication, la gestion de production, l'assurance et le contrôle qualité.

Coûts de préparation et distribution

Ensemble des charges liées à la distribution des produits et à l'activité des préparatoires dans les établissements de distribution.

Coûts de promotion

Ensemble des charges liées à la promotion des produits (marketing, publicité et réseaux commerciaux notamment).

Coûts de recherche

Ensemble des charges liées à la recherche sur les spécialités et les médicaments à nom commun.

Coûts des affaires réglementaires

Ensemble des charges liées au fonctionnement des services affaires réglementaires, en particulier : frais de personnel, honoraires, taxes et frais d'enregistrement.

Coûts des fonctions support

Coûts liés aux services qui travaillent en support de la production, de la distribution et de la promotion. Ces coûts intègrent notamment la Direction Générale, les fonctions financières, juridiques, informatiques et ressources humaines.

Engagements sociaux

Avantages sociaux accordés aux salariés, conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux. Les engagements sociaux du groupe BOIRON intègrent notamment, en France, l'accord de préparation à la retraite, les indemnités de départ à la retraite et les médailles du travail.

Enregistrement Homéopathique (EH) et Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)

Afin de pouvoir être commercialisés, les médicaments homéopathiques doivent avoir fait l'objet d'un enregistrement ou posséder une autorisation de mise sur le marché.

L'Enregistrement Homéopathique (EH) autorise, pour une souche donnée, les médicaments homéopathiques répondant aux critères suivants : l'absence d'indication thérapeutique, des hauteurs de dilution encadrées, l'administration par voie orale ou externe, la fabrication sur des sites pharmaceutiques industriels autorisés.

L'autorisation de mise sur le marché (AMM) concerne les spécialités homéopathiques qui revendiquent une indication thérapeutique ou qui ne peuvent remplir les trois critères énoncés ci-dessus pour l'enregistrement.

Evolution à taux de change courant / Evolution à taux de change constant

L'évolution à taux de change courant est l'évolution en euros d'un indicateur financier entre deux périodes, résultant des taux de change retenus pour la conversion de chaque période. Cette évolution tient ainsi compte des effets liés à la variation des taux de change.

Une évolution à taux de change constant est estimée par le groupe (notamment pour le chiffre d'affaires) en retenant pour l'année en cours le taux de change retenu pour la période comparative. Cette méthode permet de neutraliser les effets liés à la variation des taux de change.

Indemnité de départ à la retraite (IDR)

Rémunération versée au salarié au moment de son départ à la retraite, régie en France par la convention collective de l'industrie pharmaceutique.

Médaille du travail

Prime versée au salarié à une date anniversaire, visant à récompenser son ancienneté professionnelle.

Médicaments homéopathiques à nom commun

Ce sont des génériques qui ne mentionnent aucune indication thérapeutique et s'appuient sur la connaissance de ce que l'on appelle la "matière médicale homéopathique internationale", enseignée dans les cours spécialisés destinés aux professionnels et également dans certains livres réalisés par des médecins. Ces médicaments permettent un traitement individualisé qui est l'apanage des médecins homéopathes et des pharmaciens compétents.

Spécialités de médication familiale

Les médicaments à "nom de fantaisie" appelés "spécialités" représentent près de la moitié de notre chiffre d'affaires mondial. Ils sont en général la première marche dans le domaine de l'homéopathie.

Ils se présentent sous forme de comprimés, de doses de globules, de flacons de gouttes, de sirops, de pommades.

Résultat Opérationnel

Indicateur de performance utilisé par le groupe. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net,
- des autres produits et charges financiers,
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées,
- du résultat des activités destinées à être cédées,
- des impôts.

Il intègre le résultat des activités du groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.



2, avenue de l'Ouest Lyonnais
69510 Messimy - FRANCE
Tél. + 33 (0)4 78 45 61 00

www.boiron.com
lechoix.boiron.fr

Graphisme - Mise en page - Feuilles de Saison - 49200 VÉNISSEUX

Société anonyme au capital de 19 441 713 €
967 504 697 RCS Lyon

Boiron à votre écoute

0 810 809 810

Service 0,05 €/min
* prix appel



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.